

**Stratégies intégrées pour enfants
et adolescents dans les quartiers
défavorisés**

Documentation de la conférence
européenne, du 23 au 25 novembre 2004

Impressum

Editeur:
Regiestelle E&C der Stiftung SPI
Sozialpädagogisches Institut Berlin
„Walter May“
Nazarethkirchstraße 51
DE-13347 Berlin
Allemagne
Telefon: +49 (0)30. 457 986-0
Fax: +49 (0)30. 457 986-50
Internet: www.eundc.de
e-Mail: regiestelle@eundc.de

Rédaction:
Antje Klemm

Layout:
MonteVideo Mediadesign

Contenu:

- 5 **Préface**
Antje Klemm
- 6 **Stratégies visant à l'amélioration des perspectives d'avenir des enfants et adolescents vivant dans des quartiers présentant des besoins particuliers en matière de développement**
Marieluise Beck
- 10 **L'importance des stratégies communales et locales dans l'intégration sociale des jeunes en Europe**
Ulrich Bohner
- 18 **Les grandes étapes de l'évolution de l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse et du sport**
Ralf-René Weingärtner
- 26 **Stratégies européennes pour l'intégration sociale des jeunes**
Pierre Mairesse
- 28 **Défis et nouveaux éléments des stratégies intégrées pour enfants et adolescents dans les quartiers défavorisés**
Christian Lüders
- 33 **Points pertinents des initiatives européennes dans le cadre du livre blanc sur la jeunesse et se rattachant aux conclusions de la conférence « stratégies intégrées »**
Hans-Joachim Schild
- 37 **Panel I:
Transmettre des compétences de vie – l'éducation et la formation dans les quartiers défavorisés**
Heike Riesling-Schärfe
- 39 **Panel II:
Immigration/interculturalité – la gestion de l'intégration, une mission communale**
Dorit Meyer
- 41 **Panel III:
Stratégies de régulation et programmes locaux de développement social dans les quartiers défavorisés**
Rainer Schwarz
- 43 **Panel IV:
Renforcement de la société civile et participation**
Sabine Meyer

- 45 Conclusions de la conférence:
Les enfants et les adolescents dans les quartiers défavorisés – stratégies intégrées aux politiques sur la jeunesse en zones urbaines**
- 50 Programme**
- 53 Liste des participants**

Préface

De même que les buts visés par la plate-forme E&C – intégration sociale, transmission de compétences d’avenir, responsabilisation et renforcement de l’engagement social – font partie des priorités européennes, les approches et les instruments qu’elle recommande – travail en réseaux, actions pluridisciplinaires, partenariats locaux et participation – revêtent eux aussi un rôle important au sein de l’Union européenne. Par ailleurs, pour améliorer durablement la situation des enfants et des jeunes, de nombreux pays européens hors de l’UE réagissent eux aussi aux phénomènes urbains de pauvreté et d’exclusion en recourant prioritairement à la mise en place de nouveaux projets communaux et locaux.

En dépit des spécificités nationales, communales et locales résultant des différentes voies de développement qu’elles ont emprunté, les villes et communes européennes se voient toutes confrontées à des défis similaires. C’est l’arrière-plan de la conférence européenne d’experts « Stratégies intégrées pour enfants et adolescents dans les quartiers défavorisés » - un échange de vues européennes sur les pratiques qui ont fait leurs preuves dans le domaine de l’intégration sociale d’enfants et de jeunes défavorisés à l’échelle communale et locale. Dépassant les frontières nationales, la conférence européenne portait toute son attention sur les pratiques intégratives innovantes en matière d’inclusion sociale. Elle permettra aux participants d’apprendre les uns des autres et apportera une contribution au renforcement de la dimension sociale en Europe.

160 participants, dont des maires de villes allemandes et européennes, des parlementaires et des membres élus des municipalités, des spécialistes de la jeunesse et experts en politiques municipales sur la jeunesse, des éducateurs et des animateurs socio-éducatifs, des fonctionnaires de municipalités et d’institutions allemandes et européennes se sont réunis à Berlin du 23 au 25 novembre 2004 pour s’insurger contre les conditions de vie souvent difficiles des jeunes dans les environnements urbains défavorisés. La conférence était une initiative du Ministère fédéral allemand de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse en collaboration avec le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l’Europe et la Direction de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l’Europe.

A cette fin, quatre domaines prioritaires pour une amélioration durable de la situation des jeunes dans les quartiers défavorisés ont été

abordés. Partant du principe que l’acquisition de compétences de vie et d’avenir détermine largement les chances des enfants et des jeunes, le premier volet portait sur l’éducation et la formation (formelle, non formelle et informelle).

Véritable mission stratégique de demain, le deuxième défi central est axé sur l’intégration des enfants et des jeunes issus de l’immigration et ce, tout spécialement dans les secteurs aux besoins de développement élevés. Dans ce contexte, il s’agissait avant tout de discuter des projets solides de gestion interculturelle des villes et/ou des quartiers et de garantir l’égalité des chances aux jeunes immigrés en matière de droits d’accès à l’éducation et aux autres prestations locales.

Le développement et l’utilisation de nouvelles stratégies/nouveaux instruments de régulation communaux venant remplacer les anciens modèles et leurs solutions politico-administratives constituaient le troisième volet des échanges de vues européennes. Dans ce contexte, il s’agissait de formes de gouvernement plus efficaces ainsi que de coopérations, d’alliances et de réseaux nouveaux – acteurs privés inclus – comme la société civile ou bien encore l’économie. En bref : l’accent était placé sur les stratégies et approches de renforcement des capacités locales (local capacity building) visant à contrer durablement les processus de ségrégation urbains.

Dans la mesure où la participation et l’engagement citoyens des jeunes personnes et de leurs familles contribuent largement à un développement durable des villes/quartiers et au renforcement de la société civile, le quatrième volet de la conférence portait sur leur promotion au niveau communal et local. Le résultat central de la conférence constitue une déclaration commune des participants regardant des stratégies intégrées pour les jeunes dans les quartiers défavorisés. Cela pourrait – selon les organisateurs – promouvoir l’apprentissage transrégional en Europe. C’est la raison pour laquelle il est question de „Processus de Berlin/la ville sociale pour la jeunesse“.

Marieluise Beck
Secrétaire d'Etat parlementaire, Ministère
Fédéral de la Famille, des Personnes âgées,
de la Femme et de la Jeunesse, Allemagne

Ouverture de la conférence et mots de bienvenue: Stratégies visant à l'amélioration des perspectives d'avenir des enfants et adolescents vivant dans des quartiers présentant des besoins particuliers en matière de développement

Je tiens d'abord à vous souhaiter la bienvenue à Berlin, où vous avez été invités par le Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse ainsi que par les co-organisateurs à la conférence européenne « stratégies intégrées pour les enfants et les adolescents dans les quartiers défavorisés ». Beaucoup d'entre vous ont fait un long voyage pour assister à cette conférence. Cela me prouve que le sujet de notre conférence est d'une grande importance.

Vous, en tant qu'experts internationaux, vous êtes rassemblés aujourd'hui afin d'identifier au cours de cette conférence des moyens permettant de servir à une meilleure intégration des enfants et des adolescents dans les quartiers défavorisés en Europe. Spécialistes hautement qualifiés, vous allez apporter votre savoir et votre expertise aux débats sur les problèmes sociaux. L'assemblée se concentre avant tout sur les stratégies concrètes permettant de résoudre les problèmes de la vie des enfants et des adolescents défavorisés. Nous attendons de cette conférence qu'elle nous montre le besoin d'action à tous les niveaux politiques et de la société. Fait est que l'exclusion de groupes sociaux entiers s'est développée et est devenu un problème qui concerne l'ensemble de la société, un problème qui dépasse les frontières nationales et qui doit être résolu.

Il est essentiel de mettre en commun et d'associer les différents concepts, stratégies et expériences existant en Europe visant à réussir l'intégration des jeunes gens et de leurs familles dans les quartiers défavorisés. Nous voulons profiter de l'expérience des villes européennes telles qu'Helsinki, Bologne, Budapest, Paris, Amsterdam, Dublin, Eskisehir et Yerevan et faire passer les conclusions acquises au public. L'égalité de répartition des chances et la participation à la société pour ces jeunes gens et leurs familles sont des sujets qui doivent être plus fortement attirer l'attention du

public, partout en Europe.

Dans de nombreuses villes et communes européennes, nous sommes confrontés au problème des processus de ségrégation ancrés dans l'espace social. Pauvreté, marginalisation et exclusion sociale se concentrent ici dans des quartiers dits « chauds » ou « zones urbaines sensibles », autrement dit en quartiers défavorisés. Dans ces quartiers, on ne trouve peu ou pas d'emplois ni de postes de formation professionnelle ; de nombreux problèmes existent dans les écoles, il y a trop de violence et de criminalité, des problèmes d'abus de drogue et d'alcool. Au plus tard lorsque les enfants sont en âge d'être scolarisés, les familles qui peuvent se le permettre déménagent et quittent ces quartiers. Ceux qui restent sont ceux qui vivent en grande partie de l'aide de l'Etat, souvent en 2ème ou 3ème génération. Les enfants et les adolescents grandissent en apprenant dès l'enfance qu'il est normal que la source de revenus familiale soit l'aide de l'Etat. Il se font une image faussée de la société. Ils perçoivent n'avoir peu ou pas de chances d'avenir. Cette manière de voir les choses influence leur apprentissage social tout comme les personnes de leur entourage qui leur servent de modèle de vie sociale.

Lorsqu'il s'agit de l'avenir de nos sociétés, chaque jeune compte. Cela est aussi valable pour la proportion croissante d'enfants et d'adolescents issus de l'immigration, dans de nombreux pays européens et particulièrement en Allemagne. Aujourd'hui, un tiers des tous les enfants - et dans certains secteurs urbains jusqu'à 40% des enfants - sont issus de familles immigrées. Dans de nombreuses villes d'ex-Allemagne de l'Ouest, les familles issues de l'immigration vivent pour la plupart dans des quartiers défavorisés.

Ces adolescents ont en grande partie de gros problèmes d'intégration. Certains indicateurs sociaux nous montrent la gravité des déficits engendrés par les problèmes d'intégration: selon les statistiques, deux fois plus d'émigrants et d'émigrantes souffrent aujourd'hui du chômage; ils sont trois fois plus nombreux à recevoir l'aide sociale d'insertion et sont bien plus fréquemment sans formation professionnelle que leurs co-citoyens allemands. Les diplômés ou certificats d'apprentissage de beaucoup d'adolescents issus de l'immigration ont un niveau alarmant. Cette situation ne reflète cependant pas un problème ethnique, mais tout d'abord un problème social.

La clé pour l'égalité des chances est l'égalité d'apprentissage et de participation, surtout pour les enfants issus de l'immigration. Cependant, surtout en Allemagne, les chances d'apprentissage dépendent fortement de

l'origine sociale. Le potentiel d'apprentissage des enfants et des adolescents issus de l'immigration est loin d'être exploité à sa pleine mesure. Un adolescent sur cinq issu de l'immigration quitte la scolarité sans certificat de fin de scolarité. C'est pourquoi il est nécessaire d'augmenter les chances d'apprentissage des enfants le plus tôt possible, c'est-à-dire dès le jardin d'enfants et au moyen de systèmes d'école à journée continue. Car le début de la vie est important. Dans ce sens, les programmes de promotion et de renforcement de la famille sont couronnés de succès. La promotion des compétences linguistiques joue également un rôle important - non seulement l'apprentissage de la langue allemande, mais également celui de la langue maternelle. Car les progrès dans l'apprentissage d'une seconde langue dépendent également du niveau de la langue maternelle.

La recherche sur l'immigration a déterminé les conditions principales du déroulement positif des processus d'intégration: d'une part, les conditions individuelles ainsi que les ressources des immigrants en ce qui concerne la compétence linguistique et l'expérience d'apprentissage. D'autre part, la disponibilité de la société d'accueil est également importante, afin d'accorder aux immigrants des chances de participation - au système d'apprentissage, sur le marché du travail, etc., ainsi que la participation à la vie publique et culturelle par des offres qui prennent en compte les particularités relatives à l'immigration.

L'intégration a lieu concrètement sur place, c-à-d dans les municipalités ou les quartiers. La réalisation de sociétés pluralistes nécessite des concepts d'intégration au niveau municipal et régional, afin d'assurer l'ouverture interculturelle de tous les services et des institutions sociales ainsi qu'un accès légal à la promotion linguistique, l'apprentissage, la formation professionnelle et à l'emploi.

La réalisation d'offres concrètes d'intégration dépend en grande partie de l'engagement de la société civile. La grande force d'intégration de l'engagement volontaire devrait être promue, par ex. par la promotion de réseaux. L'environnement social des jeunes - famille, jardin d'enfants, école, club sportif, organisation pour les immigrés, associations pour les enfants ou pour la jeunesse, etc., joue un rôle extrêmement important pour la participation et les chances sociales. Un défi central est donc la qualification et la mise en réseau de toutes les offres concernant les enfants et les adolescents sur place. Des programmes sociaux basés sur place et concernant tous les domaines peuvent améliorer de manière concrète la situation d'enfants et de familles - particulièrement

dans les secteurs urbains défavorisés.

Pour le gouvernement allemand, il est clair que les situations problématiques complexes régnant dans les quartiers défavorisés demandent de nouvelles méthodes d'approche et un effort commun de tous les acteurs présents sur place, afin d'arrêter le cours des événements et de retourner la situation. C'est pourquoi le gouvernement mise dans ses programmes sur l'aide de voisinage et le passage à l'action, sur le rassemblement des ressources, sur la connexion de petits réseaux de quartiers ainsi que des grands réseaux municipaux de la politique de la jeunesse, de la politique sociale et de l'emploi.

Les priorités de notre ministère « Alliance pour la famille » ainsi que le programme « Développement et chances des jeunes en zones urbaines sensibles », appelé également « E&C » (Entwicklung und Chancen junger Menschen in sozialen Brennpunkten), agissent directement à la base : Il s'agit d'alliances, il s'agit de collaboration, il s'agit d'agir afin que les budgets destinés à cet effet soient utilisés de manière à obtenir « plus » de résultats que jusqu'à présent. Pour cela, une étroite coopération entre toutes les administrations est très importante. Ceci s'est déjà amélioré au cours des dernières années, en partie grâce à des programmes tels que « La ville sociale » (Die soziale Stadt) et « E&C ». Il est également primordial d'inclure la population des zones urbaines sensibles, de les inciter à s'activer et de les faire participer. Car les gens savent souvent eux-mêmes lesquels des problèmes de leurs quartiers sont les plus urgents. Sans leur participation et leur engagement pour leur propre cause, la plupart de ces problèmes ne pourront être résolus.

Je cite notre programme « Capital local à des fins sociales » (Lokales Kapital für soziale Zwecke - LOS) dans les quartiers défavorisés. Le programme est financé à l'aide de moyens financiers provenant du Fonds Social Européen (FSE) ainsi que de notre ministère. Il mise sur son propre effet, le sur-mesure. Il élimine les situations de détresse individuelle et renforce le sentiment de communauté. Les personnes concernées par le programme sont plus que de simples récepteurs d'attention ou de mesures, ils sont des éléments actifs.

La combinaison d'apprentissage, d'agence pour l'emploi, de qualification professionnelle, de promotion des entreprises, de renforcement de la cohésion sociale, des voisinages et des familles confère à ce programme un caractère tout particulier. Dans ces quartiers, tous coopèrent : la politique, les administrations, les habitants, les associations et comités, les petites et grandes entreprises. Les municipalités

et le secteur sont les organes responsables et les décisions d'allocation du projet sont prises par tous les acteurs en commun. Etant donné que la plupart de ces acteurs n'ont pourtant aucune expérience avec l'allocation de projets de financement européens, les municipalités doivent créer des bureaux de coordination qui aident à compléter les formulaires de demande d'aide financière auprès du Fonds Social Européen et apportent leurs conseils. De plus, il existe un plan d'action local qui vérifie que tous les projets de petite taille se complètent et que l'ensemble des projets associés ait un effet plus important que la somme de tous les petits projets séparément. Les bureaux de coordination locaux sont soutenus par le groupe de pilotage LOS créé par le ministère de l'Enfance et de la Jeunesse. Le programme a un volume de 75 Millions d'Euros provenant du FSE, et cette somme permet de financer 9500 microprojets jusqu'en 2006.

Les municipalités et secteurs responsables nous montrent qu'avec « de petits moyens », il est possible de mettre de grandes choses en mouvement, à condition que les subventions soient utilisées avec intelligence. Ce qui libère de l'énergie créatrice, qui crée des alliances et des partenariats et crée un espace pour de nouvelles solutions sociales et de l'emploi sont les investissements dans le capital humain et ses forces, dans l'unité sociale de la famille et du voisinage.

Voici donc un bref résumé du contexte dans lequel, grâce à cette conférence, nous allons vivre un échange européen sur les meilleures pratiques d'intégration sociale des enfants et des adolescents défavorisés au niveau local et municipal. Notre objectif est de nous pencher avec attention sur les stratégies innovatrices d'intégration sociale au-delà des frontières nationales. Notre exigence est de contribuer à renforcer la dimension sociale de l'Europe. Objectif et exigence sont les bases de ce que nous nommons « Processus de Berlin / la ville sociale pour la jeunesse ».

En considérant chacun des plus de 330 secteurs de notre programme allemand « La ville sociale » et « E&C », il apparaît que les conditions cadres sociales, économiques et urbaines ne permettent pas d'obtenir une image d'ensemble de « quartiers défavorisés ». Au contraire, la taille des quartiers urbains tout comme le type de problèmes rencontrés sont hétérogènes. Mais lorsque l'on considère l'Europe, on voit partout la même chose. Malgré l'énorme diversité ou peut-être en raison de cette diversité, un échange de concepts et stratégies qui ont réussi peut être un instrument important d'apprentissage réciproque. Je sais bien que les expériences réalisées dans le

cadre du programme E&C ne sont qu'une pièce d'un puzzle. Les stratégies et les concepts doivent toujours être adaptés aux problèmes concrets et à la situation sur le terrain afin d'être efficaces. C'est pourquoi je me réjouis d'avoir l'occasion de rassembler d'autres pièces du puzzle venant d'Etats différents au niveau européen.

Passons maintenant au contenu des journées d'aujourd'hui et de demain : afin de structurer notre échange d'expériences, je vais aborder quatre champs d'action centraux pour une amélioration durable de la situation des jeunes et de leurs familles dans les quartiers défavorisés.

Offres éducatives

Le premier champ d'action concerne les concepts de l'éducation et de l'apprentissage. L'accès aux offres éducatives et aux possibilités de processus d'apprentissage individuellement menés décide en grande partie et chances d'avenir des enfants et des adolescents. L'origine sociale, c'est à dire le manque de capital socioculturel des parents a souvent de lourdes conséquences. Au plus les enfants ont accès tôt aux offres éducatives, aux meilleures sont leurs chances. Dans ce contexte, c'est non seulement l'apprentissage formel mais aussi l'apprentissage informel qui doit être promu. Il s'agit ici d'offres d'éveil des enfants en bas âge, d'apprentissage et de formation professionnelle et des voies qui mènent de l'école à la vie professionnelle. Une attention particulière doit être portée au rôle des offres éducatives informelles.

Immigration et intégration

Le second défi central et tâche d'avenir stratégique pour les villes et les communes est l'intégration des enfants et des adolescents issus de l'immigration – particulièrement dans les quartiers urbains défavorisés. L'intégration a lieu sur place dans les municipalités dans les espaces sociaux. Il s'agit ici de concepts de promotion d'une vie communautaire interculturelle, comme par ex. une gestion de quartier interculturelle. Des concepts venants de municipalités où l'intégration réussit nous montrent que la politique d'intégration urbaines doit être considérée comme une activité transversale. Lors de toutes les mesures et programmes politiques, il faut prendre en compte l'orientation interculturelle et faire participer aussi bien les habitants issus de l'immigration que le reste des habitants, qui habitent dans ces quartiers depuis toujours.

Nouvelles stratégies municipales et instruments

Le troisième champ d'action concerne le développement et l'utilisation de nouvelles stratégies de régulation municipales ainsi que d'instruments capables de remplacer le modèle actuel politico-administratif de gestion des problèmes. Il s'agit ici de formes efficaces de gouvernance, de nouveaux instruments de contrôle. Les concepts communautaires ou – « area-based approches » en anglais – en sont un exemple, ainsi que les nouvelles coopérations, alliances et réseaux incluant la participation d'acteurs privés de la société civile ou de l'économie. Une grande place doit être donnée aux processus de création de nouveaux services sociaux dans les domaines de la jeunesse, du social et de la santé, afin d'avoir accès en priorité aux enfants, adolescents et familles des quartiers défavorisés.

Participation

Le quatrième champ d'action concerne les stratégies de promotion de la participation et d'engagement civique des jeunes gens et de leurs familles au niveau local et municipal. Un développement durable ne peut être réalisé qu'avec les personnes qui vivent sur place.

La participation active des secteurs concernés est la clé du renforcement de la société civile. Le livre blanc « Un nouvel élan pour la jeunesse européenne » et la « Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie municipale et régionale » soulignent que la participation et l'intégration des enfants et des adolescents au niveau municipal et local se met en marche. Il faut que nous réussissions à répondre à une question : comment promouvoir et encourager la participation et l'engagement des jeunes sur place ? Quelles méthodes et quels concepts permettent d'amener les jeunes à articuler leur opinion, à s'engager, à faire bouger les choses ? Je suis très impatiente d'en apprendre plus à ce sujet lors des contributions et des discussions. Vos connaissances et vos idées sont indispensables à l'amélioration de la situation, en particulier celle des enfants et des adolescents de ces quartiers.

Pour finir, je tiens à remercier de tout cœur les organisateurs pour leur engagement et leur participation à la conférence. L'idée de cette conférence est née avec le Conseil de l'Europe ou plus précisément : avec le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe et la Direction de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe. Avec la « Charte européenne de participation des jeunes au niveau local et municipal », le Conseil de l'Europe a déclaré que la participation active des jeunes sur place est un facteur essentiel pour une société dé-

mocratique et a posé une pierre d'angle pour le processus de participation des jeunes. Grâce à la participation du Conseil de l'Europe qui compte plus de 46 Etats en tant que membres, nous avons la joie d'accueillir de nombreux participants de pays qui se sont pas membres de l'union Européenne. Cette énorme source d'expériences, de perspectives et d'idées constitue un capital important que nous allons utiliser lors de ces deux journées.

Je me réjouis également que la Commission Européenne soit représentée parmi nous et que ses représentants vont participer aux discussions. Le livre blanc publié en 2001 « Un nouvel élan pour la jeunesse européenne » a défini la politique de la jeunesse comme une politique transversale et a promu la prise en compte des intérêts des jeunes, en particulier des jeunes défavorisés, dans tous les domaines et les initiatives politiques. La « Résolution sur l'intégration sociale des jeunes » ratifiée en mai 2004 par le Conseil de l'Union Européenne formule en tant que l'une de ses attentes : la prise en compte des besoins particuliers des jeunes issus d'espaces sociaux défavorisés.

Une politique intégrée de l'enfance et de la jeunesse sera une politique de coproduction, dont les résultats seront mesurés à l'amélioration des conditions de vie, à la réalisation d'un accès égal de tous les jeunes à l'éducation, à l'emploi, au temps libre, à la vie publique, à un logement adéquat, à une vie sans peur de la discrimination et de la violence contre toutes les formes de différences.

Je vous remercie de nous soutenir dans la réalisation de notre objectif et vous souhaite d'intéressantes et enrichissantes discussions.

Bundesministerium für Familie, Senioren,
Frauen und Jugend
Pressestelle
Alexanderplatz 6
10178 Berlin
Telefon 01888-555-1061
Telefax 01888-555-1111
E-Mail presse@bmfsfj.bund.de

Ulrich Bohner, Directeur exécutif du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe du Conseil de l'Europe, Strasbourg

L'importance des stratégies communales et locales dans l'intégration sociale des jeunes en Europe

Permettez-moi tout d'abord de vous dire quelques mots sur le Conseil de l'Europe qui est l'un des partenaires de la manifestation de cette semaine. Mon collègue, René Weingartner, prononcera également quelques mots au sujet de notre Organisation en tant que telle, qui est, depuis 1949, le symbole des droits de l'homme et de la démocratie.

Une démocratie pluraliste, estimons-nous, est aussi une démocratie aux niveaux local et régional. C'est pourquoi le Conseil de l'Europe a créé, il y a 10 ans, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, où sont représentés les élus locaux et régionaux de nos 46 Etats membres.

Je tiens tout d'abord à féliciter le Ministère fédéral allemand de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse d'avoir pris à un moment opportun l'initiative de cette Conférence, et à remercier également nos amis de la Direction de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe de leur active participation. Je tiens également à souligner que les villes que nous représentons sont aux premières lignes de la lutte engagée pour que les jeunes générations des quartiers socialement défavorisés aient un avenir décent.

C'est précisément pour cela que le ministère a lancé le programme « Développement et chances des jeunes en zones urbaines sensibles » (Entwicklung und Chancen junger Menschen in sozialen Brennpunkten – E & C) qui se déroule dans plus de 330 quartiers des villes allemandes et est à la base d'échanges européens d'expériences et de pratiques qui prendront place ici, à Berlin, deux jours durant.

Dans un convoi de navires, c'est toujours le plus lent qui détermine la vitesse des autres. Le degré de liberté et de richesse d'un pays n'est mesurable que si l'on tient compte non seulement des groupes les plus avancés, mais aussi des plus défavorisés. C'est donc pourquoi le thème d'aujourd'hui, les chances des jeunes en zones urbaines sensibles, est si important, non seulement pour ces groupes ou ces zones, mais aussi pour la société tout entière.

Traiter la question de l'intégration des jeunes dans les zones urbaines sensibles et aborder le problème des quartiers défavorisés est loin

d'être facile. Mais si nous ne réussissons pas à trouver une solution à ces difficultés fort complexes, nos sociétés souffriront de très graves carences et seront en proie à des troubles et à des conflits, ce que l'on observe dès à présent. Commençons donc par examiner certaines notions.

Tout d'abord, il convient d'avoir une idée claire de ce que l'on entend par le mot « intégré » pour les personnes concernées et pour le public.

La responsabilité de chacun des partenaires ou des acteurs impliqués dans cette intégration (gouvernements, pouvoirs locaux, organismes bénévoles, médiateurs, familles, sans oublier les jeunes eux-mêmes et les enfants) et les différentes approches et décisions sont un processus en cours.

Le concept de partenariat, qui attribue une responsabilité accrue aux acteurs et vise à responsabiliser les intéressés, gagne du terrain, car on y voit une solution permettant d'induire une relation plus équilibrée entre les personnes (celles qui pâtissent des inégalités sociales et économiques) et l'« autre » partie de la société.

Il s'agit, en effet, d'un phénomène complexe dont les ghettos urbains font partie intégrante. Là, les logements sont délabrés, mais ce sont souvent les seuls auxquels ont accès les immigrants, parmi lesquels nombre de famille monoparentales et d'individus sans qualifications ou sans emploi. Certains plans de rénovation urbaine ont abouti à déplacer des personnes dépourvues de revenus suffisants pour accéder à un logement décent.

Les quartiers « difficiles » se sont ainsi trouvés séparés du reste de la ville, d'où l'émergence de ces « murs invisibles » que sont la peur et la méfiance. Cet état de choses génère souvent une violence ouverte: gestes, mots et actions, de part et d'autre de la barrière. Les jeunes de ces quartiers, surtout les garçons, sont à la fois auteurs et victimes de cette forme bien visible de violence.

Pour les abattre, ces murs invisibles, il faut s'affirmer, et la violence est souvent perçue comme un moyen d'y parvenir. Mais il y a aussi d'autres formes de violence dont on parle moins (la violence sexuelle, par exemple ou l'intimidation) et les filles en font souvent les frais. Son existence est trop souvent ignorée.

Ce phénomène de division spatiale est moins apparent dans les pays en transition, mais la privatisation de l'habitat et l'écart qui se creuse entre riches et pauvres ont toutes les chances de tirer les villes d'Europe centrale et orientale dans la même direction.

Les enclaves urbaines de certaines villes comme Sofia, Bucarest et Prague sont souvent

considérées comme des quartiers où vivent surtout, et parfois seulement, certains groupes vulnérables, les Roms par exemple. De même, le phénomène des enfants des rues abandonnés est loin d'être résolu.

Les faits sont clairs. La violence augmente, en particulier chez les jeunes, dans les pays où la transition économique a affaibli les institutions et jeté des familles entières dans la pauvreté, en les y laissant désorientées et souvent sans perspective réelle d'avenir.

Selon les statistiques des Nations Unies, cependant, les chiffres sont tout aussi alarmants dans les pays de l'Union européenne: l'effectif, par exemple, des jeunes condamnés entre 1995 et 1997, en Angleterre et au pays de Galles, est aussi élevé qu'en Russie. En matière de délinquance juvénile, l'Allemagne arrive au deuxième rang des Etats membre de l'Union européenne.

Cependant, les responsables politiques et institutionnels et les analystes ne sont toujours pas d'accord entre eux sur l'importance respective qu'il conviendrait d'assigner aux causes fondamentales de l'augmentation de la violence.

Des facteurs individuels, comme l'influence qu'exerceraient des caractéristiques biologiques et psychologiques sur des traits innés ou acquis de la personnalité ou des facteurs relationnels tels que l'influence du milieu familiale, ont souvent la priorité quand on en vient à élaborer des stratégies pour redresser la situation. Trop souvent, ces stratégies ne tiennent pas compte des facteurs sociétaux comme l'inégalité des revenus, l'insuffisance des qualifications professionnelles ou l'absence d'emplois décentement rémunérés.

Il y a là quelque chose de particulièrement alarmant si l'on considère l'écart entre les promesses de réussite que fait miroiter le marketing international ou bien l'ascension sociale par l'éducation et la précarité croissante de la vie quotidienne. Si à cela vient s'ajouter l'accroissement indéniable des inégalités de statut et de possibilités qu'offrent des quartiers qui se joutent, on a là un phénomène qui engendre la colère, voire la haine chez les jeunes, qui à son tour génère de la violence dans les quartiers défavorisés.

Il nous faut absolument éviter la stigmatisation et la création de stéréotypes.

Cependant et fort heureusement, tous les jeunes des quartiers sensibles et tous les mal lotis ne recourent pas systématiquement à la violence.

Ce qui déclenche la violence, c'est l'effondrement des liens de la confiance sociale, la perte d'identité et du sens de la dignité, ainsi que la disparition de valeurs partagées

par l'ensemble de la collectivité et l'absence de perspectives d'avenir permettant de sortir d'une situation aussi déplorable.

L'examen des diverses stratégies nationales ayant pour objet de lutter contre la violence des jeunes et de promouvoir l'intégration, donne souvent le sentiment d'être écartelé entre les politiques d'intégration « ciblées » et les politiques d'« ordre public » qui insistent particulièrement sur la commission des délits et qui tendent parfois à faire naître une certaine confusion entre délinquance, responsabilité individuelle et phénomènes sociaux.

Il ne faut pas que l'environnement social serve d'excuse la violence, mais il peut faire comprendre aux décideurs politiques l'impasse dans laquelle se trouvent les jeunes des quartiers défavorisés. L'avenir des ces jeunes est souvent dénué de toute perspective réaliste d'engagement dans un processus qui leur permettrait de s'insérer dans la société.

Le point clé consiste, premièrement, à comprendre les épisodes de violence avant de condamner et de s'engouffrer dans la logique de la répression. La répression ne servira à rien pour lutter contre les causes fondamentales auxquelles de nombreux jeunes se heurtent. Il ne faudrait avoir recours à la répression qu'en dernière instance après que tous les moyens d'intervention ont été utilisés sans réussir à calmer le jeu.

Ce qu'il nous faut, c'est ladite « approche intégrée » qui combine moyens et efforts à tous les niveaux de la société. Cette approche « tout inclusive » est le seul espoir que nous ayons d'insérer de nombreux jeunes dans ce nous espérons pouvoir encore considérer comme une société « normale ».

Un petit nombre pays européens ont suivi jusqu'ici deux types distincts d'approches:

- La « prévention de la délinquance juvénile » et de la « rénovation urbaine »

- La « prévention de la délinquance juvénile » Les approches fondées sur l'« insertion dans le marché du travail » ou la « maîtrise des initiatives » dans le secteur privé (proposer une sortie de l'espace public, souvent le seul espace disponible pour les jeunes des quartiers démunis) sont quelque fois mal perçues par les jeunes parce qu'il n'est pas rare que les autorités publiques leur imposent des structures et des activités élaborées et mises en place sans qu'ils aient participé directement aux projets.

Les approches de la « rénovation urbaine »

Au Royaume-Uni, une politique dite « ciblée » de « rénovation urbaine » a été mise en œuvre au début des années 90. Cette intervention réunissait un faisceau d'actions touchant aux secteurs du logement social, de la santé et

de la prévention de la délinquance, ainsi qu'à ceux de l'éducation et de l'emploi. On a tenté de s'en tirer malgré l'influence des gangs, de l'érosion des réseaux sociaux, de l'évolution socio-économique et de l'évolution du rôle de la famille.

Ces approches ont certes révélé combien il est difficile d'élaborer une stratégie réellement cohérente pour traiter une question aussi complexe. D'autre part, elles illustrent une série d'initiatives prises au niveau européen pour intégrer des éléments significatifs en termes de dialogue, de reconnaissance des identités et de médiation des conflits.

Bien que nécessaires, ces approches demeureront probablement insuffisantes tant que l'on n'aura pas trouvé une solution convaincante au dilemme central:

Quelle est la place dans la société contemporaine d'une jeunesse sans affiliation et défavorisée?

Les enjeux sont très élevés en matière de cohésion, d'égalité et de démocratie:

La citoyenneté ne peut reposer sur l'inutilité sociale

Il s'agit d'un problème social fondamental, car ce sont les piliers mêmes des sociétés européennes de l'avenir qui sont en cause.

Il n'est pas possible d'acquérir un sens d'appartenance si rien ne nous appartient et aucun exercice de la démocratie n'est possible sans un sentiment d'appartenance.

Notre tâche consiste à offrir aux jeunes une perspective qui leur permette d'avoir le sentiment de faire partie de notre société commune. La conférence que nous organisons ensemble ici, à Berlin, nous offrira l'occasion d'échanger des exemples de bonnes pratiques en vue d'élaborer les politiques nécessaires.

Les résultats des dernières élections françaises indiquent, par exemple, que le taux d'abstention dans les quartiers sensibles est au moins de 20% plus élevé que la moyenne.

La responsabilité va de pair avec ce que l'on réussit à maîtriser. Faire partie d'une collectivité où l'engagement et les apports personnels sont pris en compte permet d'éradiquer le sentiment d'inutilité et la peur de devenir un élément marginal de la société sans aucun poids sur le développement de cette dernière.

Il nous faut examiner à la lumière de ces questions nos approches au sein d'un système éducatif qui laisse l'individu se battre seul pour s'affirmer. Faute d'aider les intéressés à se qualifier pour participer à des programmes et à des activités, les jeunes des quartiers défavorisés n'y voient souvent que des initiatives évoluant à des espaces sidéraux de leur vie quotidienne et donc parfaitement inaccessibles. Ces efforts doivent commencer aussi tôt que possible à

l'aide de ce que nous appelons des « kits », en Allemagne, ou jardins d'enfants en Angleterre.

Pour nous aider à nous frayer un chemin dans toute cette complexité, je vous invite, si vous le voulez bien, à examiner très attentivement une analyse comparative des politiques d'intégration mises en œuvre dans six villes européennes: Amsterdam, Barcelone, Londres, Naples, Moscou et Sofia à l'initiative de la Direction générale de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe.

Notre constat sera, je l'espère, une source d'inspiration pour nos futurs travaux, en nous fournissant des éléments de réflexion susceptibles de nous inciter à réunir nos ressources et nos expériences en vue d'aider ces groupes vulnérables à sortir d'une impasse où ils se sentent piégés. Ne faut-il pas, en effet, que de spectateurs ils deviennent des acteurs aptes à contribuer au développement de la société dans laquelle ils vivent.

Examinons ensemble, je vous prie, quelques points qui pourraient être considérés comme le dénominateur commun de la lutte contre l'exclusion :

- révision complète du système d'action sociale par la mise en réseau de toutes les ressources locales de lutte contre l'exclusion;
- définir au niveau local des mécanismes et des pratiques de consultation et de coordination entre les différentes parties afin d'utiliser au mieux les synergies existantes et d'acquérir une meilleure connaissance des besoins locaux et des ressources disponibles;
- développer une relation interactive étroite entre le réseau d'action sociale et l'environnement social dont sont issus ces jeunes, en d'autres termes, renforcer les liens sociaux avec et dans la collectivité dont le soutien est indispensable au projet;
- chercher à concilier la culture et le système de valeurs des personnes impliquées dans le réseau d'action sociale, qu'elles tentent de transmettre, et la culture et l'expérience de ces jeunes;
- opter pour une approche de terrain, impliquant que l'action sociale reconnaisse le potentiel de développement de la zone et accepte l'identité spécifique, la culture et les habitudes de ses habitants.

Cela signifie l'abandon de toute idée d'intégration sous la forme d'un processus plus ou moins autoritaire visant à modifier l'identité en faveur d'une idée de construction sociale au sein de la collectivité, en donnant à cette dernière la maîtrise du processus d'intégration de façon que les jeunes puissent se sentir capables de prendre leur destinée en main.

Accepter que l'intégration des jeunes des quartiers sensibles est un problème trans-sectoriel complexe qui exige la remise en question des théories parce qu'il n'existe pas de solutions toutes faites ou de pratiques miracles.

Il nous faut procéder par tâtonnements, processus au cours duquel la pratique alimente la théorie et la théorie la pratique.

Attacher plus d'importance au maniement des ressources humaines au sein du réseau d'action sociale et encourager la mise à disposition d'espaces appropriés pour la formation, la gestion des conflits et le soutien psychologique des parties concernées.

Notre président, M. Giovanni Di Stasi, aurait souhaité, en sa qualité d'homme politique italien, présenter le « Projet Chance » l'« Ecole de la deuxième chance », expérience qui a fort bien réussi à Naples.

Si nous en avons le temps, j'aimerais me référer à l'étude de cas réalisée par le Pr Frédéric Lapeyre, de l'Université catholique de Louvain, car c'est une illustration très convaincante de la voie à suivre pour mettre en œuvre un projet spécifique s'adressant aux enfants et aux jeunes des quartiers défavorisés.

Voici tout d'abord le contexte dans lequel s'est déroulée cette initiative. Tout a commencé par le meurtre d'un jeune déscolarisé âgé de 14 ans. Cet acte de vengeance de la Camorra repose sur la notion de « meurtre par devoir », idée très répandue, à Naples, parmi les jeunes des quartiers défavorisés qui sont eux-mêmes les premières victimes de la violence locale.

Cet événement fut le déclencheur d'une volonté réelle de s'unir pour que le train-train des choses ne continue pas comme à l'habitude et d'essayer au contraire de briser le cercle vicieux.

Cette nouvelle prise de conscience du public, qui bénéficia d'une abondante couverture de presse tant locale que nationale, s'alignait sur l'activité de terrain pratiquée par le seul et unique « maître des rues » à Naples.

A la demande du département de l'éducation de Naples, cet enseignant, dans le cadre de l'Association pour le quartier espagnol, collaborait déjà avec d'autres collègues et avec le réseau du quartier espagnol pour tenter de faire mieux connaître son expérience pratique.

Le Projet chance est issu plus précisément de l'initiative de deux enseignants de Naples, Marco-Rossi Doria et Angela Villani, qui avaient déjà derrière eux des années d'expérience avec des adolescents à risque.

Il s'agissait de lancer un projet ayant pour but de rééduquer de jeunes déscolarisés vivant dans trois quartiers extrêmement sensibles, caractérisés par une forte concentration de problèmes socio-économiques et des taux

d'abandon scolaire quatre fois plus élevés que le taux moyen, à Naples, déjà beaucoup plus élevé que la moyenne nationale.

Le plan consistait à rassembler toutes les ressources des institutions d'action sociale et de réunir tous les acteurs des zones sélectionnées, afin d'offrir une deuxième chance aux jeunes déscolarisés de quartiers très sensibles.

Les temps étaient mûrs pour lancer ce projet. Naples avait un maire de gauche qui s'était engagé à lutter contre la dégradation socio-économique de la ville et, surtout, le gouvernement italien était en passe d'adopter la loi N° 285/1997, en vertu de laquelle un gros budget était affecté à des projets concernant les enfants et les adolescents.

Comme Marco-Rossi Doria l'a expliqué: « nous avons contacté l'équipe ministérielle de Livia Turco deux ou trois mois avant l'adoption de la loi et proposé le projet Chance en tant qu'élément de mise en œuvre du nouveau texte de loi.

Le ministère a estimé que le projet s'insérait parfaitement dans une législation qui concernait les droits des enfants et des adolescents; il s'est donc engagé à promouvoir ce type de plan en allouant des ressources à la municipalité ».

Le projet était aussi l'un de ceux, très peu nombreux, qui était suivi au niveau national grâce à l'agence pour les droits des enfants et des adolescents à l'Institut Innocenti de Florence. Enfin, après trois ans de mise en œuvre, l'agence a évalué le projet, à la suite de quoi le ministère des affaires sociales l'a incorporé dans son Plan d'action contre la pauvreté et a notifié la Commission européenne de sa mise en œuvre comme exemple de bonne pratique nationale.

Le Projet chance comporte deux aspects essentiels au plan organisationnel.

Premièrement, il est conçu sur la base de trois modules territoriaux oeuvrant dans trois zones extrêmement sensibles (l'une située dans le centre historique et deux autres dans la banlieue napolitaine) où les taux d'absentéisme et de décrochage scolaires sont exceptionnellement élevés et les familles dans des situations socio-économiques très difficiles. Ce sont le quartier espagnol, la zone de San Giovanni-Barra et le quartier de Soccavo.

Deuxièmement, le projet repose sur un partenariat entre les enseignants concernés, le département de l'éducation de Naples, la municipalité, la Faculté de psychologie de l'Université Federico II, ainsi que sur de jeunes travailleurs, des artisans locaux et les familles en question. Tous ces éléments unissent leurs efforts pour affronter l'énorme et complexe problème des adolescents impliqués dans le

Projet chance et travaillent côte à côte avec les jeunes pour la réussite de ce projet éducatif.

Le projet Chance va plus loin que le but explicite d'aider ces jeunes à obtenir un certificat grâce à un enseignement novateur ou encore de chercher à les maintenir dans le système éducatif jusqu'au terme de la scolarité légale.

La grande force du projet est de réussir à pénétrer dans la logique spécifique des jeunes grâce à un processus continu de cognition, d'interprétation et de compréhension.

Son objet est de gagner leur confiance, de leur montrer que des gens se soucient d'eux et sont à leur écoute et qu'ils ont leurs intérêts à cœur dans le but de changer leur vie pour le meilleur.

J'ai le sentiment que pour réussir à engager un dialogue constructif avec des jeunes il faut pouvoir intégrer, dans l'approche éducative, l'anxiété de ces jeunes qui doivent affronter des conditions de vie extrêmes, non seulement dans leur quartier mais aussi dans leur famille.

Quant à la méthode de travail adoptée, je tiens à souligner qu'il s'agit de la méthode dite de l'« approche inclusive ».

Le projet s'est appuyé sur les dossiers des services sociaux pour sélectionner les adolescents éligibles à l'École de la deuxième chance.

La phase introductive est l'un des apports les plus novateurs du projet par rapport à l'école traditionnelle.

Celle-ci se fonde sur une chaîne école-police-travailleurs sociaux-familles pour doter les jeunes déscolarisés d'un réseau qui les encourage à souscrire gratuitement à un mode inédit de contact éducatif, à savoir une école conçue sur mesure pour cette tâche.

L'une des raisons de la réussite du projet « Chance », qui a su obtenir la fidélité des jeunes et la conserver, est précisément attribuable au fait qu'il parvient à nouer des liens essentiels entre les élèves, les enseignants et les jeunes travailleurs.

Cela explique le faible ratio étudiant-élève de cinq à un, qui permet aux jeunes d'être en relation avec une référence adulte plus accessible, plus ouverte et plus stable.

Quelques-uns des résultats obtenus qu'il convient de garder présent à l'esprit quand on cherche à promouvoir des stratégies ayant pour but une inclusion locale et sociale réussie.

Les familles ont pu constater les résultats pratiques de la voie suivie par les enfants grâce au projet Chance et comprendre qu'assurer un meilleur avenir à leurs enfants était lié à un intérêt institutionnel authentique. L'association des familles au projet de façon à développer

chez elles un sentiment de responsabilité a été un élément de réussite important. Certaines familles ne sont pas encore sorties de leurs difficultés et demandent beaucoup d'attention, mais elles manifestent un intérêt croissant eu égard aux objectifs poursuivis par un projet auquel elles peuvent se fier.

De leur côté, les jeunes du projet ont également compris qu'il y a des adultes prêts à passer du temps avec eux, c'est-à-dire des figures constitutives d'un cadre de références positif, sur lesquelles ils peuvent compter, qui ont la volonté manifeste de les écouter et qui tenteront de les aider à résoudre leurs problèmes.

Le bouche-à-oreille favorable au projet qui circule dans les quartiers ciblés est l'un des bons résultats obtenus. Au début, les gens ignoraient tout du projet, mais à présent les familles approchent les enseignants pour leur demander s'il est possible d'enrôler leurs enfants dans le projet et les élèves demandent si leurs cousins pourraient venir les y rejoindre.

Le projet tout entier repose sur la crédibilité, une fiabilité de plus en plus requise par nos citoyens. Au niveau local, les politiques jouissent aussi la possibilité de se renseigner directement sur les besoins exprimés par la population ou par les jeunes des rues de nos villes.

Cependant, nul n'ignore que faute de moyens les bonnes idées et les concepts intelligents ne se concrétiseront jamais.

La motivation, l'expertise fondée sur une bonne pratique, épaulées par des moyens financiers et des ressources humaines, sont des conditions indispensables pour réussir à faire progresser les citoyens et la société tout entière.

Même si l'on ne dispose que de ressources financières et humaines limitées et à condition de disposer de ressources humaines compétentes, investir en vue d'une cohésion sociale accrue offrant à chacun plus de stabilité en matière de sécurité urbaine et de développement économique est une nécessité si l'on veut gagner le combat pour un avenir meilleur.

Une évaluation des premières années du projet Chance révèle que, non seulement le taux de fréquentation scolaire est acceptable, mais qu'il y a aussi une réduction significative de la fréquence et de la gravité des actes violents.

Une autre réussite du projet est qu'il modifie la perception que les jeunes ont d'eux-mêmes et que leurs parents ont d'eux.

Ils comprennent peu à peu qu'ils sont capables de faire des choses qu'ils ne croyaient pas pouvoir faire. Ce qui est essentiel pour renforcer les liens sociaux.

Enfin, l'objectif d'enracinement du projet au niveau local et de développement de synergies entre des ressources semble aussi avoir été at-

teint.

Le projet s'est enraciné dans le tissu social de deux manières:

- Premièrement, en participant à un réseau d'action sociale interinstitutionnel visant à répondre plus efficacement à la complexité des problèmes sociaux qui se posent.

Mais la chose n'est pas toujours facile à réaliser et plusieurs parties actives dans l'action sociale ont souligné l'effort constant qu'il fallait faire pour maintenir le réseau, accroître la coordination et la coopération et désamorcer des conflits ouverts ou latents.

Un exemple suffit à en donner la preuve. Les locaux de « Chance » étaient installés dans une structure scolaire traditionnelle. Cet arrangement n'a pas manqué de susciter un conflit car des parents trouvaient déplaisant que des jeunes défavorisés soient en contact avec leurs propres enfants et redoutaient la violence que cette situation risquait d'induire.

Mais, grâce au dialogue et à la médiation, la situation est revenue à la normale et un climat moins passionnel s'est instauré quand les familles ont compris que le projet visait à récupérer ces adolescents difficiles.

- Deuxièmement, comme il en a déjà été question, par sa présence active dans le milieu de vie des adolescents du projet Chance. Le choix de cette approche de terrain est crucial parce qu'elle signifie la reconnaissance du potentiel de développement d'une zone locale et l'acceptation de l'identité, de la culture et des rituels d'un quartier déterminé, à savoir le Quartier espagnol. Ce type d'approche signifie aussi que l'idée d'intégration a été abandonnée en tant que processus quasi autoritaire d'un changement d'identité pour adopter l'idée d'une construction sociale au sein d'une collectivité qui pourra ainsi acquérir petit à petit la maîtrise de sa propre destinée.

Je suis pour ma part convaincu qu'il faut que nous nous impliquions directement et que les jeunes participent aux « affaires de la collectivité » pour qu'ils soient aptes à vivre pleinement au sein de leur ville ou de leur région au lieu de se contenter d'exister.

Il n'y aura de véritable intérêt pour les décisions prises que si une participation à la prise de décision est possible. Pour les jeunes, c'est une condition essentielle à remplir s'ils veulent vraiment vivre ensemble et jouer un rôle actif dans une mutation sociale qui n'épargnera ni leurs rues ni leur quartier ni leur ville ni la région.

Dans le même esprit, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe,

après une première tentative il y a dix ans, a adopté en mai dernier, sur la base de travaux menés en commun avec les organes de jeunesse du Conseil de l'Europe, notamment du Conseil mixte pour la jeunesse, une Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale. Une version de ce texte d'un usage plus facile et plus proche des jeunes est en préparation. J'ai le plaisir de vous informer que, la semaine dernière, le Comité des ministres des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe a approuvé cette charte qui figure dans vos documents sous forme d'une Recommandation aux gouvernements des Etats membres. Est également en préparation un guide de bonnes pratiques sur le thème de la jeunesse et de la participation.

La Charte européenne de la participation des jeunes à la vie locale et régionale n'a pas cherché à dresser une liste exhaustive de mesures permettant aux jeunes de vivre ensemble dans un climat plus harmonieux.

Elle se contente de formuler des principes directeurs en vue de faciliter la participation des jeunes aux décisions les concernant.

Si bien qu'en examinant les problèmes et en agissant de concert avec les jeunes et non en se substituant à eux, les élus locaux et régionaux et les décideurs pourront vraiment faire en sorte que les jeunes deviennent capables non seulement de prendre du recul et d'aborder leur vie quotidienne avec des idées plus claires, mais aussi de devenir des citoyens à part entière au sein de leur ville ou de leur région.

Etant donné que le Congrès représente les membres élus des pouvoirs locaux, nous souhaitons particulièrement encourager la création de liens institutionnels et de structures permettant aux jeunes de participer à la vie locale et régionale.

Je donnerai ici un aperçu de quelques-uns des principes énoncés dans le texte de notre charte en vue de créer les conditions nécessaires à cette participation.

- Afin de mettre en œuvre ces politiques sectorielles, les collectivités locales et régionales doivent mettre en place des structures ou dispositifs permettant la participation des jeunes aux décisions et débats les concernant.
- Ces structures prendront des formes diverses selon qu'elles seront établies dans un village, une ville ou un quartier, voire une région. ... Elles devraient permettre aux jeunes et à leurs représentants d'être des acteurs à part entière dans les politiques qui les concernent.
- Le partenariat est l'un des moyens qui permet aux jeunes de se faire entendre et

d'améliorer leur rôle et leur statut au sein de la collectivité. Il est la clé de la mise en œuvre de la Charte sur la participation des jeunes à la vie de la collectivité.

- La désignation d'un « délégué de la jeunesse » pourrait contribuer à créer le lien nécessaire à la mise en relation des jeunes avec des décideurs à divers niveaux.
- Il conviendrait de créer un poste de « délégué de la jeunesse » au sein des pouvoirs locaux et régionaux pour permettre aux jeunes d'être représentés dans les organismes municipaux et régionaux,
- Là où cette pratique n'est pas institutionnalisée, les autorités locales et régionales devraient fournir, dans le cadre de la législation locale en vigueur, des moyens de créer ce poste qui devrait être confié à un jeune désigné, par exemple, sur proposition de certaines associations.
- Dans le cadre d'un mandat à durée déterminée, il/elle assisterait le service municipal chargé des affaires de la jeunesse, veillerait à la cohérence des objectifs de la politique de jeunesse et coordonnerait les décisions intéressant les jeunes.
- Conscients des mutations sociales et culturelles en cours au sein de leur communauté, de leur quartier ou de leur village, les jeunes devraient assumer directement la responsabilité des projets et tenir une part active dans les politiques qui s'y rapportent, notamment à travers la création d'un conseil municipal de la jeunesse.
- Les jeunes seraient élus à ces conseils dans le respect des réalités sociologiques présentes dans les communes concernées, y compris les groupes de jeunes des quartiers, les associations et les organisations de jeunesse, les centres de jeunesse, les centres municipaux et les écoles.

Sur la base d'un budget alloué par les autorités locales et régionales, ces conseils de la jeunesse rempliraient quatre fonctions::

1. répondre aux besoins et aspirations des jeunes et analyser ce qui fait problème: le logement, l'urbanisme, les loisirs, les équipements culturels;
2. étudier la faisabilité des projets avec des experts, des élus locaux et des fonctionnaires dans le cadre de sous-commissions;
3. établir des budgets, prendre des décisions et les mettre en œuvre;
4. contrôler les résultats..

En donnant aux jeunes l'occasion de s'exprimer sur les problèmes qui les concernent, ces conseils les formeraient à la vie démocratique et à la gestion des affaires de la cité.

Je pourrais continuer longtemps à citer les principes directeurs de la Charte européenne

de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, mon intention, cependant, est de vous montrer que nous disposons déjà d'excellents outils.

Certains sont moins connus que d'autres, mais l'objet de notre réunion d'aujourd'hui est d'en savoir davantage sur les instruments à utiliser et d'aider les jeunes à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent dans les quartiers défavorisés.

Nous savons tous que de simples outils ne remplaceront jamais la volonté des décideurs de les mettre en œuvre.

Notre tâche, ici et maintenant, est de montrer que l'efficacité de ces outils devraient encourager les hommes politiques à tous les niveaux à les utiliser davantage. Comme l'indiquent les exemples de bonnes pratiques, ces outils ont déjà fourni la preuve qu'ils étaient opérationnels et bénéfiques.

Passer de la théorie à la pratique est une nécessité.

Il faut comprendre que l'intégration réalisée par le biais d'une plus forte participation est une offre qui s'adresse à tous ceux qui veulent se frayer un chemin dans une société complexe où ils ont leur place et où ils sont les bienvenus en tant que part reconnue de la société dans laquelle ils vivent.

Mesdames et Messieurs,

J'aimerais partager avec vous une autre expérience du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe regardant les jeunes issus de l'immigration dans les villes et les régions et sur la manière de les encourager à participer aux niveaux local et régional.

A l'occasion de la session du Congrès de mai 2004, nous avons adopté la Résolution 181 (2004) sur « Un pacte pour l'intégration et la participation des personnes issues de l'immigration dans les villes et régions d'Europe ».

Je me propose, si vous le permettez, de mettre l'accent sur quelques principes à garder présent à l'esprit lorsque l'on s'efforce de définir des « Stratégies intégrées pour les enfants et les jeunes des quartiers défavorisés ».

Nous estimons tous, me semble-t-il, qu'une coopération accrue entre tous les niveaux de gouvernement s'impose pour définir un cadre cohérent en matière d'immigration légale et ordonnée, tout en luttant efficacement contre une immigration illégale propice au trafic et à l'exploitation des êtres humains;

Je suis convaincu que nous devons présenter au public une vision différente de la migration et lui faire comprendre les possibilités qui en découlent.

Il faut changer la perception négative qu'en ont une grande partie du public et nombre de

décideurs politiques.

Nous devons être très clairs sur un point, à savoir que les flux migratoires favorisent la diversité et la vitalité de nos villes et sont porteurs d'avantages multiples au plan démographique, économique et culturel, sans nous dissimuler qu'ils posent également de grands défis tant en ce qui concerne l'intégration des individus que la cohabitation harmonieuse des différents groupes culturels et religieux au sein des sociétés européennes.

Nous sommes tous convaincus que l'intégration des personnes issues de l'immigration, souvent concentrées dans un environnement urbain dégradé, est une responsabilité commune qui relève de la solidarité nationale et européenne pour aider les autorités locales et régionales les plus directement touchées par les flux migratoires à faire face.

Les programmes d'intégration doivent, d'une part, viser à l'intégration effective des personnes issues de l'immigration déjà établies et désirant demeurer dans les collectivités territoriales où elles résident et, d'autre part, mettre en place des mesures spécifiques pour l'intégrations des nouveaux arrivants.

J'irai même plus loin, car je crois que l'égalité des chances pour les jeunes issus de l'immigration mais qui vivent à présent dans des quartiers défavorisés ne pourra se réaliser qu'en vertu de mesures de discrimination positive dans une série de domaines spécifiques nécessitant des ressources adéquates en termes de moyens humains et financiers.

Il faut assigner à ces questions une haute priorité politique et impliquer l'ensemble des acteurs au niveau local dans un véritable « pacte pour l'intégration », et mettre en place une politique intensive de communication avec l'ensemble des habitants de la cité. Sur la base de ces échanges, un réseau de villes ayant créé des « Conseils d'étrangers » a été créé et nous venons de publier un guide de bonnes pratiques sur la base des expériences de 24 pays européens. C'est une pure coïncidence que ce réseau se réunisse demain à Stuttgart où nous avons commencé ces travaux, il y a deux ans. Je suis certain que les personnes que ce réseau intéresse seront à même d'y adhérer pour y travailler ultérieurement. La question de « l'accès des migrants aux droits sociaux » est, en effet, un sujet important qui doit rester inscrit à l'ordre du jour de la Commission de la cohésion sociale du Congrès.

Ce n'est que si un cadre législatif adéquat national ou européen est mis en place par les autorités, que si des moyens correspondants sont disponibles et mis à la disposition des autorités compétentes aux niveaux local ou régional, que si la combinaison de ressources

humaines et financières, la bonne volonté et la motivation, l'expertise et les compétences sont mises à disposition, ce n'est qu'alors qu'une différence pourra être faite et que nous aurons une chance réelle d'accomplir des progrès substantiels pour le bénéfice des jeunes et de la société tout entière.

Nous devons tous nous efforcer sans relâche d'accroître notre conscience politique et de créer un environnement politique favorable dans nos villes et nos pays. Il faut que nous unissions nos forces pour réunir toutes les ressources disponibles afin de nous permettre de réaliser notre but commun et d'instaurer une société plus démocratique et plus cohésive dont nos enfants et nos adolescents seront les bénéficiaires.

Les jeunes sont notre avenir et investir dans la jeunesse est le seul investissement capable d'assurer l'avenir de nos sociétés.

Dr. Ralf-René Weingärtner, Directeur de la Direction de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe, Strasbourg

Les grandes étapes de l'évolution de l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse et du sport

Le secteur de la jeunesse

Les prémices d'une politique européenne en matière de jeunesse (1960-1970)

Lorsque le Conseil de l'Europe se penche sur les questions relatives à la jeunesse dans les années 1960, il le fait dans un contexte bien particulier. Dès l'origine, la jeunesse a été l'objet de l'attention prioritaire de ceux qui se sont préoccupés de bâtir, au lendemain de la seconde guerre mondiale, une Europe démocratique fondée sur l'éthique des droits de l'homme et consciente de sa profonde unité de destin. Gouvernements comme parlementaires sont alors unanimes pour considérer que toute politique de jeunesse doit s'appuyer sur la promotion des organisations de jeunesse, reconnues comme cadre privilégié de la participation démocratique et offrant par leur diversité et leur autonomie, les conditions indispensables pour éviter toute mainmise gouvernementale sur la jeunesse. Au début des années 1960, le Conseil de la coopération culturelle estime nécessaire d'engendrer une dynamique au sein de la jeunesse européenne par la mise en œuvre d'activités avec les organisations de jeunesse, notamment des rencontres et des stages axés sur la participation des jeunes et leur esprit d'initiative dans la vie sociale et culturelle. Dans la ville alsacienne d'Obernai, avec l'appui du Conseil de la Coopération Culturelle, se déroule le premier stage dans un Centre expérimental de la jeunesse. Grâce au Conseil de l'Europe, échanges de jeunes et rencontres internationales entre organisations européennes non gouvernementales de jeunesse permettent de tisser des liens entre les jeunes d'Europe de l'Ouest et ceux de l'Est, et ébauchent des relations de confiance entre représentants gouvernementaux de l'Ouest et organisations européennes de la jeunesse. L'institution d'un dialogue avec les organisations de jeunesse apparaît ainsi comme le modèle presque naturel.

Quelques années plus tard, les gouvernements européens se trouvent confrontés à la crise de 1968, initiée par les jeunes, qui remet en cause les fondements du modèle de société

d'après-guerre. Dès 1968, deux débats parlementaires ont lieu en parallèle, à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée européenne de la Communauté économique européenne (devenu parlement européen en 1979). Le thème est le même, « la crise de la jeunesse ». Il est abordé dans des termes identiques dans les deux assemblées : la nécessité de mieux intégrer les jeunes à la construction d'une Europe démocratique. Comme si la construction d'une Europe démocratique constituait, pour la génération d'après-guerre, le legs à la génération suivante. Pour le Conseil de l'Europe, il s'agit de défendre une conception occidentale des droits de l'homme et de la démocratie ; pour la Communauté européenne, c'est la volonté d'assurer la diffusion de l'idée européenne et la perspective d'élargissement de la communauté. En 1969, le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de La Haye déclare dans son texte final : « La construction européenne ne se réalisera que si les jeunes y sont étroitement associés ».

Fort de l'expérience d'Obernai et des relations de confiance tissées avec les organisations de jeunesse, le Conseil de l'Europe va alors, logiquement initier une véritable politique européenne en matière de jeunesse. En 1970 est créé le Centre européen de la jeunesse à Strasbourg (CEJ), suivi deux ans plus tard d'un Fonds européen pour la jeunesse (FEJ).

Le CEJ constitue alors un lieu de rencontre et de formation unique en Europe, où les organisations de jeunesse peuvent participer concrètement à la construction européenne, contribuer aux travaux du Conseil de l'Europe, étudier les problèmes qui concernent les jeunes et faire l'expérience de l'apprentissage interculturel. Le FEJ pour sa part accorde un soutien financier à des activités de jeunesse multinationales qui sont de nature à promouvoir la paix et la compréhension internationale en Europe et dans le monde. Son statut particulier au sein du Conseil de l'Europe lui permettent de jouer, dès l'origine, un rôle pionnier dans la promotion des échanges entre jeunes « des deux blocs ».

La participation constitue donc l'objectif et le mode de fonctionnement autour duquel se sont articulées les activités du CEJ et du FEJ. L'aspect novateur va encore plus loin avec le système de cogestion, qui préside l'administration de ces deux institutions et qui partage le pouvoir de décision entre représentants gouvernementaux et ceux des organisations de jeunesse. La référence au système de cogestion deviendra une constante de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe. Aujourd'hui encore, il sert de modèle pour le développement de politiques de jeunesse dont la mission fondamentale est d'aider les jeunes

à devenir des citoyens actifs dans des sociétés démocratiques.

A partir de là, l'action du Conseil de l'Europe ne cesse de se développer. C'est le Conseil de l'Europe qui, en 1985, initiera la 1^{re} Conférence européenne des ministres responsables de la jeunesse et qui créera, en 1995 un second Centre européen de la jeunesse, à Budapest. Aujourd'hui, ce sont plus de 200 organisations et réseaux européens de jeunesse qui travaillent régulièrement avec les Centres et le Fonds du Conseil de l'Europe et près de 10 000 jeunes multiplicateurs (ayant des responsabilités au sein de leur organisation) qui participent chaque année à des activités dans le cadre de ces établissements. Au total, depuis 1971, ils sont plus de 300 000 à avoir été sensibilisés et formés aux thèmes de l'Europe et aux valeurs du Conseil de l'Europe.

1es nouveaux enjeux d'une politique européenne de la jeunesse (1974-1989)

Autant la vision de la jeunesse tout au long des années 1960 et 1970 était celle d'une génération en lutte, contestatrice, autant, dès le milieu des années 1970 cette vision va radicalement changer dans un contexte de crise économique qui se développe à partir du premier choc pétrolier de 1974 et va se poursuivre plus ou moins régulièrement jusqu'à la fin des années 1990 et même au-delà. Cette crise, caractérisée notamment par le chômage et la fracture sociale, va peu à peu toucher plus particulièrement les jeunes. De nouvelles formes de protestation et de mobilisation des jeunes apparaissent, modifiant le paysage des organisations de jeunesse. Cette cassure de la socialisation implique une autre manière d'aborder les questions relatives à la jeunesse. Il ne s'agit plus en priorité de faire participer les jeunes à la société, mais, sinon de les intégrer, au moins de les contenir. Les politiques nationales se recentrent sur le nouvel objectif de l'insertion sociale et vont faire pression au niveau européen pour faire évoluer le cadre européen de la politique de jeunesse.

Parallèlement aux difficultés liées à la crise économique, les aspirations des jeunes changent, avec un double phénomène : la perte de vitesse des organisations de jeunesse dites traditionnelles et l'émergence d'une forte demande des jeunes en termes de services culturels et de loisirs, au détriment des formes de participation politiques et syndicales. Logiquement, les Etats vont recentrer leurs actions sur ces nouvelles données et sur des préoccupations liées à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, rompant ainsi avec la tendance dominante de la fin des années 1960 marquées par le souci d'un développement autonome des

associations.

C'est dans ce contexte qu'une instance intergouvernementale est créée par le Conseil de l'Europe, avec la mise en place d'un Comité ad hoc pour les questions de jeunesse (CAHJE) en 1982. La dimension intergouvernementale va s'affirmer au fil des ans avec l'initiation d'un cycle de conférences des ministres chargés de la jeunesse (à partir de 1985) et la transformation du CAHJE en CDEJ (Comité Directeur Européen pour la Coopération Intergouvernementale dans le domaine de la Jeunesse) en 1988. Les hauts fonctionnaires vont, à partir de ce moment-là être les initiateurs d'un changement en profondeur de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe : tout en restant attaché à la participation institutionnelle des jeunes à la décision et à la gestion des ressources et des programmes, le Conseil de l'Europe va peu à peu s'engager dans une politique développant des instruments de mobilité et d'insertion. Lutte contre le chômage des jeunes par des politiques plus ancrées aux réalités locales et valorisation des nouvelles formes de la vie associative-pragmatiques plus qu'idéologiques, locales et éphémères plus que dans le cadre de mouvements organisés—tels sont les thèmes mis en avant dans le cadre des échanges intergouvernementaux.

Dans ce contexte, la participation ne se limite plus à l'implication dans les institutions et la prise de décision. Elle est une manière de vivre la démocratie et elle concerne à la fois le travail, le logement, les loisirs, l'éducation et les relations sociales. C'est dans cette logique, par exemple, qu'une première réforme des structures de cogestion du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe est entreprise en 1988, ouvrant la voie à la participation de nouveaux partenaires représentant la jeunesse « non organisée de manière traditionnelle ».

Une Europe élargie ans un monde qui se globalise ou comment garantir des sociétés stables et cohésives (1989-2004)

La chute du mur de Berlin en novembre 1989 constitue un véritable bouleversement de la situation européenne. Avec la fin de la guerre froide, le modèle défendu par le Conseil de l'Europe ne constitue plus une alternative à un modèle non démocratique, mais plutôt un lieu d'apprentissage de la démocratie et des droits de l'homme. L'enjeu devient l'intégration progressive des pays d'Europe centrale et orientale. En l'espace d'un peu plus d'une décennie, le Conseil passe de vingt et un à quarante-cinq membres.

Parallèlement à ces bouleversements, les années 1980/1990, notamment, ont sérieusement ébranlé l'idée selon laquelle le progrès

économique permet le progrès social, qui permet à son tour la justice sociale. Les jeunes qui ont vingt ans en 1990 n'ont connu que la crise. L'ascension sociale pour tous fait partie des rêves du passé.

Si les jeunes sont en difficulté, ils ne le sont pas tous au même niveau. A la diversité des situations en Europe de l'Ouest s'ajoute celle des pays d'Europe centrale et orientale. Il paraît évident que le terme générique de « jeunesse européenne » ne correspond plus à la réalité sociale. La problématique d'une politique de jeunesse se complexifie. Le Conseil de l'Europe va très clairement réorienter la politique de jeunesse en direction des pays d'Europe centrale et orientale, et modifier en profondeur ses structures et programmes dans le domaine de la jeunesse. Le nécessaire développement de structures de jeunesse démocratiques en Europe centrale et orientale, la prise en compte des aspirations de la jeunesse dans cette partie de l'Europe, la mobilité des jeunes et le développement des politiques locales de jeunesse deviennent alors des enjeux prioritaires. Dans la foulée de la 3e Conférence européenne des ministres responsables de la jeunesse réunie à Lisbonne en septembre 1990 qui en fait la proposition, le Comité des Ministres décide, en 1993, la création d'un deuxième Centre européen de la jeunesse à Budapest. Ce centre qui fait partie intégrante du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe ouvrira en 1995 de façon permanente. Il obéit aux mêmes règles et à la même démarche pédagogique que celui de Strasbourg, et constitue selon le Comité des Ministres, « un moyen pour le Conseil de contribuer au processus de démocratisation dans les pays d'Europe centrale et orientale »

Dans ce contexte, dès 1989, le secteur jeunesse va développer, à travers les programmes spécifiques mis en œuvre au sein de l'ensemble du programme du Conseil de l'Europe, des stages de formation et de d'assistance technique axés sur le développement des structures et des politiques de jeunesse dans les différents pays d'Europe centrale et orientale.

Face à ces nouveaux enjeux et au développement de la politique européenne de jeunesse, la question de l'adaptation des structures de jeunesse du Conseil de l'Europe se pose inévitablement. Il faudra attendre 1999 pour voir parachever dans une seconde réforme fondamentale, le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe avec ses contours actuels. Les Centres européens de la jeunesse ne sont plus seulement des établissements à caractère éducatif, ils constituent également des centres de connaissance et de ressources sur la jeunesse et sur les politiques dans ce domaine.

Force est de constater toutefois, qu'au cours

de cette période, l'élargissement de l'Europe ne concerne pas seulement le Conseil de l'Europe mais également l'Union européenne, qui, de surcroît s'engage également dans le développement d'une politique de jeunesse. Les deux institutions défendent les mêmes valeurs fondamentales, mais elles ne disposent pas des mêmes moyens pour les concrétiser. Dans le domaine de la jeunesse, la Commission avait mis sur pied, à partir des années 1980 une série de programmes destinés aux jeunes (échanges et rencontres) ; le Conseil de l'Europe, de son côté, a une longue expérience dans le domaine de la formation des animateurs et travailleurs de jeunesse. Une collaboration s'imposait d'elle-même. En 1998, un premier accord de partenariat est signé entre les deux partenaires, portant sur un programme commun de formation de travailleurs de jeunesse. Un second accord sur la recherche en matière de jeunesse, puis un troisième sur la coopération euroméditerranéenne suivront en 2003. Aujourd'hui, le partenariat entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne est devenu à bien des égards un modèle exemplaire, et les perspectives de développement à cet égard sont prometteuses. Depuis peu, la Commission européenne est associée à la préparation et à la mise en œuvre d'un projet du Conseil de l'Europe sur la création d'un portfolio européen pour animateurs et travailleurs de jeunesse, dans le cadre de l'éducation non formelle, un thème sur lequel les deux partenaires coopèrent étroitement dans le but notamment d'en promouvoir la reconnaissance et la validation.

Au cours des années 1990, et aujourd'hui encore, l'Europe doit également faire face à des vieux démons qu'elle espérait ne plus revoir, notamment avec le processus de construction européenne. Devant la montée persistante de l'intolérance, face à la résurgence de conflits dans certaines parties de l'Europe et à la montée de nouvelles tendances extrémistes et fondamentalistes, les valeurs essentielles du Conseil de l'Europe prennent tout leur sens et sont perçues par beaucoup de jeunes comme les seuls remparts possibles aux risques de détérioration de la stabilité et de la cohésion sociale des sociétés européennes.

En 1994, dans le cadre de la Campagne jeunesse contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, « Tous différents, tous égaux », impulsée par l'ensemble des partenaires du secteur jeunesse, une semaine européenne de la jeunesse réunit à Strasbourg mille deux cents jeunes venus des quatre coins de l'Europe, dans des trains spéciaux aux noms symbolisant les thèmes de la Campagne. Cette action, dont l'impact est

encore visible, sera le point de départ d'une mobilisation sans précédent des jeunes et des organisations de jeunesse en faveur de la promotion des droits de l'homme, qui se traduira notamment par la mise en place, à partir de 2000, d'un programme ambitieux visant à intégrer l'éducation aux droits de l'homme dans la pratique du travail de jeunesse, aussi bien dans le cadre de l'éducation non formelle que formelle. Le manuel pédagogique « REPERES » sert d'outil de base pour l'éducation des jeunes aux droits de l'homme. Un nombre considérable d'animateurs, d'éducateurs ou d'enseignants à travers toute l'Europe l'utilisent. Chaque année, de nouveaux pays entreprennent de le traduire dans leur langue nationale. Des stages nationaux, européens et transfrontaliers sont organisés à l'initiative du Conseil de l'Europe à des fins de formation et pour stimuler la mise en place de réseaux et de partenariats.

Le service du Sport

Les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine du sport débutent en 1967, avec une résolution prémonitoire sur le doping des athlètes, point de départ d'une politique de grande ampleur marquée, en 1989, par la présentation de la Convention européenne contre le dopage. Il s'investit dès 1970 pour promouvoir le « sport pour tous », afin que chaque individu puisse pratiquer sans entrave le sport ou les activités physiques de son choix : une charte adoptée en 1975 précise les moyens de concrétiser cet objectif. En outre, le Conseil de l'Europe a développé à partir de 1985 des outils concrets pour faire face à la violence dans le sport, et notamment aux débordements causés par les spectateurs. Enfin, il a encouragé, dès 1992, la promotion de l'éthique sportive et du « fair play », à travers une charte et des documents très largement diffusés.

Partenaire des organisations sportives des Etats membres, le service du sport du Conseil de l'Europe œuvre pour promouvoir l'idéal sportif et le fair-play et pour faciliter l'accès de toutes les populations aux activités sportives. Dans le même temps, il a défini de nombreuses mesures pour lutter contre la violence, le dopage et toutes les dérives qui ternissent l'image du sport. Une « charte européenne du sport » et un « code d'éthique sportive », promulgués en 1992 et révisés en 2001, définissent les grands principes des activités sportives, tant sur le plan de l'organisation que des objectifs.

La notion de « sport pour tous » s'est concrétisée par de nombreuses initiatives, dont la plus récente vise à permettre aux personnes vivant dans des camps de réfugiés, suite à des guerres ou des catastrophes naturelles, de pra-

tiquer eux aussi des activités sportives. Elaboré en 2003, le programme des « ballons rouges » - dont le nom évoque la Croix-Rouge - permet d'organiser, dans ces camps, des « stages » de trois semaines pendant lesquelles les jeunes peuvent s'initier au sport avec une dizaine d'animateurs sportifs, qui leur apprendront ensuite à devenir eux-mêmes animateurs. Les « ballons rouges » répondent ainsi au besoin d'activité exprimé notamment par les plus jeunes, et auront un impact tout à la fois éducatif, physique et psychologique. Le premier camp d'été des « ballons rouges » a eu lieu en 2004 en Azerbaïdjan, et l'objectif est d'en organiser désormais deux ou trois par an, y compris dans des camps où se côtoient des communautés diverses voire antagonistes, ce qui permettra aussi de restaurer un minimum de relations entre elles.

Sport et démocratie

Le Conseil de l'Europe rappelle depuis longtemps que « le sport est une école de démocratie », mais cette valeur, de même que les droits de l'homme la prééminence du droit n'y sont pas forcément toujours visible. Dans le cadre de l'année européenne de l'éducation par le sport, lancée en mai 2004 par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe a organisé, à Strasbourg, des rencontres sur la promotion de ces valeurs dans le sport. Elles rappellent les parallèles entre le droit et les règles du jeu, ou entre les élections « politiques » et les élections dans les instances sportives : il s'agit d'une manière vivante de « montrer » la réalité de ces valeurs et leur application quotidienne. Des sportifs amateurs et professionnels ont été amenés à diffuser ce message dans leurs clubs et pays respectifs.

Le respect des valeurs fait partie intégrante de la « bonne gouvernance » dans le domaine sportif, thème de la dernière conférence européenne des ministres du sport, qui s'est tenue en 2004 à Budapest : cette réunion a souhaité, aussi, aborder les moyens de lutter contre certaines dérives comme la tricherie et la corruption. Elle a abordé, de même, les relations entre les pouvoirs publics et les organisations sportives, en soulignant que le renforcement de l'autonomie de celles-ci est indissociable de l'amélioration de leur gestion et de leur fonctionnement.

Prévention de la violence dans les stades

En 1985, quelques mois après la tragédie du stade du Heysel qui fit 39 morts et des centaines de blessés, le Conseil de l'Europe présenta une « Convention sur la violence et les débordements de spectateurs lors des manifestations sportives et notamment les matches

de football », ratifiée aujourd'hui par 39 pays. Ce texte a fait l'objet, depuis sa publication, de nombreux compléments et adaptations. Après plusieurs années qui ont vu le renforcement de la surveillance des stades et des spectateurs, l'accent est mis aujourd'hui sur la « prévention » des violences, un domaine dans lequel le Conseil de l'Europe s'associe aussi bien avec les pouvoirs publics qu'avec les organismes sportifs et les clubs de supporters. Il participé notamment aux programmes visant à prévenir les débordements lors de la coupe européenne de football de 2004. Mais si la violence semble refluer dans les stades, grâce notamment au contrôle des supporters et à l'éloignement des « hooligans » les plus agressifs, elle progresse dans les villes accueillant les rencontres. Le Conseil de l'Europe a établi, en concertation avec les autorités locales, un certain nombre de mesures pratiques destinées à enrayer ces tendances. Il recommande, de même, aux clubs et aux villes de mettre en place des « ambassades des supporters » : ces structures provisoires permettent, avant les matches ou entre les rencontres, aux supporters d'une même équipe ou d'un même pays, de se retrouver entre eux et de se distraire, au lieu déambuler sans but dans les villes et de s'enivrer.

Dopage : un combat sans pitié

Préparée au lendemain des Jeux Olympiques de 1988, gravement ternis par le dopage, la Convention européenne contre le dopage a été le premier texte international jamais établi dans ce domaine. Elle a permis à l'Europe de prendre conscience de l'ampleur du phénomène, qui existait certes depuis très longtemps mais dont on ne parlait pas ou peu, puis de commencer à lutter efficacement contre le dopage. Le texte a défini des méthodes et des outils pour détecter les fraudes, mais a surtout obligé les Etats à les appliquer. Il porte sur la prévention du dopage et l'éducation, sur l'organisation et le déroulement des contrôles, et sur les sanctions à infliger. En 2002, la Convention a été complétée par un protocole qui introduit une « reconnaissance mutuelle » des contrôles, et permet aux contrôleurs d'un Etat signataire d'intervenir inopinément dans un autre pays. En clair, un sportif allemand participant à une compétition en Norvège -ou un Norvégien en Allemagne - saura qu'il peut y être contrôlé avec autant de sévérité que chez lui, et avec les mêmes méthodes. Il permet ainsi de combler certaines failles qui existaient encore en matière de contrôles d'un pays à l'autre.

En outre, ce protocole améliore le suivi de la Convention et en renforce le caractère contraignant. De plus, il facilite la coopération entre les Etats et l'Agence Mondiale contre le Dopa-

ge (WADA) créée à Lausanne en 1999, et pour la création de laquelle le Conseil de l'Europe s'est fortement impliqué. La Convention dispose d'un « groupe de suivi » qui participe notamment à la rédaction de la liste des substances interdites, effectue des visites d'évaluation dans les Etats membres et formule des recommandations. Enfin, la Convention sert actuellement de base à l'élaboration, par l'UNESCO, d'une « convention mondiale contre le dopage ». Elle permettra d'élargir les principes et les règles européennes à l'ensemble des cinq continents.

Principaux acquis du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse

1. Les Centres européens de la jeunesse (CEJ)

Création du CEJ de Strasbourg : 1973

Création du CEJ de Budapest : 1995

Les CEJ ont été créés pour permettre aux jeunes et à leurs organisations de participer activement à la construction de l'Europe et à la mise en œuvre des objectifs du Conseil de l'Europe.

Les CEJ sont des lieux de rencontre et de formation sur l'Europe, les problèmes de société, et les questions de jeunesse. Chaque année près de 2000 responsables d'ONG et réseaux de jeunesse participent à ces activités et ont la possibilité de donner leur avis/propositions sur tous sujets traités par le Conseil de l'Europe, qui concernent les jeunes.

Les CEJ sont des lieux uniques en Europe, notamment par leur caractère multinational et multiculturel (toutes les activités qui y sont menées ont ces dimensions).

2. Mobilité des jeunes (notamment Est-Ouest)

Le Fonds européen pour la jeunesse, créé en 1972. Soutient financièrement des projets européens de jeunes.

A été créé au départ dans le but d'encourager la coopération et les échanges de jeunes à un niveau paneuropéen. Rôle pionnier à cet égard jusqu'en 1989 (époque de la division de l'Europe en deux blocs). Aujourd'hui encore, favorise les échanges entre jeunes de toute l'Europe, notamment entre les pays membres de l'UE et ceux qui ne le sont pas.

Depuis 1972, ce sont près de 300 000 jeunes (principalement responsables d'ONG jeunesse) qui ont participé à des projets multinationaux.

Le Fonds d'aide à la mobilité des jeunes défavorisés (« Fonds de solidarité pour la mobilité»). Créé en partenariat entre le CoE et l'Union Internationale des Chamins de fer (UIC). Pour chaque carte interrail vendue en Europe, 1

va dans ce Fonds pour financer des échanges de jeunes défavorisés ou issus de régions en difficulté. De nombreux échanges de jeunes Est-Ouest (de régions économiquement en retard).

3. Education non-formelle

Depuis l'origine, le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, à travers les CEJ notamment, joue un rôle avant garde dans la promotion, la pratique, et la reconnaissance de l'éducation non formelle des jeunes (processus d'apprentissage qui se fait hors des systèmes éducatifs formels comme l'école/université).

L'aboutissement de cette pratique et de ce savoir faire est la mise en œuvre, depuis 2003, d'un projet de portfolio européen pour animateurs et travailleurs de jeunesse, comme outil de mise en valeur, d'évaluation et de reconnaissance des compétences apprises, et ce, sur la base de critères de qualité et de normes européennes.

4. Le secteur jeunesse : un modèle de participation des jeunes

Le fondement de l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse est de donner aux jeunes la capacité de participer activement et d'être des citoyens actifs.

Ceci est une constante dans les activités de jeunesse du CoE. Au cours de ces 40 années, le CoE a développé un modèle original de participation des jeunes qu'il met en pratique et essaie de promouvoir au niveau national et local dans les Pays membres. Ce modèle est basé sur l'idée que les jeunes sont des citoyens à part entière et qu'ils doivent avoir le droit (et le devoir) de participer aux décisions qui les concernent, dans le cadre des processus démocratiques existants.

Quelques exemples pour illustrer cette pratique au niveau du Conseil de l'Europe :

- La cogestion : depuis 1972, dans le cadre du secteur jeunesse du CoE, les décisions qui concernent les orientations politiques, les priorités de travail, les programmes et l'utilisation des crédits alloués, sont prises au sein d'instances statutaires dans lesquelles siègent les représentants gouvernementaux et les ONG jeunesse partenaires. L'instance de décision concernant les programmes est paritaire (50/50). De surcroît, au sein de ces instances, les représentants d'ONG et réseaux de jeunesse sont appelés à formuler avis et propositions sur
- Conférences ministérielles : tous les trois ou quatre ans, le Conseil de l'Europe organise une Conférence des ministres européens responsables de la jeunesse. Outre que les ONG jeunesse partenaires du sec-

teur jeunesse sont étroitement associées à la préparation de ces conférences, elles y sont toujours invitées : chaque délégation nationale est invitée à inclure un jeune (représentant les ONG nationales) ; sont également invités une vingtaine de représentants d'autres ONG, notamment des ONG européennes. Par ailleurs, avant ou en parallèle avec les conférences, les ONG organisent un « événement jeunesse » visant à préparer la contribution des jeunes aux conférences (un rapport est ainsi présenté par les jeunes aux ministres).

- Formation : les CEJ proposent chaque année des stages de formation pour animateurs axés sur la participation : stage sur la connaissance des structures internationales impliquées dans le domaine jeunesse (CoE, EU, etc.) et sur la façon d'y participer et de les influencer. Un programme spécial de formation est également proposé - en partenariat avec la Commission européenne - sur des thèmes tels que la citoyenneté européenne, la participation des jeunes issus de minorités...). Les CEJ organisent enfin diverses activités axées sur la participation des jeunes à la vie publique et politique. Enfin, chaque année, sont organisés, dans différents pays qui en font la demande, des stages de formation dits 50/50 (50% ONG et 50% fonctionnaires gouvernementaux) sur le partenariat entre pouvoirs publics et société civile dans le domaine de la formulation et de la mise en œuvre des politiques de jeunesse.
- Coopération avec les pouvoirs locaux : les ONG partenaires du secteur jeunesse participent activement à l'élaboration d'instruments et textes normatifs du CoE qui touchent au domaine jeunesse. En 1992, puis 2003 respectivement, elles ont été étroitement associées à l'élaboration de la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale (adopté par le Congrès des Pouvoirs Locaux et régionaux d'Europe), ainsi qu'à cette même Charte révisée.

5. Une expertise reconnue au plan européen dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme

Fort de son expérience dans les domaines l'éducation non formelle et de la participation, le secteur jeunesse est devenu expert en matière d'éducation des jeunes aux droits de l'homme. Le manuel pédagogique « REPERES » réalisé en association avec différents acteurs dans le domaine de l'éducation (ONG, réseaux et organismes variés) est un outil unique à la disposition des animateurs, enseignants et au-

tres personnes ou institutions qui souhaitent faire de l'éducation aux droits de l'homme. Ils peuvent trouver dans ce manuel de 455 pages un éventail impressionnant d'idées pratiques, de méthodes, d'exemples, etc. En parallèle, le secteur jeunesse joue un rôle moteur pour promouvoir la création de réseaux et la formation dans ce domaine.

6. Une pratique innovante de la coopération avec l'Union européenne

Le CoE et la Commission européenne ont signé et mettent en œuvre trois programmes de partenariat : formation de travailleurs de jeunesse ; recherche en matière de jeunesse ; coopération eur méditerranéenne jeunesse. Il s'agit d'un modèle original et efficace de partenariat : co-financements 50/50 ; mise en commun de ressources disponibles (information, contacts, réseaux, etc.) ; décisions par consensus ; respect des règles et pratiques respectives.

Un exemple significatif : la création (en commun) d'un Centre (virtuel) de Savoir sur les Politiques de Jeunesse. Ce centre, en voie d'établissement, est une banque d'information et de données à la disposition du public concerné et de l'Union européenne et Conseil de l'Europe. Ce centre est conçu comme un instrument au service de la politique de jeunesse du CoE et de l'UE (et des Etats membres).

Le Secteur Jeunesse du Conseil de l'Europe contribuera, dans l'avenir aussi, à solidement ancrer, à défendre et à divulguer les valeurs fondamentales, les droits de l'Homme, la démocratie parlementaire et l'état de droits. Le travail avec les représentants et les représentantes de la jeunesse de 48 pays-cibles de la Convention Culturelle Européenne restera l'arme principale dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et la discrimination. Les jeunes peuvent encore être « vaccinés » contre ce mal, et même s'ils sont déjà « infectés » il existe la chance de « guérison ». La nouvelle campagne du Conseil de l'Europe « All different – All equal 2006 » sera un jalon important dans ce contexte. L'accent mis sur le rôle positif joué de la grande variété et de la participation de nos sociétés européennes sera un élément-clé dans ce sens.

Je suis convaincu que le « processus berlinois » déjà mis en œuvre, qui se concentre sur la situation des jeunes dans les quartiers défavorisés contribuera au succès de la nouvelle campagne pour la jeunesse lancée par le Conseil de l'Europe, et je sais pertinemment que je pourrai compter sur le plein appui de tous ceux et de toutes celles qui sont présent ici.

Stratégies européennes pour l'intégration sociale des jeunes

La Commission Européenne se félicite de l'initiative du Ministère Fédéral de la Jeunesse d'avoir organisé au niveau européen une discussion sur les stratégies intégrées pour les jeunes dans les quartiers défavorisés.

L'UE s'est fixé elle-même un objectif très ambitieux à Lisbonne en 2000 : celui d'être l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. Soulignons que la stratégie de Lisbonne cherche non seulement à répondre aux défis de l'économie de marché, mais aussi aux besoins plus larges des peuples, des citoyens et de la société civile. Depuis Lisbonne, un grand nombre d'initiatives politiques ont été lancées, entre autres contre l'exclusion sociale, dans les domaines de l'éducation et de la formation et dans le secteur de l'emploi.

Toutefois, le message principal d'un groupe de haut niveau conseillant la Commission sur ses préparations de la révision à moyen terme de la stratégie de Lisbonne (rapport Kok) peut être résumé comme suit : bien que les objectifs de Lisbonne soient très ambitieux, la seule solution est de redoubler d'efforts et d'engagement afin de réaliser nos ambitions, si nous ne voulons pas échouer. La situation actuelle requiert des actions urgentes, par ex. dans le domaine de la connaissance et sur le marché du travail. Je voudrais vous citer trois exemples :

- Le fait d'atteindre un net recul dans les taux de jeunes ayant quitté prématurément l'école est l'un des objectifs principaux des conclusions de Lisbonne. Les statistiques actuelles montrent que le phénomène des jeunes quittant l'école prématurément demeure un problème sérieux et répandu, la moyenne européenne étant de 16%. L'objectif fixé pour 2010 est d'arriver à un taux de 10% de la population âgée de 18 à 24 ans en premier cycle de l'enseignement secondaire et qui ne suit actuellement ni études ni formation. L'une des raisons évoquée par ces jeunes quittant l'école prématurément est le manque d'attractivité de l'environnement d'apprentissage. Il est par conséquent important d'offrir la possibilité

de développement de compétences-clés en dehors des schémas habituels.

- En 2003, 19% des jeunes âgés de 16 à 24 ans ont été classés dans un groupe à haut risque de pauvreté, et ce chiffre est de 5% plus élevé que pour tout autre groupe d'âge. La pauvreté et l'exclusion sociale prennent des formes complexes et multidimensionnelles qui requièrent la mobilisation d'une large gamme de politiques. Lorsque les jeunes font l'expérience de l'exclusion sociale, la possibilité d'assurer l'engagement de ces jeunes gens dans une participation constructive à la société civile est affaiblie ou fortement diminuée. C'est pourquoi nous avons besoin de plus de cohérence, de coordination et de coopération dans la formulation des politiques de nature sociale, particulièrement pour les jeunes.
- Le dernier rapport conjoint sur l'emploi montre que le chômage chez les jeunes a atteint 15,7% (et plus de 20% dans certains pays) pour une moyenne générale de 8,1%. Nous devons mettre l'accent sur la lutte contre la division des marchés de l'emploi qui offrent de bonnes chances d'emploi aux personnes les mieux qualifiées et des chances d'emploi précaires, voire pas de chance du tout aux autres. En ce qui concerne les jeunes en particulier, différents aspects doivent être abordés :
 - le développement d'un marché du travail favorisant l'inclusion
 - la garantie de ressources et de salaires adéquats pour les jeunes en difficulté, et particulièrement les membres de minorités, les jeunes femmes aux emplois précaires, et les jeunes handicapés
 - le règlement du problème des inégalités dans les études
 - l'amélioration de l'accès à des services de qualité
 - la régénération des secteurs souffrant de désavantages multiples.

Pour résumer : la réitération des objectifs de Lisbonne et l'intensification de nos efforts sont urgentes. La nouvelle Commission, présidée par M. Barroso, est tout à fait en accord avec cette analyse et a donc décidé de faire des objectifs de Lisbonne une priorité politique pour les prochaines années.

La politique de la jeunesse fait pleinement partie de cette ambition. En 2001, la Commission a adopté le Livre Blanc « Un nouvel élan pour la jeunesse européenne » à la suite des conclusions de Lisbonne. Le Livre Blanc a identifié les défis principaux pour la politique de la jeunesse dans un contexte sociodémographique européen caractérisé par un déséquilibre croissant entre les jeunes et les moins

jeunes et la modification des conditions de vie pour les jeunes, au moment où l'Union Européenne s'élargit plus que jamais et dans le contexte d'une mondialisation croissante.

Dans le suivi du Livre Blanc sur la jeunesse, nous avons fait d'impressionnants progrès en coopération politique au niveau européen. Le Conseil a adopté 14 objectifs communs dans les domaines prioritaires de la participation, de l'information, du volontariat et de meilleures connaissances pour la jeunesse. Au regard des politiques horizontales cruciales pour la vie des jeunes telles que l'emploi, l'éducation et l'intégration sociale, nous avons également développé une série d'actions concrètes au niveau européen.

Les résultats sont encourageants, mais les premières leçons devant être tirées pour les actions futures sont :

- il faut que nous comprenions mieux la situation des jeunes par rapport à ces politiques de manière à les influencer ;
- tous les acteurs à tous les niveaux doivent être mobilisés afin d'avoir un effet réel.

Il est important d'empêcher que l'élan provoqué par le Livre Blanc ne se perde. De nouvelles actions sont nécessaires, étant donné que la société en général et la jeunesse en particulier évoluent si rapidement.

Le programme YOUTH apporte des opportunités uniques aux jeunes dans le cadre des expériences d'apprentissage non formelles, dans un contexte interculturel et à forte dimension européenne. Cela est également le cas des initiatives pour les jeunes au niveau local. Nous dépensons 100 millions d'euros par an pour 10 000 projets dans les quatre actions du programme : échanges de jeunes, service volontaire, initiatives locales et mesures de soutien. La complémentarité des quatre actions est censée souligner le caractère ouvert et souple du programme, autant que possible de manière à s'adapter aux besoins des jeunes européens qui désireraient participer au programme.

Le fait de permettre aux jeunes défavorisés d'avoir accès au programme a été l'une des priorités de la Commission Européenne depuis le début de ces activités, il y a plus de dix ans, et un travail considérable a été fait. La Commission Européenne et les Agences Nationales pour la Jeunesse du programme YOUTH ont mis l'accent sur l'intégration au programme de jeunes défavorisés et ont pris les mesures nécessaires afin d'appliquer pleinement cette importante priorité. Quelques exemples :

- un centre de ressources pour l'intégration
- un livret sur l'intégration contenant les informations essentielles
- des livrets thématiques, simples à utiliser, pour les sessions de formation (T-Kits)

- une coopération novatrice, des projets d'information et de formation
- de nouvelles approches créatives pour les régions défavorisées.

La Commission a présenté en juillet sa proposition pour un nouveau programme intitulé « la jeunesse en action » pour la période de 2007 à 2013. L'objectif est d'assurer la continuité du programme YOUTH actuel et de soutenir les développements récents dans le domaine de la jeunesse.

Les objectifs du nouveau programme sont

- la promotion de la citoyenneté active des jeunes en général et de la citoyenneté européenne en particulier
- le développement de la solidarité entre les jeunes, en particulier dans le but de renforcer la cohésion sociale dans l'Union Européenne
- le parrainage de la compréhension mutuelle entre les peuples par les jeunes
- la contribution au développement de la qualité des systèmes de soutien des activités des jeunes et des capacités des organisations de la société civile en faveur de la jeunesse
- la promotion de la coopération européenne dans les politiques de la jeunesse.

Il est explicitement souligné dans le projet de proposition que tous les jeunes doivent avoir accès sans discrimination aux activités du programme et il est assuré que des efforts particuliers seront réalisés envers les jeunes qui, en raison de leur éducation ou pour des raisons sociales, physiques, psychologiques, économiques culturelles ou géographiques, ont des difficultés particulières pour participer au programme.

L'intégration européenne va faire face à de nouveaux défis au cours des prochaines années, en particulier en ce qui concerne le débat politique des Etats-membres dans le Traité Constitutionnel. Cela inclut deux nouvelles dispositions concernant la promotion de la participation des jeunes à la vie démocratique en Europe et concernant la création d'un Corps d'Aide Humanitaire Volontaire Européen. Nous sommes chargés de préparer la mise en œuvre de ces dispositions afin de renforcer la participation des jeunes et le développement de nouvelles formes d'activités volontaires collectives ou individuelles. Il existe un intérêt croissant pour le développement d'un service volontaire européen collectif qui pourrait rassembler un groupe de jeunes volontaires en un projet unique. Cela devrait être tout particulièrement intéressant pour les jeunes défavorisés.

En ce qui concerne les stratégies intégrées pour les jeunes, je vois quatre points essentiels qui semblent cruciaux pour des stratégies ef-

ficaces et globales. Ces points essentiels sont également en accord avec les objectifs politiques sur lesquels nous nous sommes mis d'accord au niveau européen :

- L'importance du niveau local pour la participation et l'inclusion
- Le rôle du secteur non gouvernemental, de la société civile, des ONGs et des travailleurs sociaux et délégués à la jeunesse
- Un échange continu et intensifié de bonnes pratiques afin d'améliorer les connaissances et l'information et d'en apprendre plus les uns des autres
- Une approche intégrée des politiques et des parties prenantes, que l'on pourrait appeler co-production sociale.

L'idée du Pacte Européen de la Jeunesse est fortement inspirée d'une telle approche intégrée. La Commission se félicite de la récente initiative des Chefs d'Etats et de Gouvernement Schröder, Chirac, Zapatero et Persson pour un Pacte Européen, puisque cela est parfaitement en accord avec les priorités politiques du Livre Blanc ainsi que de la nouvelle Commission et en particulier du Président Barroso et du nouveau commissaire européen responsable de l'éducation, M. Figel.

Nous proposerons - en coopération avec les présidences du Luxembourg et des Pays-Bas - des actions appropriées au sommet du printemps 2005. Cela pourrait être sous forme de partenariat entre l'UE et les jeunes, incluant trois axes principaux - inclusion sociale, éducation et citoyenneté, dans un contexte de cohérence générale de l'UE et des politiques nationales concernant la jeunesse.

L'objectif de cette initiative doit être - à tous les niveaux - une approche plus globale de la politique de la jeunesse, allant de l'école à la citoyenneté active et à la vie active. Nous pourrions dire que le Pacte devrait mener à des stratégies intégrées pour tous les jeunes, et tout spécialement pour les jeunes qui ont moins d'opportunités et qui vivent dans les quartiers défavorisés.

Défis et nouveaux éléments des stratégies intégrées pour enfants et adolescents dans les quartiers défavorisés

Cette conférence - et nous nous en sommes rendu compte lors des allocutions précédentes ainsi que lors de la présentation de la version provisoire des conclusions de la conférence - part du principe suivant : les problèmes des quartiers défavorisés ne peuvent être résolus avec succès qu'à la condition que les politiques et stratégies d'action se rapportant à ces quartiers soient rassemblées et coordonnées ainsi qu'à la condition de l'inclusion des ressources présentes sur le terrain. Le mot clé de cette conférence « stratégies intégrées de politiques de la jeunesse » doit être dans ce sens compris en tant que regroupant les éléments suivants :

- les formes les plus différentes de coordination locales, horizontales comme verticales, comme par ex. entre les différents domaines politiques et d'application pratique (par ex. l'emploi ou l'économie, le logement, les transports, l'école, la santé, la sécurité, le travail social)
- la formation de réseaux entre les acteurs publics, non-publics et privés, d'intérêt général, commerciaux ainsi que d'idéologies différentes,
- la participation d'initiatives et des citoyens,
- le rassemblement de tâches transversales (égalité des sexes, intégration)

Les stratégies intégrées se détachent en revanche des concepts hiérarchiques, sectoriels et isolant les problèmes.

L'objectif de la conférence est un échange d'informations et d'expériences au niveau européen. Le but est, comme on peut le lire dans les conclusions de la conférence, « de rassembler différentes expériences venant de la pratique et idées des municipalités allemandes et européennes et de mener une discussion à l'aide d'exemples de projets concrets ». A ce propos, un pas important dans cette direction va être fait cette après-midi au cours des quatre panels.

L'expérience de la recherche comparative ainsi que d'autres expériences semblables au niveau européen dans d'autres domaines au cours des dernières décennies ont montré que le rassemblement de différentes expériences au niveau national et local ainsi que les discussions comparatives - et surtout ci celles-ci

se rapportent à des exemples concrets - ne sont pas seulement des concepts prometteurs pour le succès de l'apprentissage réciproque et les importantes chances d'apprentissage, mais qu'elles sont toujours exposées à deux dangers :

- le premier danger réside dans le fait de vouloir transférer à la hâte des stratégies politiques, des concepts et expériences sans avoir suffisamment compris et pris en compte leurs contextes respectifs sociaux, culturels et institutionnels.
- le second danger est en fait exactement le contraire du premier, c'est-à-dire qu'une réflexion sur les particularités respectives ne mène qu'à la conclusion que chacun doit trouver une solution adéquate et que les expériences réalisées par exemple en raison des différentes conditions et leur liaison avec les différents contextes ne sont pas comparables.

Il est important de prendre en considération ces deux dangers afin que les défis considérés ne soient pas de nature purement théorique, conceptuelle ou méthodique-abstraite . Il ne s'agit pas non plus d'une activité uniquement intellectuelle qui a lieu comme souvent à des endroits agréables et entre personnes civilisées. Il faut au contraire comprendre que l'échange européen d'expériences et la question de savoir ce qui est comparable peut mener en l'espace d'un instant dans des controverses actuelles et des tourbillons politiques. Un exemple actuel et qui concerne directement notre sujet est la discussion menée en Allemagne après le meurtre du metteur en scène néerlandais Theo van Gogh et les événements qui ont suivi. En Allemagne, ces événements ont mené à une discussion toute aussi irritante qu'éventuellement lourde de conséquences au niveau politique sur l'éventuel échec de la politique d'intégration et d'immigration ainsi que sur le problème des « sociétés parallèles ». Les uns considèrent le meurtre comme une preuve de l'échec et prophétisent des événements semblables en Allemagne. Les autres prétendent que la situation en Allemagne n'a rien de comparable et passent ainsi à côté de la chance de tirer une leçon de l'expérience néerlandaise dans le domaine de la gestion de conflits interculturels.

Celui qui veut éviter ces deux dangers a besoin de critères de comparaison qui font apparaître les points communs et les différences dans l'action. Je voudrais maintenant entreprendre de présenter sept points de comparaison dans le contexte de l'objectif de cette conférence ainsi que des discussions et recherches s'y rapportant au sujet des stratégies locales de politiques intégrées. En voulant être mo-

deste, il s'agit là de critères en vue de structurer les présentations et les discussions afin de faire apparaître les points communs et les différences, les expériences uniques en raison de conditions spéciales et les expériences valables pour tous. Si l'on considère ces critères avec des attentes plus élevées, je n'aurais rien contre le fait que l'on attribue à ces critères une fonction évaluative et active. Ceux-ci pourraient alors servir au contrôle et au développement antérieur de chaque stratégie et de leurs objectifs contextuels.

Passons maintenant aux sept critères, dont les trois premiers vont être un petit peu plus développés :

Premier critère : Quels sont les acteurs concernés ?

Le concept d'acteur est utilisé ici au sens large. Il inclut aussi bien les personnes privées que les personnes ayant des tâches et fonctions publiques. Des acteurs peuvent également être des initiatives qui s'organisent elles-mêmes, ou des personnes informelles, des mouvements locaux populaires, des associations, des clubs, des autorités ou des offices, pour résumer : des institutions et organisations de toutes sortes allant jusqu'à l'Etat même. Nous avons besoin d'une telle définition du mot « acteur » car celui-ci est un signe de stratégie intégrée lorsque la division traditionnelle de l'Etat et de la société si souvent réitérée en théorie politique perd de sa valeur. Il est donc caractéristique pour les concepts de gouvernance que le fait de faire de la politique (policy-making) ne soit pas restreint aux structures publiques et institutionnelles du système politique. Les notions s'y rapportant comme alliances, pactes, négociations et discussions, gestion de réseaux, participation des acteurs concernés, coproduction des biens collectifs, gouvernance locale, etc. se réfèrent aux acteurs concernés et responsables dans le sens large et actif du terme en rapport :

- aux structures institutionnelles (en anglais : polities) ainsi que
- aux méthodes (en anglais : politics) ainsi que
- aux contenus des politiques (en anglais : policies)

Bien entendu, le regard comparatif européen sur les acteurs concernés va faire apparaître leurs différences. Dans les organismes privés de travail avec les jeunes et les enfants en Allemagne, il ne s'agit pas seulement d'un acteur difficilement traduisible d'un point de vue linguistique, mais aussi d'un partenaire indispensable dans ce pays pour les stratégies de politiques de jeunesse intégrées, qui - d'un

point de vue européen - découle d'un contexte culturel très spécifique et qui s'inscrit dans une tradition particulière. De même, pour vous citer un second exemple, il existe en Europe de grandes différences en ce qui concerne la structure fédérale et les possibilités en découlant, en ce qui concerne les domaines de responsabilité des administrations municipales ou de quartiers.

Autrement dit : une considération comparative des différents acteurs liés aux stratégies intégrées ne doit pas se limiter à une simple liste, mais rend nécessaire la communication de données telles que la composition, les ressources et les possibilités d'action respectives.

Remarquons au passage que la question de savoir qui sont les acteurs participants n'exclut pas la question de savoir qui n'est pas concerné.

Second critère : Quel est le rôle joué par les enfants et les jeunes ?

Beaucoup d'entre vous, lorsque l'on se demande qui sont les acteurs concernés, pensent aux enfants et aux jeunes des quartiers défavorisés. L'expression du besoin de participation à la société civile des enfants et des jeunes a déjà été affirmée, par exemple dans le Livre Blanc de l'année 2001 de la Commission Européenne « Un nouvel élan pour la jeunesse européenne » ou dans la « Charte européenne de participation des jeunes à la vie locale et régionale » du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe » (Congress of Local and Regional Authorities of the Council of Europe) de l'année 2003, ainsi qu'à l'occasion de nombreuses autres initiatives européennes dans ce domaine qui ont apporté des changements positifs.

De plus, nos propres observations parmi d'autres ont permis de constater que même si beaucoup de choses sont faites pour les enfants et les jeunes des quartiers, il reste encore beaucoup à faire avec eux. Cela me semble donc être une question justifiée à l'intention des stratégies intégrées de politiques de la jeunesse de savoir comment cette question de la participation des enfants et des jeunes est traitée, ou encore de savoir quel est le rôle joué par les enfants et les jeunes dans le cadre de telles stratégies.

Comme nous parlons ici de quartiers défavorisés, on ne peut pas laisser cette question sans l'approfondir. Elle serait trop générale, vu les réalités dans les quartiers, et cela pour deux raisons :

- Premièrement, le fait que les personnes concernées ont bien moins de chance de participer à la vie sociale ainsi qu'à la réalisation de leurs conditions de vie est une

caractéristique même du phénomène de marginalisation. De nombreuses études démontrent que la dégradation des conditions d'emploi ainsi que des conditions de vie quotidienne, la déstabilisation des réseaux sociaux et du propre statut ainsi que la fragilité sociale croissante qui en résulte sont en rapport étroit avec la menace d'exclusion - et cela est le contraire même de la participation.

- Deuxièmement, ces quartiers partout en Europe sont constitués d'une proportion démesurément grande de familles issues de l'immigration. Permettez-moi ici de formuler une pensée, ou plutôt une présomption, car il n'existe à ma connaissance pas de chiffres fiables à ce sujet : lorsque l'on parle de participation des enfants et des jeunes, on pense trop souvent à la génération actuelle de la société majoritaire respective. D'un point de vue conceptuel aussi bien que méthodique, vous devrez chercher longtemps jusqu'à ce que vous trouviez des stratégies de participation d'enfants et d'adolescents issus de l'immigration ayant fait leurs preuves. De plus, vous pouvez encore compliquer votre recherche si vous y introduisez le critère du sexe. Vous vous apercevriez alors que surtout du côté des filles, il existe des groupes entiers pour lesquels la participation publique n'est pas encore prévue - bien qu'il faille rajouter ici que ce problème a deux aspects, car l'exclusion existe aussi bien en raison des possibilités manquantes qu'en raison d'un refus culturel.

En résumant ces critères, il est selon moi plus que nécessaire de poser la question du rôle que jouent les enfants et les adolescents vivant dans les quartiers défavorisés dans l'application pratique des stratégies intégrées. Il faut prendre particulièrement en compte les aspects des différences de sexe et de culture.

Troisième critère : comment l'intégration ou la participation des acteurs, en particulier des enfants et des jeunes, a-t-elle eu lieu ou a-t-elle lieu ?

A l'aide de ce critère, l'attention doit être portée sur les procédés de participation. Toutes les informations tendent à montrer que nous devons nous attendre à un large éventail :

- allant d'événements à caractère symbolique aux obligations contractuelles réciproques
- allant de manifestations uniques d'intérêt à l'installation de groupes de travail continus

- allant d'actions non obligatoires, plutôt informelles et concentrées sur des projets particuliers à des responsabilités formalisées
- allant de l'engagement spontané et naturel à des méthodes appliquées et réfléchies de manière méthodique et conceptuelle ;
- allant de délégations directives à des formes pyramidales autodéterminées

Apparemment, nous ne sommes pas encore arrivés à décrire et à conférer un classement aux différentes formes. Toutefois, cela me paraît indispensable, surtout lorsque l'on parle de participation d'enfants et de jeunes. Il apparaît souvent que dans de nombreux cas, la participation d'enfants et d'adolescents se mesure de manière non officielle aux formes soi-disant les plus mûres de la participation, de l'échange démocratique d'intérêts entre adultes et personnes civilisées et de leurs méthodes institutionnelles. Trop facilement, dans ce contexte, toutes les autres formes de la participation sont considérées comme ne devant pas être prises au sérieux.

Il me semble par contre être nécessaire de considérer la participation des enfants et des adolescents non d'un point de vue démocratique et théorique, mais en tant que processus d'éducation souhaitable qui doit être réalisé en tenant compte de l'âge.

La participation nécessite un apprentissage et n'est pas rarement un défi. Nous savons que la participation n'est souvent pas gratuite et que cela n'est pas toujours une partie de plaisir. Long travail de préparation, discussions sans fin, épreuves de patience, menaces de transfert de responsabilité, curieux processus de décisions, résultats incertains, conséquences inconnues, et dans certains cas une grande frustration finale à la fin du processus ne sont pas des caractéristiques de réunions de comités, mais presque inévitablement compris dans tous les processus de participation. Selon moi, le fait de vouloir vendre la participation avant tout en tant que facteur d'amusement est une tactique subtile, mais rapidement identifiée par les jeunes comme étant une tentative de voiler la vérité. Cela est possible, si l'on a de la chance, dans certains cas, mais ne peut être considéré comme étant la règle. La compréhension de la participation en tant que processus d'apprentissage et d'éducation comprend également des expériences positives ainsi que la reconnaissance du fait que les comités participatifs et les processus démocratiques, aussi fatigants puissent-ils être au cas par cas, sont des instances des sociétés pluralistes indispensables à l'équilibre des intérêts, qu'ils ne sont pas une évidence et qu'ils doivent en conséquence être utilisés et considérés pour ce qu'ils

sont : un plus pour la civilisation. La question de savoir comment ce gain peut être réalisé mérite d'être posée.

Quatrième critère : quelle est la méthode de prise de décision utilisée ?

La compréhension de la participation en tant que moment d'un processus d'éducation et d'apprentissage m'a amené à me poser cette question en mettant l'accent sur les processus de participation. Il s'agit naturellement de la question des procédés de stratégies intégrées, mais également de l'exercice du pouvoir, donc de la question de connaître la manière dont les décisions sont prises. Cette quatrième question pourrait donc être posée de façon moins élégante : comment le pouvoir est-il reparti dans le cadre des stratégies intégrées de quartiers et de chaque politique des jeunes ?

Dans ce domaine également, diverses formes existent. D'un côté, nous avons les responsabilités attribuées par la constitution pour les niveaux moyens ainsi que par la commune sur place pour les quartiers. De l'autre, nous connaissons une multitude de formes non obligatoires et informelles de prise de responsabilités. Nous connaissons de nombreuses variantes de négociations de la société civile et de règlements contractuels, ainsi que des ordres simples venant du haut de la pyramide et d'objectifs politiques.

Mais dans la considération de ce critère, il ne s'agit pas pour moi de me poser la question de savoir qui et comment légitime quelles décisions et qui les applique, mais bien plus je me pose la question du moment adéquat dans le temps et du niveau. Je pars du principe que les stratégies intégrées sont souvent des processus ainsi que des programmes d'apprentissage, vu la complexité du problème à gérer. Ceci signifie également qu'en cours de programme, le lieu des décisions ainsi que la manière dont elles sont prises peuvent varier. Par exemple, des concepts qui au départ reposaient sur des hiérarchies et des responsabilités précises peuvent se développer au cours du temps en systèmes de négociations décentralisés et à plusieurs niveaux.

Cinquième critère : comment les stratégies sont-elles intégrées ?

Dans la récente discussion sur les stratégies de gouvernance par secteur, on entend de plus en plus souvent le mot : « gouvernance à niveaux multiples ». L'idée est de faire comprendre que les problèmes à traiter dans les quartiers concernent plus d'un domaine. Cela est sans doute le cas dans tous les pays européens, de telle

sorte qu'il serait utile à des fins comparatives de décider quelles décisions vont être prises à quels niveaux et surtout de quelle manière le lien existant entre les différents niveaux. Dans ce contexte, il faut également régler la question de savoir si et comment les différentes stratégies ont été mise en œuvre en tant que méthodes isolées ou si elles représentent une partie d'une politique locale et /ou encore si elles ont été instaurées dans le cadre d'une stratégie politique suprarégionale. L'expérience a souvent montré que les compétences des différents niveaux se recoupent souvent, ce qui peut être source de conflits. C'est pourquoi la coordination entre ces différents niveaux nous intéressent, ainsi que l'identification des dépendantes réciproques et des potentiels de conflits.

Ceci nous mène par conséquent au sixième critère.

Sixième critère : Des compétences claires existent-elles pour chaque tâche ?

Les stratégies intégrées de politique de la jeunesse sont souvent caractérisées par une remarquable complexité. Le plus souvent, différentes tâches doivent être réalisées et coordonnées en parallèle. Le plus souvent, et surtout pour les programmes qui réussissent, des processus sont lancés et ne peuvent plus être contrôlés en détail de manière centrale. Toute la discussion récente sur le concept de gouvernance tient à l'idée à la conclusion que la compréhension traditionnelle de la politique est arrivée à ses limites à tous les niveaux. A la place de la gestion de gouvernement traditionnelle, de nouvelles formes de coordination horizontale entre acteurs publics et non publics, l'intégration ainsi que la légitimation sont apparues au devant de la scène, sans pour autant que les hiérarchies disparaissent. Création, recherche de ressources, légitimation, mise en œuvre, activation, coordination et communication, travail en réseaux, participation, coproduction, intégration, médiation, contrôle et évaluation décrivent des tâches générales qu doivent être remplies dans ce contexte. Le plus souvent, à l'intérieur des programmes, les responsabilités différentes se répartissent, et il est intéressant de considérer qui remplit quelles tâches dans quel contexte pour les projets respectifs.

Septième critère : quelles ressources apportent les acteurs ?

Le septième critère est en rapport étroit avec la dernière question posée, car il pose la question des ressources ainsi que celle de savoir qui les inclut dans l'action commune. Je ne

pense pas seulement ici aux deux ressources indispensables : le pouvoir et l'argent, mais aussi à l'acceptation et à la légitimité, aux connaissances et aux compétences spécialisées, aux traditions et aux connaissances sociales, culturelles et de quartier, à la motivation et à l'engagement, etc.

De nombreuses stratégies intégrées de politique de la jeunesse ne peuvent être comprises de manière adéquate si l'on ne considère pas les conditions qui restent souvent en arrière-plan, conditions qui peuvent être résumées en tant que capital disponible économique, culturel et social.

Il faut cependant remarquer qu'il existe un autre aspect qui me tient particulièrement à cœur, mais que je n'ai pas encore abordé. Il s'agit de la recherche de l'art et de la manière dont nous pourrions réaliser une observation de contrôle en vue d'évaluer de manière adéquate les stratégies intégrées de politique des jeunes dont il question lors de cette conférence. La raison de mon hésitation est la suivante : avec cette question, j'ouvrerais la porte à un sujet en soi très complexe et vaste. Nous voulons cependant discuter des stratégies elles-mêmes lors de cette conférence ; il serait pourtant intéressant de nous pencher également sur la manière dont ces dernières pourraient être observées et évaluées.

Permettez-moi pour terminer d'espérer un peu : Cela dépasserait la force des participants de discuter des expériences rassemblées lors de cette conférence dans tous les aspects de ces sept critères. Peut-être avancerons-nous un peu et pourrions-nous développer ces derniers afin de constituer une base d'échanges professionnels. L'objectif serait de systématiser nos connaissances acquises par l'expérience afin d'en apprendre plus les uns des autres et d'améliorer les stratégies concernant les quartiers urbains au profit des enfants, des adolescents et de leurs familles de manière durable.

Hans-Joachim Schild, Direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne, Bruxelles

Points pertinents des initiatives européennes dans le cadre du livre blanc sur la jeunesse et se rattachant aux conclusions de la conférence « stratégies intégrées »¹

Cette contribution essaie de dégager des points se rattachant aux conclusions de la conférence « Stratégies intégrées pour les enfants et les adolescents des quartiers défavorisés » en se basant sur la représentation de certaines initiatives pertinentes découlant de la stratégie de Lisbonne, et également du Livre Blanc. Les conclusions sont réunies en quelques points centraux et représentatifs.

1. Initiatives européennes pertinentes dans les domaines de l'éducation, du social et de la jeunesse depuis Lisbonne 2000

Le Conseil Européen a décidé au printemps 2000 de « faire de l'Union l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde. »

- Avec : plus d'emplois, et des emplois de meilleure qualité
- une croissance économique durable et
- une meilleure cohésion sociale.

Dans ce cadre, certaines limites centrales ont été posées, ce qui devait faciliter la vérification et le contrôle de la réalisation des objectifs. Par exemple, le nombre des jeunes entre 18 et 24 ans et ne possédant qu'un diplôme secondaire de catégorie I devait être diminué de moitié. La méthode choisie a été celle de la méthode ouverte de la coordination.

Pour la première fois dans l'histoire du Conseil Européen et avec les conclusions de Lisbonne, les chefs d'Etat et de gouvernements n'ont pas uniquement procédé à des considérations d'ordre purement économique et financier, mais ont également souligné la dimension sociale et aussi la signification de la société civile. L'éducation a également été considérée comme étant une des clés des développements futurs.

Depuis Lisbonne, une liste d'initiatives politiques ont été entreprises, bien que pour le domaine des stratégies intégrées, ce sont surtout les stratégies du secteur de l'éducation, mais aussi celles du secteur social et jeunesse qui sont importantes.

a) dans le domaine de l'apprentissage à vie, quatre objectifs centraux de **l'éducation et de la formation professionnelle** ont été identifiés : l'épanouissement personnel, l'intégration sociale, la citoyenneté active et la capacité à l'emploi.

La politique d'éducation et d'apprentissage professionnel doit assurer une amélioration de la qualité et de l'efficacité des systèmes d'éducation afin d'atteindre les objectifs, ainsi qu'un accès plus facile pour tous à l'éducation et à la formation à l'éducation ainsi qu'ouvrir les systèmes de l'éducation et de la formation à l'éducation au monde.

Dans un concept intégré de travail, différentes stratégies de réalisation concrètes sont poursuivies, comme par ex. la formation et la formation continue des enseignants et des formateurs, l'enseignement des qualifications de base, la création d'un environnement d'apprentissage ouvert et d'un enseignement attrayant, la promotion d'une citoyenneté active et de l'insertion sociale, le lien entre l'apprentissage et la vie active et la société. Une meilleure évaluation de l'apprentissage formel, non-formel et informel, d'un investissement accru de temps et de moyens financiers dans l'éducation, dans une orientation efficace, dans l'information ainsi que des pratiques pédagogiques innovatrices font partie des activités prioritaires dans le domaine de l'apprentissage à vie.

b) Dans le **secteur social**, ce sont surtout le combat contre l'exclusion sociale et la pauvreté qui sont d'importance pour le sujet de la conférence : « stratégies intégrées ».

Il s'agit avant tout de la promotion de l'emploi et d'un meilleur accès à toutes les ressources, les droits et les services, il s'agit de la prévention de l'exclusion, de l'intervention pour les groupes à problèmes, de la mobilisation de tous les acteurs et de la promotion de la participation.

En se penchant avec attention sur la jeunesse, ce dont nous avons besoin est d'assurer un revenu stable pour les jeunes en danger et de promouvoir leur emploi, mais aussi d'assurer des chances égales d'éducation pour tous et un accès égal aux systèmes de qualité, ainsi qu'une « réactivation » des quartiers en grande partie défavorisés.

c) Dans le **domaine de la jeunesse**, le livre blanc « un nouvel élan pour la jeunesse européenne » est extrêmement important pour la coopération politique au niveau européen.

1) Le contenu de cette contribution n'engage que son auteur. Cette contribution n'engage ni la Commission Européenne, ni les services qui en dépendent.

Le Livre Blanc a été présenté par la commission en novembre 2001 après deux ans de consultation à la société civile, c'est-à-dire aux jeunes et à leurs associations, à l'administration de la jeunesse nationale aux experts en jeunesse, etc. Puis il y a eu une décision du Conseil des Ministres européens de la jeunesse à la suite de laquelle les priorités thématiques proposées par la commission ainsi que les méthodes de travail ont été approuvées.

Le Livre Blanc identifie quelques défis centraux par rapport à l'évolution démographique actuelle, aux conditions changées de vie des jeunes, à la nécessité d'intégrer les jeunes dans la vie publique, à l'intégration européenne et de la mondialisation simultanée.

Le livre blanc identifie en tant que thèmes prioritaires dans le domaine de la jeunesse : la participation, l'information, le travail de volontariat, et une meilleure compréhension de et par la jeunesse. Les domaines transversaux politiques sont : l'emploi, l'éducation, l'intégration sociale, l'autonomie et la lutte contre le racisme et la xénophobie.

En tant que méthode de travail, le Livre Blanc propose la méthode ouverte de la coordination pour les thèmes spécifiques de la jeunesse tandis que les domaines politiques transversaux sont appelés à mieux prendre en compte les besoins de la jeunesse.

La méthode ouverte de coordination du domaine de la jeunesse mise sur des stratégies participatives, orientées vers le dialogue entre tous les acteurs concernés en prenant particulièrement en compte les jeunes dans toutes les phases. Cette méthode conduit à une définition d'objectifs dans les quatre domaines prioritaires, à des mécanismes de rapports par les Etats-membres, à des procédures de contrôle et à une analyse en rapport avec l'atteinte des objectifs.

Dans les domaines politiques transversaux dans lesquels les intérêts des jeunes sont mieux pris en considération, une stratégie de participation dans laquelle les méthodes de travail sont prises comme point de départ afin d'influencer les stratégies politiques a été sélectionnée. Cela mène à une participation aux décisions du Conseil, mais aussi aux plans d'action par ex. dans le domaine de l'apprentissage à vie, de l'emploi, de l'inclusion sociale et de l'antiracisme.

2. Mise en rapport des conclusions de la conférence avec cinq axes essentiels et leurs rapports avec le Livre Blanc pour la jeunesse.

En gardant à l'esprit les priorités politiques telles qu'elles ont été décrites précédemment, je

souhaiterais mettre en évidence cinq domaines qui présentent certaines analogies entre les processus politiques au niveau européen et les conclusions de cette conférence : a) l'analyse, b) les conséquences de cette analyse, c) les objectifs identifiés, d) les stratégies d'action qui en sont déduites et e) les acteurs. A cela s'ajouteront naturellement quelques considérations concrètes qui peuvent être déduites des résultats des différents axes.

a) L'analyse

Dans les conclusions, on arrive au résultat que le processus de Lisbonne offre à la jeunesse des opportunités mais aussi des risques : on constate d'un côté, pour une grande partie de la jeunesse, l'amélioration de l'accès à l'éducation et l'amélioration qualitative et quantitative du travail au sein d'une économie qui prospère, tandis que de l'autre côté apparaît, pour une autre partie de la jeunesse, le danger de la mise à l'écart et de la défavorisation sociale, de l'exclusion du monde du travail et de l'apprentissage, ainsi que l'absence de participation et l'abstinence politique.

Le Livre Blanc de la Jeunesse considère que les défis principaux de nos sociétés sont

- l'évolution démographique, avec toutes ses conséquences concernant les emplois, l'éducation, la migration, le rapport des générations entre elles, etc.
- les modifications des conditions sociologiques, économiques et culturelles, dans lesquelles les jeunes vivent et
- la nécessité d'intégrer les jeunes dans la vie publique, ou plutôt la distance et l'abstinence de ceux-ci par rapport aux structures institutionnelles, à l'intégration européenne.

Le Livre Blanc y voit le danger d'une évolution séparée dans laquelle les possibilités et opportunités s'améliorent pour une certaine partie de la jeunesse tandis que la menace d'une mise à l'écart durable plane sur une autre partie.

b) Conséquences de ce résultat

Les conclusions proposent de dépasser les comparaisons, les analyses, l'échange de bons procédés, etc. et de chercher à modifier la situation, à mettre en place les processus nécessaires, et ce, de façon explicite, en lançant le processus de Berlin.

Le processus du Livre Blanc prévoit de dépasser les « simples discours » et l'échange de bons procédés et – pour la première fois dans l'histoire de l'Union Européenne – de renforcer la coopération politique dans le domaine de la jeunesse et d'arriver à des accords concrets sur les objectifs qui doivent être mis en pratique grâce à l'application de la méthode ouverte de

coordination dans le domaine de la jeunesse. L'adaptation de la méthode au domaine de la jeunesse est définie comme un processus de coopération, visant à des modifications par la réalisation de priorités fixées en commun. Cette procédure est accompagnée d'un système de gouvernance, de contrôle et de comptes-rendus tout en impliquant le plus possible tous les acteurs et d'un dialogue régulier.

c) Objectifs

Les priorités suivantes apparaissent dans les conclusions : cohésion sociale, l'implication, meilleurs accès, promotion de l'évolution personnelle et de la société civile, amélioration de la capacité à l'emploi.

Les messages essentiels du Livre Blanc sont

- une intégration renforcée des jeunes comme citoyens actifs afin d'améliorer leur implication, de faciliter leur accès aux offres et services qui leur sont dédiés, de renforcer la société civile ;
- une extension et homologation des champs expérimentaux grâce à la reconnaissance de l'engagement et du volontariat
- une promotion de l'indépendance des jeunes par une facilitation de l'accès à l'éducation et à l'emploi et grâce à une cohésion et une participation sociales plus grandes.

d) Stratégies d'action et concepts

Les conclusions proposent des stratégies intégrées et une co-production de tous les niveaux, de tous les acteurs et dans divers champs d'action. Il y est question de la « bonne gouvernance » permettant de diriger et de coordonner le programme, ainsi que d'un dialogue structuré, de l'amélioration de la coopération, des réseaux stratégiques et d'un « mélange des politiques » dans le cadre d'une coopération, enfin d'apprendre – de pratiquer– de modifier.

Le Livre Blanc introduit le principe de « bonne gouvernance » comme stratégie concrète d'action. Ce principe présente les cinq principes de base suivants :

- Ouverture, qui doit être établie surtout dans le cadre d'une stratégie d'information et de communication
- Participation, qui prévoit en premier lieu une consultation et une intégration des acteurs concernés
- Responsabilité, ce qui signifie au niveau européen en particulier une forme structurée de coopération entre les Etats-membres et l'Union Européenne
- Efficacité, au sein de laquelle la jeunesse n'est pas considérée comme un problème, mais comme une ressource, même dans le cas de la résolution de problèmes

- Cohérence, ce qui implique une coordination renforcée des politiques et des différents niveaux concernés.

Comme il a déjà été démontré, le dialogue structuré, tel qu'il est préconisé dans les conclusions, est une partie intégrante essentielle de la méthode ouverte de coordination et de mise en pratique de l'ensemble du processus du Livre Blanc. Sans oublier que le principe de « mélange des politiques » correspond autant qu'il est possible à la stratégie d'une plus grande prise en compte de thèmes concernant la jeunesse dans d'autres domaines politiques concernés.

e) Acteurs

Les conclusions proposent un dialogue de tous les acteurs possibles, avant tout ceux qui sont directement concernés, à savoir les jeunes eux-mêmes, mais également les chercheurs, les praticiens, les hommes politiques, les enseignants et les propagateurs.

Le Livre Blanc évoque la mise en place de réseaux et d'un dialogue structuré, au sein duquel se retrouvent tous les acteurs concernés. Depuis le début du processus du Livre Blanc, les consultations à tous les niveaux jouent un rôle central ; elles sont poursuivies dans le cadre des différentes présidences du Conseil et se retrouvent également dans la proposition de la Commission d'organiser à l'avenir des Etats Généraux de tous les acteurs concernés.

Panels

En considérant les résultats des quatre panels et les priorités et les activités politiques au niveau européen, je voudrais souligner brièvement les aspects suivants sans évoquer en détail chacune de ces initiatives politiques :

- Panel 1 (éducation) parle de faciliter l'accès et la participation à toutes les offres éducatives ; il évoque la connexion des offres éducatives, la garantie d'une deuxième chance pour les jeunes qui interrompent leurs études ou qui refusent l'éducation et une augmentation des investissements dans l'éducation, surtout pour les groupes défavorisés. Tous ces thèmes jouent également un rôle considérable dans les stratégies de formation continue et dans le Livre Blanc pour la jeunesse.
- Panel 2 (migration) considère l'intégration comme ressource et préconise une compréhension complexe de l'intégration et de la migration ainsi qu'une politique d'anti-discrimination. Un échange interculturel et des alliances de coopération sont nécessaires à ces fins. Si l'on considère la politique d'anti-discrimination de l'Union et les

conclusions du Livre Blanc dans ce domaine, on s'aperçoit qu'il existe également de nombreux recoupements.

- Panel 3 (gouvernance) souligne l'importance de la gouvernance et du contrôle par des contrats et des accords, ainsi que de décisions s'appuyant sur des études scientifiques. Les réseaux ouverts locaux et les stratégies de communication ainsi que les circulations dynamiques sont tout aussi indispensables que l'utilisation intelligente des différentes subventions, avant tout également du fonds de l'UE. Ces priorités correspondent exactement aux représentations méthodiques concernant une meilleure coopération dans le domaine de la jeunesse au niveau européen.
- Panel 4 (société civile / participation) souligne la nécessité de compréhensions diversifiées de la participation et la réalisation de projets de participation différents, avant tout en fonction de l'âge, et ce en particulier pour les jeunes dont les opportunités sont plus réduites. La participation doit en outre faire l'objet d'un apprentissage et doit être exercée, ce qui implique la mise à disposition de ressources financières. Le renforcement de la société civile est une des préoccupations centrales, si ce n'est la préoccupation centrale du Livre Blanc pour la Jeunesse, ce qui donne une signification toute particulière au renforcement de la participation des jeunes et à l'engagement volontaire.

Remarque finale

- Le lancement d'un « Processus de Berlin – La ville sociale pour les enfants et les jeunes » fait partie d'une tradition particulière, si l'on considère d'autres processus, lancés par le passé au niveau européen et qui ont acquis une importance particulière dans le domaine politique dans lequel ils s'appliquent.
- La **stratégie de Lisbonne** elle-même doit être comprise, selon son caractère, comme un processus qui doit mener à des améliorations des performances et des résultats dans un certain nombre de domaines politiques, et ce sur une période de 10 ans (2000-2010). Des objectifs ont été fixés à cet effet. Le processus et la comparaison entre résultats et objectifs font régulièrement l'objet d'une analyse et d'un suivi attentifs de la part des chefs d'Etats et de gouvernements, à l'occasion de leurs rencontres annuelles, et de nouveaux objectifs et initiatives sont conclus si nécessaire.

- Dans le cadre du **processus de Bologne**, les Ministres de l'Education se sont engagés dans une déclaration commune à créer un espace universitaire européen d'ici à 2010. L'objectif est d'obtenir de meilleures possibilités de comparaison et une meilleure compatibilité des systèmes universitaires. Les différents systèmes nationaux doivent être organisés de façon transparente, grâce à la création d'un cadre commun, construit sur trois phases d'études (Bachelor, Master et Promotion).
- Dans le cadre du **Processus de Bruges / Copenhague** également, les Ministres responsables de la formation professionnelle ont conclu avec la Commission et les partenaires sociaux un accord de coopération renforcée dans le domaine de la formation professionnelle, afin d'améliorer les performances, la qualité et l'attractivité de la formation professionnelle. Il s'agit ici aussi d'augmenter la possibilité de comparaison, la compatibilité et la transparence.
- Le **Processus du Livre Blanc pour la Jeunesse** est enfin un nouvel exemple, au niveau européen, de la signification que peut prendre le lancement de processus politiques, s'ils mènent à des résultats, des objectifs et des accords concrets.

Le pacte pour la jeunesse proposé récemment par les quatre Chefs d'Etat et de gouvernement Schröder, Chirac, Persson et Zapatero va également dans ce sens et donnera certainement un nouvel élan au processus du Livre Blanc, en particulier aux domaines politiques transversaux identifiés ici, au niveau européen.

Les Ministres de la Jeunesse des Etats-membres de l'Union Européenne ont également saisi l'occasion du pacte pour prendre l'initiative de faciliter une meilleure coordination des domaines politiques ayant rapport avec les questions concernant les jeunes. Ceci concerne bien entendu également le niveau régional et local, qui jouent un rôle primordial dans la politique pour la jeunesse. Le pacte devrait conduire à un projet de travail plus global en tenant compte de tous les domaines politiques, de tous les niveaux et de tous les acteurs, en particulier des jeunes eux-mêmes, réalisant ainsi un pacte avec et pour les jeunes.

Nous nous trouvons là sur une base sûre : la nouvelle Constitution Européenne, qui introduit le principe de la démocratie participative, prévoit dans un article concernant la jeunesse, la promotion de « la participation des jeunes à la vie démocratique en Europe ».

Ceci me semble aller tout à fait dans le sens des suggestions du processus de Berlin, de la co-production sociale et des conclusions et préoccupations de cette conférence.

Panel I: Transmettre des compétences de vie – l'éducation et la formation dans les quartiers défavorisés

Présentations

1. Annette Berg,
Ville de Monheim sur le Rhin, Allemagne
2. Anikó Molitorisz,
Ville de Budapest, Hongrie
3. Prof. Dr. Nazmi Oruc,
Ville d'Eskisehir, Turquie
4. Andrea Neutsch,
Ville de Stralsund, Allemagne

Résumé des résultats de la discussion

Les projets allemands, turcs et hongrois présentés au cours des exposés du Panel I sur le thème : « Acquisition de capacités de vie - éducation et apprentissage (formel et informel) dans les quartiers défavorisés » se sont penchés sur le rapport entre la pauvreté, les désavantages dans la vie sociale et dans l'apprentissage. Ces projets ont donné la priorité à la création de conditions adéquates d'apprentissage afin d'améliorer les chances d'avenir des enfants et des adolescents dans les quartiers défavorisés.

L'accès à l'éducation a été décrit comme étant l'un des éléments centraux de la participation et de l'égalité des chances et des sexes. Les concepts et stratégies proposés ont proposé avant tout une action locale orientée vers les ressources, les centres locaux, l'apprentissage local ainsi que la création d'une « chaîne de prévention locale » mettant en œuvre tous les acteurs du quartier concerné.

Les participants au panel ont insisté sur l'importance de la disponibilité des stratégies et offres de réseau d'éducation et d'apprentissage le plus tôt possible pour tous les enfants. La mise en réseau d'offres telles que la promotion des activités pour enfants en bas âge, les centres de conseils familiaux, les offres d'apprentissage, le soutien linguistique, la promotion de la santé ainsi que la mise en réseau des institutions de quartier telles que les écoles, les jardins d'enfants, les centres de quartier, les centres de jeunes, les services sociaux, etc. ont donc été identifiées dans ce sens comme étant des stratégies prometteuses d'acquisition de capacités de vie pour les enfants et les adolescents dans les quartiers défavorisés.

Le renforcement de la qualification des acteurs, multiplicateurs et professions apparen-

tées a été souligné (par exemple, un éducateur travaillant en tant que conseiller éducateur), ainsi que l'adaptation des conditions cadres pour l'éducation et la formation ainsi que la promotion de liens sociaux de voisinage avec les secteurs économiques et d'intérêt général. Les principes de participation doivent être appliqués dans tous les domaines d'offre d'apprentissage. Les systèmes d'apprentissage en pédagogie sociale et scolaire doivent être revus et complétés avec, par exemple, certains aspects de pédagogie des adultes et d'apprentissage culturel et politique.

Les participants au Panel I soulignent le fait que les systèmes d'apprentissage et les conditions selon lesquelles la durabilité de ces derniers puisse être garantie doivent être transmis aux acteurs concernés : institutions publiques et privées, écoles, organismes d'aide à l'enfance et à l'adolescence, familles, parents, secteur économique, etc.

Résultats pour la déclaration commune

1. L'accès à l'éducation est une tâche publique et l'élément central de la participation, l'égalité des chances et des sexes, doit être garanti pour chaque enfant et chaque jeune personne aussi tôt que possible.

2. Un processus de coproduction réussi de stratégies intégrées pour les enfants et les adolescents des quartiers défavorisés présuppose des investissements indispensables en capital humain.

3. La disponibilité des stratégies et des programmes en ce qui concerne les réseaux offerts dans le domaine de l'éducation et de la formation doit être assurée à tous les enfants le plus tôt possible. Les participants de la conférence ont recommandé l'établissement de programmes de prévention locaux mis en réseaux organisés sur une base communautaire.

4. Les transitions entre l'éducation offerte et les programmes de formation doivent être encadrés de manière spécifique ; il faut s'assurer que les modules respectifs soient véritablement réalisables, et que le plan général « de construction » des programmes offerts soit transparent pour les personnes impliquées. (transparence de la structure des programmes offerts).

5. Les principes de participation doivent être appliqués dans tous les domaines des programmes éducationnels offerts.

6. Donner une seconde chance aux enfants et aux adolescents dans de cadre de leur éducation et de leur formation est dans l'intérêt de la Communauté Européenne, et cela est une tâche commune.

7. Les conditions sous lesquelles la durabilité du processus éducationnel peut être assurée

doivent être communiquées à tous les acteurs concernés de la société. Ces derniers sont : institutions gouvernementales et non gouvernementales, écoles, organismes de bien-être de l'enfance et de la jeunesse, familles, parents, la communauté économique, etc. Tous les systèmes éducatifs doivent être rassemblés et révisés.

Panel II: Immigration/interculturalité – la gestion de l'intégration, une mission communale

Présentations

1. Khédidja Bourcart, Ville de Paris, France
2. Christian Meineke, Ville de Marbourg, Allemagne
3. Miriam Traversi, Ville de Bologne, Italie

Les questions d'intégration représentent l'un des plus grands défis actuels pour presque tous les états européens, car les questions de l'intégration des immigrés sont étroitement liées avec les questions économiques et sociales. Presque tous les états européens, les « anciens » pays de l'immigration ainsi que les anciens pays d'émigration tels que l'Italie ou l'Espagne sont confrontés aux questions d'intégration. Vu que l'immigration et l'intégration représentent des phénomènes urbains et que certains quartiers et secteurs sont concernés, les stratégies d'intégration communales ont été au centre de ce panel. Le titre de ce panel a été sélectionné en prenant conscience de son haut niveau d'exigence et ne décrit en aucun cas la réalité en ce qui concerne les communes allemandes, mais bien plus il thématise une tâche d'avenir.

Résumé des résultats de la discussion

Ce panel contient trois présentations, de Madame Bourcart de Paris, de Monsieur Meineke de Marburg et de Madame Traversi de Bologne. Il faut remarquer, en tant que condition de base, que les politiques d'intégration communale sont étroitement liées aux politiques et aux traditions d'intégration, tout comme ces dernières ont un effet direct sur l'évolution des stratégies communales, et que ce facteur doit être pris en compte lors de la recherche de points en communs et de possibilités d'apprentissage réciproque.

Dans la première contribution, les stratégies d'intégration parisiennes ont été présentées. Celles-ci sont liées à deux conditions de base : A Paris, il n'existe au niveau local pas de responsable pour la politique d'intégration. Des statistiques prenant en compte les « étrangers » sont réalisées, mais il n'existe pas de statistique prenant en compte les jeunes issus de l'immigration. Les programmes et les mesures sont orientés par quartiers et s'adressent par conséquent à tous les jeunes des quartiers. Les mesures de promotion par quartier sont variées, mais pas spécifiées par groupe cible.

En raison de ce concept qui reflète la politique d'intégration nationale de l'état, une stigmatisation en tant qu'« étranger » est évitée, ce qui a cependant pour conséquence une stigmatisation des quartiers qui sont habités en majorité par les minorités ethniques socialement faibles. Le point le plus important de la politique d'intégration parisienne nous a été présenté comme étant le fait de comprendre la complexité des questions d'intégration qui concernent les jeunes et d'intégrer les parents et l'entourage social, ainsi que la nécessité d'éviter toute forme de discrimination en raison de l'origine ethnique.

Au cours de la deuxième contribution, la politique d'intégration de la ville de Marburg a été présentée, et ce tout particulièrement en ce qui concerne le quartier de Richtsberg, une cité de HLM dans laquelle les immigrants sont représentés en grande partie. Ce quartier ne fait pas qu'accueillir la plupart des immigrants d'origines ethniques diverses, il a également une fonction communale de pont pour les immigrants qui viennent d'arriver. Ce quartier, à la différence des autres grandes villes allemandes, n'est pas un quartier de ségrégation. La ville de Marburg endosse dans le cadre de sa politique d'intégration une fonction importante de soutien. En effet, la ville soutient les processus d'autoorganisation par des subventions. Un point central réside dans les stratégies d'intégration par quartiers et sur la création d'un travail communautaire interculturel qui amène à la compréhension entre les différentes nationalités et qui contribue à la promotion d'une culture de communication entre les différents acteurs du quartier.

Au cours de la troisième contribution, les stratégies d'intégration de Bologne ont été présentées. Bologne, au cours des dernières années, s'est développée pour être une ville au fort pourcentage d'immigrés. Ceci est une nouvelle situation communale pour les Italiens qui ont une tradition de travailleurs émigrés, et qui ont donc souvent émigré vers l'Europe du Nord alors que l'on y recherchait des ouvriers. A Bologne existe une culture de coopération entre les autorités, les ONGs et les acteurs de la société civile. De plus, dans le cadre d'un plan territorial, les quartiers de la ville et leurs champs d'action ont été « décentralisés ». Ces deux facteurs sont considérés comme étant les conditions pour parvenir à construire une politique d'intégration concentrée sur les quartiers. Actuellement à Bologne, dans le cadre d'une stratégie d'« apprentissage interculturel », on insiste surtout sur l'idée de remplacer les concepts interculturels d'apprentissage, particulièrement à l'école, par une formation interculturelle, une nouvelle conception de la

didactique scolaire et de nouvelles conceptions d'enseignement.

Après une discussion commune et communale sur les concepts et la compréhension de l'intégration et de gestion de l'intégration, et après avoir constaté que la politique d'intégration ne tombe pas uniquement sous la responsabilité des communes mais concerne aussi le niveau de l'Etat ou des départements et que les communes ne disposent que de moyens réduits. Les conclusions suivantes ont donc été tirées:

Résultats pour la déclaration commune:

1. En ce qui concerne l'intégration, il est important de ne pas uniquement se limiter au simple constat des déficits des immigrants. L'intégration doit être considérée comme une ressource à l'intérieur de la société, et cette ressource doit être appréciée.

2. Lorsque l'on se penche sur la question de l'intégration des enfants et des jeunes étrangers, il est important de ne pas considérer les problèmes de manière isolée ou partielle. Au contraire, les parents, les origines sociales et la vie des immigrants doivent être considérés en tant qu'entité, car seule une compréhension complexe de l'intégration peut véritablement mener à l'intégration.

3. Toutefois, le fait de se pencher sur le groupe des enfants ou des jeunes issus de l'immigration ne doit pas mener à une perception homogène de ces enfants ou jeunes gens en tant qu'un seul groupe aux besoins semblables. Au contraire, les enfants et les jeunes doivent être considérés en premier lieu en tant qu'individus à part entière avec leurs propres besoins et vivant différentes situations.

4. Il est important d'initier l'échange interculturel. Cet échange peut avant tout se concentrer sur la reconnaissance des différences et l'établissement de la diversité ethnique, mais peut toutefois développer des approches qui unissent la reconnaissance de la différence à la recherche de ce que les gens ont en commun.

5. Afin de résoudre les thèmes traitant de l'intégration dans la communauté, besoin est de former des alliances coopératives entre les administrations, les ONGs et les acteurs de la société civile.

6. Les politiques d'intégration ont besoin d'un recadrage des mentalités. Les acteurs impliqués doivent revoir leurs attitudes et perspectives dans la mesure où ces dernières ont des répercussions sur les concepts et leur mise en œuvre pratique. Les stratégies d'intégration peuvent initier une réflexion critique (ou auto-réflexion) sur les tâches à gérer.

7. Afin de s'assurer que les politiques d'intégration, au lieu d'être simplement mi-

ses en œuvre POUR les immigrants, puissent se définir en tant que partie intégrante d'une qualité interculturelle, des processus de négociation doivent être organisés entre différents acteurs, et ce surtout au niveau des politiques de quartiers.

8. Dans le cadre du processus de mise en route, un échange entre les administrations, les régions, les quartiers et les municipalités sur les sujets de l'intégration est nécessaire, et le « processus de Berlin » initié doit promouvoir cet échange.

Panel III: Stratégies de régulation et programmes locaux de développement social dans les quartiers défavorisés

Présentations

1. Lykke Leonardsen,
Ville de Copenhague, Danemark
2. Mieke Vergeer / Michèle Hering,
Ville de Amsterdam, Pays-Bas
3. Hermann Dorenburg,
Ville d'Offenbach, Allemagne
4. Ursula Schenck,
Ville de Mannheim, Allemagne
5. Dr. Siegfried Haller,
Ville de Leipzig, Allemagne

Le développement et l'ancrage de l'action administrative au niveau local ainsi que la gestion locale de processus visant à résoudre de manière concentrée et intégrée les tâches principales dans les quartiers défavorisés sont des problèmes actuels de tous les Etats européens. Les questions suivantes se posent à ce sujet:

- Comment intégrer les structures de prise de décisions politiques municipales et interrégionales dans les concepts locaux de développement, et quelles structures politiques semblent particulièrement adaptées afin de promouvoir les stratégies d'action locales?
- Comment obtenir une coordination efficace entre les niveaux politiques et administratifs et les autorités compétentes?
- Quelles sont les responsabilités désignées ou autodésignées pour le développement et la mise en œuvre d'actions locales?
- Comment les ressources des différents acteurs et institutions sont-elles réunies, et comment ces dernières sont-elles utilisées afin de contribuer à la recherche commune de solutions?
- De quelle manière les stratégies intégrées et les plans d'actions locaux sont-ils accompagnés de mesures de contrôle et d'évaluation?

Le panel a permis de mettre en commun les expériences et les stratégies de gestion locales venant de trois pays européens et de discuter de points communs d'une politique communale et nationale regroupant plusieurs domaines du développement urbain ainsi que des méthodes d'action du contrôle administratif de la coopération afin d'améliorer les chances d'avenir des jeunes.

Résumé des résultats de la discussion

Copenhague a réussi à créer de nouvelles perspectives d'avenir malgré une situation financière proche de la faillite. Ceci s'exprime par la concentration et le rassemblement des efforts et des ressources dans les quartiers de la ville aux problèmes de développement les plus difficiles (le programme „Kvarterløft“). Dans ces quartiers, des plans de développement d'une durée de 7 ans ont été conçus, et des secrétariats de quartiers ont été créés afin de prendre en charge la coordination, la mise en œuvre et l'évaluation de ces plans. La municipalité signe des contrats avec les quartiers en ce qui concerne les attributions. Les moyens financiers correspondants (qui proviennent des différents départements correspondants des différents ministères) sont liés à la réalisation d'un plan de développement local. Les jeunes ainsi que leurs stratégies de gestion particulières de par leur identité ethnique ou culturelle ainsi que leur besoin de soutien ont ainsi passés au centre de l'attention des activités locales et ont fait l'objet de communautés de travail agissant dans les différents secteurs à problèmes. L'action locale est contrôlée par un groupe de contrôle dont les membres sont d'une part représentants des institutions publiques, d'autre part acteurs et citoyens locaux.

Avec le programme « Ctc - Communities that care », Amsterdam transforme une action préventive en une base scientifique conséquente. Le point de départ des recherches des facteurs à influence négative a été un questionnaire complet auprès des écoliers des quartiers. Les besoins ainsi identifiés ont ensuite été classifiés, et une sélection des objectifs de développement des quartiers a été réalisée. Des critères d'effectivité pour l'évaluation du degré de réalisation des objectifs ont été définis. Ensuite, des projets ont été choisis pour la réalisation. Les résultats des projets sont enfin évalués de manière précise à l'aide des critères.

Dans les quartiers de la ville de Mannheim faisant partie du programme « La ville sociale » (Die soziale Stadt), il a été possible d'animer durablement des processus de développement sociaux par la coordination et le classement systématique de projets ancrés dans le réseau local.

Les conditions pour la réalisation de ce projet sont les suivantes: la concentration sur certains objectifs choisis (développement des principes de tolérance et de démocratie, promotion professionnelle et qualification), action regroupant différents domaines et concentré sur les quartiers ainsi que la participation intense des acteurs locaux et des citoyens. Il a ainsi été possible d'établir des projets effectifs

dans les quartiers, pour les différents groupes et au-delà de la période initiale du projet ainsi que d'ancrer les expériences positives du quartier avec le contrôle de la collaboration sociale. Ce processus est contrôlé de manière stratégique par un réseau administratif, la direction a lieu par un concept de développement local participatif et la mise en œuvre opérationnelle ainsi que le contrôle par des groupes de projets mis en réseau.

Le service d'aide à l'enfance de Leipzig essaie de contribuer à une participation active ainsi qu'à des concepts de développement locaux par la restructuration administrative des services de quartier d'aide à l'enfance. La tâche primaire de ces services de quartiers d'aide à l'enfance est la participation active des jeunes gens résidant dans les quartiers au développement de ce quartier ainsi que leur participation à la réalisation de mesures locales. Dans ce but, le service d'aide à l'enfance est impliqué dans de nombreux réseaux, ou procède à la coordination et à l'initiation de ces derniers. Les interfaces entre les différents départements sont utilisées afin de lier les ressources à la base du quartier et de mettre en œuvre les projets d'action de manière coopérative.

La région communale « Östliche Innenstadt » à Offenbach avait besoin du développement de l'infrastructure d'apprentissage, de la politique du marché du travail, des facteurs locaux défavorables et des efforts d'intégration des citoyens et citoyennes aux origines de l'immigration. Ainsi, le concept « Développement d'une région d'apprentissage » a été créé. Le service d'aide à la jeunesse met à disposition un centre de coordination dans le quartier et a repris la responsabilité entière pour les tâches relatives au développement. Le point de référence a été dans ce contexte le programme du Fonds européen social « Capital local à des fins sociales » (Lokales Kapital für soziale Zwecke – LOS). Pour contrôler le programme, un comité d'accompagnement ainsi qu'un groupe de direction ont été créés. Ceux-ci décident en commun de la promotion de microprojets sur place. Par l'instauration de deux périodes de promotion concernant les projets à venir ou des projets suivants, des efforts sont faits pour conférer aux projets un caractère durable. Les facteurs importants de durabilité sont : la réutilisation de ressources et le fait de gagner la coopération des citoyens et citoyennes

Résultats pour la déclaration commune:

1. La gestion locale des processus de développement de quartiers sociaux est une tâche pour les réformes administratives des municipalités, tâche qui ne peut être résolue que sur une base de long terme. La base pour un

travail fiable de moyen et de long terme dans les quartiers défavorisés doit être formée par le biais de contrats, en fondant des projets de développement locaux entre la municipalité et les institutions de l'état (du gouvernement). Seuls les accords contractuels sont en mesure de constituer une base sûre de projets à long terme.

2. Les découvertes scientifiques et les enquêtes statistiques sur la recherche d'impact constituent la base de décisions de stratégies et de programmes. Des exemples de bonne pratique remplissent les critères d'une utilisation efficace des ressources, également d'un point de vue économique.

3. Les réseaux locaux doivent être structurés de manière à être ouvert à tous les acteurs et à leurs suggestions.

4. Un cycle de gestion stratégique dynamique va permettre un ajustement permanent du travail de quartier pour l'environnement social modifié.

5. Gestion et coordination doivent être renforcées par des stratégies de communication actives et ouvertes, mettant en œuvre les médias et Internet.

6. A l'avenir, les projets de quartier doivent être orientés vers un changement de direction dans le domaine des financements européens, en partant des fonds structurels vers des stratégies intégrées en tant que courant principal de la promotion européenne du travail social et de la jeunesse.

Panel IV: Renforcement de la société civile et participation

Présentations

1. Lasse Siurala, Ville d'Helsinki, Finlande
2. Vera Bethge / Claudia Krause
Berlin Neukölln, Allemagne
3. Bernd Kammerer,
Ville de Nuremberg, Allemagne
4. Hans-Joachim Schild,
Commission européenne, Direction générale de l'éducation et de la culture,
Bruxelles, Belgique

Résumé des résultats de la discussion

Ce panel s'est penché d'une part sur différentes stratégies européennes qui visent à renforcer la société civile et la participation, et d'autre part sur l'aspect local, municipal et européen de ces stratégies.

Ainsi, Lasse Siurala de la capitale finlandaise Helsinki ainsi que Bernd Kammerer de la ville allemande de Nuremberg nous ont présenté des stratégies municipales de renforcement de la société civile. Vera Bethge et Claudia Krause ont décrit deux projets locaux qui ont été réalisés dans un quartier de Berlin, Neukölln (Allemagne). Hans-Joachim Schild, de la Commission Européenne, de la DG Education et culture, nous a donné une vue d'ensemble des stratégies européennes de l'Union, en particulier en ce qui concerne les possibilités de participation des jeunes.

Au cours des débats, il est devenu clair qu'une action combinée de structures locales, municipales, nationales et européennes est nécessaire afin que les enfants, les adolescents et leurs familles aient la possibilité d'avoir pleinement accès aux possibilités de participation au sein des structures démocratiques. L'élément le plus important pour les enfants et adolescents défavorisés est le niveau local. Afin d'établir le contact avec ces jeunes personnes, pour que ces dernières prennent connaissance de leurs possibilités, il est nécessaire de développer des idées et offres innovatrices. L'objectif est s'adresser à eux et de les inclure dans les processus démocratiques.

La participation doit utiliser différentes stratégies. Ainsi, des stratégies directives ainsi que des stratégies pyramidales doivent être mises en œuvre afin que les processus participatifs se développent entièrement et s'établissent de manière durable, et que les conditions pour une citoyenneté active soient remplies.

Le niveau local a une importance particulière lorsqu'il s'agit d'avoir accès aux enfants et aux

adolescents défavorisés. Ainsi, il est nécessaire que les travailleurs sociaux et des services de l'aide à l'enfance soient continuellement actifs sur le terrain, de manière à créer un climat de confiance. Le premier pas vers la participation est d'activer ces jeunes gens dans le monde dans lequel ils vivent. Les exemples du quartier de Neukölln à Berlin - où dans une rue où vivent de nombreux jeunes de nombreuses activités pour les enfants et pour les jeunes ont été développés et où un café de quartier a été installé, qui était au départ prévu pour la période de l'été lors d'un programme d'action, et qui essaie de répondre directement aux besoins des habitants du quartier - sont d'excellents exemples d'une « activation » locale qui conduit à des possibilités de participation durables. Afin de soutenir et d'accompagner ces processus de manière continue, il faut que des personnes bénévoles et compétentes s'engagent.

Les stratégies citadines d'Helsinki et de Nuremberg se basent sur des structures déjà existantes. A Helsinki, une coopération étroite existe avec les écoles et aussi les centres de jeunesse. De par ces structures se sont créés des conseils de la jeunesse régionaux qui participent aux processus de décisions politiques. Lors de l'observation des enfants et des adolescents issus des quartiers défavorisés, il a été observé que grâce à l'offre dans les écoles, le groupe des jeunes qui refusent d'aller à l'école a pu être réintégré à la vie scolaire. A Nuremberg, la pacte pour la famille a également été présenté, en accompagnement aux possibilités de participation pour les enfants et les adolescents - réunions d'enfants, participation à un travail ouvert avec les enfants et les adolescents, et participation lors de la planification de l'aide aux jeunes. Il a été clairement souligné que l'intégration de la famille est une ressource importante pour la promotion des enfants et des jeunes.

L'Internet offre sur de nombreux plans (local, municipal, national et européen) une bonne possibilité de participation pour les enfants, les adolescents et leurs familles. Mais ici, des possibilités d'accès doivent être offertes principalement au niveau local, de manière à permettre aux jeunes de connaître l'Internet, de se familiariser avec son utilisation. Les offres doivent être réalisées de manière adéquate, suivies par un personnel qualifié et prendre au sérieux le caractère participatif.

Au niveau de l'Union Européenne, dans le cadre du programme JUGEND (Jeunesse), de plus en plus d'offres vont être destinées aux enfants et aux adolescents défavorisés. Ce groupe cible doit être intégré à toutes les mesures.

Le Conseil de l'Europe a déclaré l'année 2005

comme étant « L'année européenne de la citoyenneté par l'éducation ». Ainsi, l'attention doit être portée sur l'éducation et son importance pour la société civile et pour la qualité de la participation des citoyens à une société démocratique.

Il faut retenir que la politique européenne n'a pour l'instant pas (encore) de mandat pour les activités concernant la politique familiale. Le moment est peut-être venu de réfléchir à la nécessité de mettre en réseau les niveaux politiques de manière à agir dans le sens d'une politique globale.

De plus, une liste de sujets ont été abordés, sujets que nous voulons citer comme ci-suit :

- Des structures durables doivent être établies pour parvenir à la participation.
- Il faut oser donner aux enfants et aux adolescents plus de pouvoir et de responsabilité.
- Les processus de décision doivent avoir lieu au sein d'un partenariat et en commun.
- Mis à part l'activation et la participation, des possibilités doivent être créées pour inclure les jeunes gens défavorisés dans les processus de la démocratie représentative.
- Des ressources d'apprentissage mais également financières doivent être mises à la disposition des jeunes afin de permettre une participation active (coûts de transport, coûts de communication).
- Apprendre la participation ne signifie pas uniquement que les enfants et les adolescents ont besoin de plus d'offres, mais aussi que les adultes, les professionnels des domaines du travail de la jeunesse et du travail social, les écoles, la politique et aussi les parents doivent apprendre à réaliser cette participation avec succès.
- L'Internet doit être utilisé plus fortement pour les processus démocratiques. Les portails Internet des institutions sociales doivent prendre leurs responsabilités sociales, offrir des possibilités de participation et se diriger sciemment vers un dialogue. Les offres doivent être rendues attrayantes pour les enfants et les adolescents. De plus, une variété de portaux Internet destinés aux parents, aux enfants et aux adolescents doit être mise à la disposition de ces derniers.
- Les informations doivent être faciles d'accès pour les enfants et les adolescents mais aussi pour leurs multiplicateurs.
- La participation doit employer des méthodes créatives de manière à intéresser les jeunes et les adolescents.
- Des situations de gain-gain doivent être créées.
- La participation doit être considérée dans son ensemble.

- Les adultes doivent rencontrer les enfants et les adolescents sur une base d'équité.
- L'ouverture et la transparence des processus démocratiques doit être sans cesse contrôlée.
- Les organisations non gouvernementales (ONGs) doivent être renforcées dans ce processus et des structures durables doivent être pour cela créées.
- Les offres doivent s'adresser aux deux sexes. Il faut jeter un regard attentif sur la manière dont les structures participatives sont réalisées avec équité pour les deux sexes.
- Tous ces processus sont à considérer sur une base de long terme et ces objectifs ne peuvent être réalisés dans leur totalité à court terme.

Résultats pour la déclaration commune

1. Diverses offres de participation sont nécessaires afin de permettre une entière participation démocratique.
2. La participation des enfants et adolescents des quartiers défavorisés nécessite de nouvelles formes de participation.
3. Afin de permettre aux enfants et aux adolescents des quartiers défavorisés de participer au processus de représentation démocratique, ceux-ci auront besoin - mis à part des programmes d'éducation adaptés - de ressources financières de base afin de permettre communication (téléphone, Internet) et mobilité.
4. La participation est un processus d'apprentissage non seulement pour les enfants et les jeunes, mais également pour les professionnels actifs dans le travail des jeunes, ainsi que pour les politiques.
5. Il faut donner la possibilité aux enfants de participer à la société dès l'âge préscolaire.

LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS DANS LES QUARTIERS DÉFAVORISÉS - STRATÉGIES INTÉGRÉES AUX POLITIQUES SUR LA JEUNESSE EN ZONES URBAINES

Conclusions de la conférence

Aspects principaux des discussions

Ce document présente les thèmes essentiels énoncés en séance plénière de la conférence. De plus, les rapports des quatre groupes de travail et le rapport final de la conférence illustrent de manière plus détaillée les enjeux principaux des débats et reflètent également les avis présentés au cours des groupes de travail et en séance plénière.

La conférence propose un échange européen sur le thème de l'apprentissage transrégional organisé en alternance par les pays participants. L'initiative de cet échange est née au niveau local. Les participants considèrent le niveau local comme étant au centre de tous leurs efforts. L'échange proposé devra donc être intitulé: „Processus Berlin/ La ville sociale pour la jeunesse“.

1. 160 participants à la conférence européenne „Stratégies intégrées pour les enfants et les adolescents dans les quartiers défavorisés“, dont des maires de villes allemandes et européennes, des parlementaires et des membres élus des municipalités, des spécialistes de la jeunesse et experts en politiques municipales sur la jeunesse, des éducateurs et des animateurs socio-éducatifs, des fonctionnaires de municipalités et d'institutions allemandes et européennes se sont réunis à Berlin du 23 au 25 novembre 2004 pour s'insurger contre les conditions de vie souvent difficiles des jeunes de moins de 25 ans dans les environnements urbains défavorisés. La conférence est une initiative du Ministère fédéral allemand de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse en collaboration avec le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe et la Direction de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe.

2. Cette conférence rassemble les différentes idées et expériences vécues développées dans les municipalités allemandes et européennes et permet un échange et une discussion sur les modèles de bonnes pratiques. La conférence confère une nouvelle qualité à l'échange européen sur les politiques locales intégrées en plaçant les municipalités européennes au cœur du projet. Cela va donc promouvoir l'apprentissage transrégional en Europe avec différents centres d'initiative, selon le principe proposé de l'alternance entre les municipali-

tés.

3. Les participants à la conférence sont des chercheurs, des praticiens, des enseignants et des éducateurs, des directeurs d'organismes de quartiers ou d'espaces multiculturels, des parties prenantes de la société civile, des représentants d'ONG ainsi que des responsables politiques. Conscients de leur responsabilité particulière, ils contribuent de par leur expérience et leurs capacités spécifiques aux débats et attendent que les sujets traités au cours de la conférence fassent partie d'un large débat auquel participeront les commissions et institutions politiques compétentes au niveau local, régional et européen.

4. En ce qui concerne les jeunes, L'union Européenne offre des perspectives passionnantes:

La stratégie de Lisbonne prévoit que d'ici 2010, l'Union Européenne soit devenue l'économie basée sur le savoir la plus performante au monde. Des investissements fondamentaux seront réalisés dans le domaine de l'éducation depuis la petite enfance par une éducation générale, puis avec l'éducation secondaire, l'éducation supérieure et la formation professionnelle pour devenir un apprentissage continu. De nouveaux pays membres de l'Union Européenne en Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est vont contribuer à ce processus et accroître l'espace de mobilité des jeunes en Europe.

Quatre chefs d'Etat et de gouvernement, c'est-à-dire Jacques Chirac, Gerhard Schröder, Jose R. Zapatero et Goeran Persson ont, dans leur lettre du 29 octobre 2004 à la présidence hollandaise de l'union Européenne, proposé un „Pacte de la jeunesse“. Dans leur lettre, ils déclarent que d'importants efforts doivent être réalisés dans le domaine de l'éducation et de la formation afin d'atteindre les objectifs de Lisbonne, tout en soulignant également les risques encourus par les jeunes en raison de leur vulnérabilité et du risque de marginalisation. Se référant aux évolutions démographiques actuelles, à la constante baisse des taux de natalité, ils plaident également pour une politique intégrée de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

Considérant au niveau local les politiques de l'enfance et de la jeunesse, quels sont les points principaux dans ce contexte?

5. Ces éléments sont:

- La limitation de l'accès à une éducation et à une formation professionnelle de qualité pour les jeunes défavorisés demeure une source d'exclusion sociale.
- La montée de la violence dans les écoles sur le lieu de travail ainsi qu'au sein de la famille ainsi que les discriminations de toutes

sortes (liées au statut économique et social, au sexe, à l'origine sociale ou ethnique, à la religion ou la croyance, au handicap, ou à l'orientation sexuelle) continue à nuire aux conditions de vie quotidienne.

- La discrimination sociale et le manque d'engagement ont pour conséquence une société où la concurrence, l'exclusion sociale et l'individualisation dominant. La société est ainsi divisée en gagnants et en laissés-pour-compte, ce aux dépens de la solidarité et de la responsabilité publique.
- Les chances d'accès à la connaissance et à la formation professionnelle sont souvent déterminées par le statut des parents, comme le souligne la récente étude PISA en ce qui concerne l'Allemagne.
- La politique atteint de moins en moins les jeunes dans les quartiers défavorisés (et ailleurs).

6. Particulièrement dans les secteurs urbains défavorisés en Europe, l'objectif d'offrir aux jeunes des chances d'avenir égales est fortement menacé. C'est pourquoi il est grand temps d'agir et de faire des politiques locales à l'attention des enfants et des jeunes une priorité sur l'agenda politique européen.

7. Les participants à la conférence connaissent la réalité de vie des jeunes défavorisés et sont en ligne avec les documents de politique pour la jeunesse au niveau européen tels que la „Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale“ (Conseil de l'Europe, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe) et le Livre Blanc de la Commission européenne intitulé „un nouvel élan pour la jeunesse européenne“. Ils connaissent la recherche européenne des meilleures pratiques qui est, en effet, un outil remarquable et efficace d'apprentissage social. Mais cette fois, ils veulent plus encore. Ils encouragent l'engagement et le changement. C'est la raison pour laquelle il est question de „processus“, le „Processus Berlin/la ville sociale pour la jeunesse“. Plusieurs acteurs sociaux et parties prenantes doivent se rassembler et discuter des conditions et possibilités de changement.

8. L'objectif est de donner vie au concept de „la ville sociale pour la jeunesse“ et l'instrument permettant d'y arriver devrait être une politique globale pour les enfants et les jeunes, visant à augmenter leurs chances dans la vie et à faciliter leur développement personnel. Une telle expérience avec des „stratégies intégrées“ existe déjà. Un exemple est le programme des Länder allemands et de l'Etat, „quartiers avec un besoin particulier de développement - la ville sociale“ (Stadtteile mit besonderem Entwicklungsbedarf - die soziale Stadt) et son programme partenaire „dévelop-

pement et chances des jeunes en zones urbaines sensibles“ (Entwicklung und Chancen junger Menschen in sozialer Brennpunkten – E&C). Ces programmes ont pour but d'encourager des stratégies intégrées de mobilisation pluridisciplinaire et plurisectorielle des ressources et encouragent la participation active des citoyens, et ils font partie et ont été créés dans le domaine du développement urbain et du travail social pour la jeunesse.

9. L'objectif est la coproduction politique et sociétale afin de donner aux jeunes plus de chances et de perspectives d'avenir. Cette coproduction doit inclure des agents municipaux et régionaux, des agents nationaux et fédéraux, la communauté économique, la société civile, les institutions européennes et la population elle-même, et surtout les jeunes. La coproduction doit suivre les principes de l'éducation formelle et informelle, d'action sociale, d'expérience communautaire, de participation et d'articulation politique, d'implication des médias, de la recherche, de l'urbanisme, des politiques d'immigration, des politiques de sexes et de l'apprentissage des Droits de l'Homme.

L'objectif est de créer des synergies, de faire progresser la cohésion sociale, d'assurer l'accès et l'intégration et a pour objectif une situation commune unique: que l'ensemble des politiques pour l'enfance et la jeunesse incluent un élément concernant l'emploi, le développement personnel et la société civile, afin de s'assurer qu'il existe une stratégie à la fois communautaire et individuelle visant à éradiquer la dévalorisation dans les quartiers.

10. Le concept de la „ville sociale pour l'enfance et la jeunesse“ insiste cependant sur la participation active de tous les acteurs sociaux impliqués, recherche les synergies et les valeurs ajoutées et a pour objectif la coproduction et la co-gestion des affaires municipales. Ce concept, pour être un succès, requiert une bonne gouvernance et une coordination efficace. Partout en Europe, que l'on observe les exemples de succès ou les exemples d'échecs d'un concept donné, les clés du succès ou de l'échec ont toujours été les aspects de gouvernance et de coordination des politiques intégrées. Cela implique la délégation, les attitudes transversales et non territoriales par rapport au travail, la flexibilité budgétaire, l'engagement personnel au-delà des objectifs de travail définis, la transparence, l'évaluation critique et la validation ainsi que l'engagement d'un maximum d'acteurs sociaux. Le pilotage et la coordination de politiques intégrées sur la jeunesse doivent être assimilés, encouragés et mis en pratique; l'amélioration dans ce domaine a des effets tangibles immédiats au bénéfice

des jeunes de quartiers.

11. Les travaux relatifs à la gouvernance et à la coordination doivent déboucher sur des politiques pour la jeunesse co-produites et co-gérées, sur un dialogue structuré, sur la création de réseaux institutionnels stratégiques et de réseaux sociaux opérationnels. Ceux-ci traiteront de manière équitable les politiques sur la famille, sur l'enfance et sur la jeunesse, parce que les conditions des quartiers défavorisés ne laissent pas de place pour des politiques distinctes. Il existe une très forte interdépendance entre ces trois couches de politique horizontales. Il en résultera un marché et une coopération mixtes qui toucheront les points suivants:

- les politiques de quartier dans les zones urbaines et le développement des zones rurales
- la responsabilisation des habitants, participation à la citoyenneté
- les alliances, réseaux et partenariats au niveau local
- les affaires sociales
- les possibilités d'emploi local
- l'enseignement et l'éducation
- les sports et les loisirs
- la production culturelle
- la coopération avec le secteur économique et d'autres secteurs
- la sécurité publique
- la santé publique

Les politiques intégrées sur l'enfance et la jeunesse seront des politiques de coopération et de co-production. Les résultats seront mesurés par l'amélioration des conditions de vie, la création d'un accès et d'une inclusion de tous les jeunes à l'éducation, à l'emploi, aux loisirs, à la vie publique, à un logement décent et à un cadre de vie sûr sans crainte d'agression contre toute forme de différence..

12. La „ville sociale pour la jeunesse“ sera une ville de citoyens. Ce ne l'est pas encore, mais cela est en constant devenir. Il ne peut y avoir une participation active des citoyens si ceux-ci sont touchés par la pauvreté et la marginalisation, avec tous les effets connus de ces derniers, comme une éducation à lacunes, un statut de bas niveau et un manque de confiance en soi. L'idéal de pleine citoyenneté décrit un sentiment d'appartenance à une communauté, la capacité d'analyser les situations sociales et de participer à la recherche de solutions aux problèmes posés. On ne peut y parvenir sans sens critique et sans interaction acceptée entre la société civile et les pouvoirs publics . Les deux parties ont un rôle différent à jouer et produisent différentes formes de vie en communauté, même si ce processus semble parfois controversé.

Cette approche est globale, cela signifie qu'elle n'est pas réservée à certaines classes culturelles de la société. Elle inclut les immigrants, les réfugiés, les étrangers. Dans ce cadre, le travail des associations et conseils de citoyens étrangers et de réfugiés doit être mis à l'honneur et mérite notre respect, et la pratique de soutenir et d'encourager la création de ce type d'associations et de conseils est recommandée en Europe. Dans ce cadre, la Convention du Conseil de l'Europe sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local doit recevoir plus d'attention.

Une autre observation en ce qui concerne la citoyenneté est que dans les secteurs défavorisés entre autres, la participation aux élections est remarquablement basse. Ce problème met en danger la base même de la démocratie. La participation et la citoyenneté sont les piliers de la „ville sociale pour la jeunesse“. Un apprentissage doit être réalisé, et celui-ci doit être interculturel, concentré sur l'emploi et stabilisant pour les individus et les communautés. Nous soumettons une recommandation, dans ce contexte, à „L'année européenne de la citoyenneté par l'éducation“ au Conseil de l'Europe en 2005. L'éducation informelle et l'apprentissage interculturel ont un grand potentiel pour promouvoir la „ville sociale pour la jeunesse“.

13. Afin de rendre possible le processus d'apprentissage démocratique décrit ci-dessus, de nombreux acteurs de la politique municipale doivent évoluer. Ceci ne peut avoir lieu sans la plus proche collaboration entre les acteurs officiels et informels (non officiels) dans les domaines de l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi. Un système d'application de la loi et une cour de justice compétente pour les jeunes est nécessaire, et ce système est basé sur la confiance en les institutions. Cette confiance, cependant, semble disparue dans de nombreuses communautés. Elle doit donc être reconstruite, et également basée sur un nouveau code de conduite au niveau local, régional, national et européen. L'objectif de la cohésion sociale même est en danger, si les secteurs urbains défavorisés continuent par leur propre existence de jeter le doute sur le concept d'une Europe socialement unie.

14. Les politiques sociales pour les enfants et les jeunes doivent être des politiques de long terme. Les réductions à court terme d'aides publiques entravent les programmes et les mesures de prévention, de santé publique, de réforme de l'éducation, d'intégration sociale destinées à assurer la transition vers le marché du travail. Des conditions qui garantissent la durabilité doivent être établies. Alors que la quête de fonds publics adéquats est incon-

testée, il est évident qu'une grande partie de la valeur ajoutée peut être créée par une convergence efficace des agendas de politiques de l'enfance et de la jeunesse, par des politiques intégrées et une utilisation combinée des fonds locaux, nationaux et européens, tout comme dans le projet E&C.

Afin de promouvoir la „ville sociale pour la jeunesse“, la conférence recommande:

Panel I: Transmettre des compétences de vie – l'éducation et la formation (formelles, informelles, non-formelles) dans les quartiers défavorisés

1. L'accès à l'éducation est une tâche publique et l'élément central de la participation, l'égalité des chances et des sexes, doit être garanti pour chaque enfant et chaque jeune personne aussi tôt que possible.

2. Un processus de coproduction réussi de stratégies intégrées pour les enfants et les adolescents des quartiers défavorisés présuppose des investissements indispensables en capital humain.

3. La disponibilité des stratégies et des programmes en ce qui concerne les réseaux offerts dans le domaine de l'éducation et de la formation doit être assurée à tous les enfants le plus tôt possible. Les participants de la conférence ont recommandé l'établissement de programmes de prévention locaux mis en réseaux organisés sur une base communautaire.

4. Les transitions entre l'éducation offerte et les programmes de formation doivent être encadrés de manière spécifique ; il faut s'assurer que les modules respectifs soient véritablement réalisables, et que le plan général « de construction » des programmes offerts soit transparent pour les personnes impliquées. (transparence de la structure des programmes offerts).

5. Les principes de participation doivent être appliqués dans tous les domaines des programmes éducationnels offerts.

6. Donner une seconde chance aux enfants et aux adolescents dans le cadre de leur éducation et de leur formation est dans l'intérêt de la Communauté Européenne, et cela est une tâche commune.

7. Les conditions sous lesquelles la durabilité du processus éducationnel peut être assurée doivent être communiquées à tous les acteurs concernés de la société. Ces derniers sont : institutions gouvernementales et non gouvernementales, écoles, organismes de bien-être de l'enfance et de la jeunesse, familles, parents, la communauté économique, etc. Tous les systèmes éducatifs doivent être rassemblés et révisés.

Panel II: Immigration/interculturalité – la gestion de l'intégration, une mission communale

1. En ce qui concerne l'intégration, il est important de ne pas uniquement se limiter au simple constat des déficits des immigrants. L'intégration doit être considérée comme une ressource à l'intérieur de la société, et cette ressource doit être appréciée.

2. Lorsque l'on se penche sur la question de l'intégration des enfants et des jeunes étrangers, il est important de ne pas considérer les problèmes de manière isolée ou partielle. Au contraire, les parents, les origines sociales et la vie des immigrants doivent être considérés en tant qu'entité, car seule une compréhension complexe de l'intégration peut véritablement mener à l'intégration.

3. Toutefois, le fait de se pencher sur le groupe des enfants ou des jeunes issus de l'immigration ne doit pas mener à une perception homogène de ces enfants ou jeunes gens en tant qu'un seul groupe aux besoins semblables. Au contraire, les enfants et les jeunes doivent être considérés en premier lieu en tant qu'individus à part entière avec leurs propres besoins et vivant différentes situations.

4. Il est important d'initier l'échange interculturel. Cet échange peut avant tout se concentrer sur la reconnaissance des différences et l'établissement de la diversité ethnique, mais peut toutefois développer des approches qui unissent la reconnaissance de la différence à la recherche de ce que les gens ont en commun.

5. Afin de résoudre les thèmes traitant de l'intégration dans la communauté, besoin est de former des alliances coopératives entre les administrations, les ONGs et les acteurs de la société civile.

6. Les politiques d'intégration ont besoin d'un recadrage des mentalités. Les acteurs impliqués doivent revoir leurs attitudes et perspectives dans la mesure où ces dernières ont des répercussions sur les concepts et leur mise en œuvre pratique. Les stratégies d'intégration peuvent initier une réflexion critique (ou auto-réflexion) sur les tâches à gérer.

7. Afin de s'assurer que les politiques d'intégration, au lieu d'être simplement mises en œuvre POUR les immigrants, puissent se définir en tant que partie intégrante d'une qualité interculturelle, des processus de négociation doivent être organisés entre différents acteurs, et ce surtout au niveau des politiques de quartiers.

8. Dans le cadre du processus de mise en route, un échange entre les administrations, les régions, les quartiers et les municipalités sur les sujets de l'intégration est nécessaire, et le « processus de Berlin » initié doit promouvoir cet échange.

Panel III: Stratégies de régulation et programmes locaux de développement social dans les quartiers défavorisés

1. La gestion locale des processus de développement de quartiers sociaux est une tâche pour les réformes administratives des municipalités, tâche qui ne peut être résolue que sur une base de long terme. La base pour un travail fiable de moyen et de long terme dans les quartiers défavorisés doit être formée par le biais de contrats, en fondant des projets de développement locaux entre la municipalité et les institutions de l'état (du gouvernement). Seuls les accords contractuels sont en mesure de constituer une base sûre de projets à long terme.

2. Les découvertes scientifiques et les enquêtes statistiques sur la recherche d'impact constituent la base de décisions de stratégies et de programmes. Des exemples de bonne pratique remplissent les critères d'une utilisation efficace des ressources, également d'un point de vue économique.

3. Les réseaux locaux doivent être structurés de manière à être ouvert à tous les acteurs et à leurs suggestions.

4. Un cycle de gestion stratégique dynamique va permettre un ajustement permanent du travail de quartier pour l'environnement social modifié.

5. Gestion et coordination doivent être renforcées par des stratégies de communication actives et ouvertes, mettant en œuvre les médias et Internet.

6. A l'avenir, les projets de quartier doivent être orientés vers un changement de direction dans le domaine des financements européens, en partant des fonds structurels vers des stratégies intégrées en tant que courant principal de la promotion européenne du travail social et de la jeunesse.

Panel IV: Renforcement de la société civile et participation

1. Diverses offres de participation sont nécessaires afin de permettre une entière participation démocratique.

2. La participation des enfants et adolescents des quartiers défavorisés nécessite de nouvelles formes de participation.

3. Afin de permettre aux enfants et aux adolescents des quartiers défavorisés de participer au processus de représentation démocratique, ceux-ci auront besoin - mis à part des programmes d'éducation adaptés - de ressources financières de base afin de permettre communication (téléphone, Internet) et mobilité.

4. La participation est un processus d'apprentissage non seulement pour les enfants et les jeunes, mais également pour les

professionnels actifs dans le travail des jeunes, ainsi que pour les politiques.

5. Il faut donner la possibilité aux enfants de participer à la société dès l'âge préscolaire.

Conférence européenne:
« Stratégies intégrées pour enfants et adolescents dans les quartiers défavorisés »

Organisateur: Ministère Fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse, République Fédérale d'Allemagne (BMFSFJ)
en coopération avec le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe et la Direction de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe

Date: 23 au 25 novembre 2004

Lieu: Auswärtiges Amt, Berlin (Ministère des Affaires Etrangères)

Langues: allemand, anglais, français

Mardi 23 novembre 2004

15.00 heures **Présentation du projet de conclusions de la conférence et échange entre les participants de la conférence européenne**

19 heures 30 **Réception et dîner commun à l'hôtel**

Mercredi 24 novembre 2004

09 heures 30 **Ouverture de la conférence et mots de bienvenue:**
Stratégies visant à l'amélioration des perspectives d'avenir des enfants et adolescents vivant dans des quartiers présentant des besoins particuliers en matière de développement
Marieluise Beck, Secrétaire d'Etat parlementaire, Ministère Fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse, Allemagne

10 heures 15 **L'importance des stratégies communales et locales dans l'intégration sociale des jeunes en Europe**
Ulrich Bohner, Secrétaire Général, Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, Conseil de l'Europe, Strasbourg, France

10 heures 45 **Les activités du Conseil de l'Europe en matière de politique de la jeunesse pour ce qui est des minorités et des jeunes défavorisés**
Dr. Ralf-René Weingärtner, Conseil de l'Europe, Directeur, Direction de la Jeunesse et du Sport, Strasbourg, France

11 heures 15 **Mots d'introduction de la Commission européenne:**
Initiatives européennes en vue de l'intégration sociale des jeunes
Pierre Mairesse, Commission européenne, Directeur, Direction générale de l'éducation et de la culture, Bruxelles, Belgique

11 heures 45 **Exposé:**
Impulsions et défis lancés par les stratégies intégrées pour enfants et adolescents dans les quartiers défavorisés
Dr. Christian Lüders, Deutsches Jugendinstitut e.V., Munich, Allemagne

12.45 heures	Déjeuner /Buffet
14.00 heures	Groupes de travail: Stratégies intégrées pour enfants et adolescents dans les quartiers défavorisés
I	Transmettre des compétences de vie – l'éducation et la formation (formelles, informelles, non-formelles) dans les quartiers défavorisés Annette Berg, Ville de Monheim sur le Rhin, Allemagne Anikó Molitorisz, Ville de Budapest, Hongrie Prof. Dr. Nazmi Oruc, Ville d'Eskisehir, Turquie Andrea Neutsch, Ville de Stralsund, Allemagne <i>Présentation: Dr. Heike Riesling-Schärfe, Regiestelle E&C</i>
II	Immigration/interculturalité – la gestion de l'intégration, une mission communale Khédidja Bourcart, Ville de Paris, France Christian Meineke, Ville de Marbourg, Allemagne Miriam Traversi, Ville de Bologne, Italie <i>Présentation: Dr. Dorit Meyer, Regiestelle E&C</i>
III	Stratégies de régulation et programmes locaux de développement social dans les quartiers défavorisés Lykke Leonardsen, Ville de Copenhague, Danemark Mieke Vergeer / Michèle Hering, Ville de Amsterdam, Pays-Bas Hermann Dorenburg, Ville d'Offenbach, Allemagne Ursula Schenck, Ville de Mannheim, Allemagne Dr. Siegfried Haller, Ville de Leipzig, Allemagne <i>Présentation: Rainer Schwarz, Regiestelle E&C</i>
IV	Renforcement de la société civile et participation Lasse Siurala, Ville d'Helsinki, Finlande Vera Bethge / Claudia Krause Berlin Neukölln, Allemagne Bernd Kammerer, Ville de Nuremberg, Allemagne Hans-Joachim Schild, Commission européenne, Direction générale de l'éducation et de la culture, Bruxelles, Belgique <i>Présentation: Sabine Meyer, Regiestelle E&C</i>
17.00 heures	Pause café
17 heures 30	Panel Session 2^{ème} partie
19 heures 30	Dîner commun

Jeudi 25 novembre 2004

- 09.00 heures** **Présentation des résultats du panel en assemblée plénière**
- 10 heures 30** **Points communs entre les initiatives européennes au processus du Livre Blanc JEUNESSE et les conclusions de la conférence**
Hans-Joachim Schild, Commission européenne, Direction générale de l'éducation et de la culture, Bruxelles, Belgique
- 11.00 heures** **Résumé des résultats, points décisifs des conclusions**
Peter Lauritzen, Conseil de l'Europe, Directeurat de la Jeunesse et du Sports, Strasbourg, France
Hartmut Brocke, Fondation SPI, Berlin, Allemagne
- 11 heures 30** **Adoption des conclusions**
- 12 heures 30 Collation
- 13 heures 30** **Fin de la manifestation**

Name	Institution	Adresse	Fon / Fax	e-Mail
Arusyak Aleksanyan	Open Space Society NGO	Lepsius 6/6 ARMENIA ARM - Yerevan	003741526869 / 003741526297	sepuh_2000@yahoo.com
Torsten Anton	Deutsches Rotes Kreuz (DRK) Generalsekretariat T 41	Carstennstr. 58 12205 Berlin	03085404319 / 03085404468	anton@drk.de
Lilit Asatryan	Ministry of Culture and Youth Affairs Deputy Minister	Lepsius AMENIA ARM - YEREVAN	003741526869 / 003741526297	sepuh_2000@yahoo.com
Ulf Bächle	Stadt Saarbrücken Amt für Kinder und Jugendliche Amtsleiter	66104 Saarbrücken	06819054264 / 06819054239	ulf.baechle@saarbruecken.de
Alexander Bartling	Congress of Local and Regional Authorities - Council of Europe Private Office of the Secretary General	BP 431, R6 FRANCE F - 67006 Strasbourg	0033388412970 / 0033388412751	alexander.bartling@coe.int
Marieluise Beck	Parlamentarische Staatssekretärin und Beauftragte d. Bundesregierung für Migration, Flüchtlinge und Integration - Büro Berlin	Alexanderplatz 6 11018 Berlin	030206551835 / 030206554512	as@bmfsfj.bund.de
Manfred Beck	Vorstand für Kultur, Bildung, Jugend und Sport	Forastr. 26/28 45875 Gelsenkirchen	02091699148	vb4@gelsenkirchen.net
Annette Berg	Stadt Monheim Fachbereich 2 - Jugend und Familie Jugendamt - Amtsleiterin	Rathausplatz 10a 40789 Monheim	021739515550 / 02173951519	fb2@monheim.de
Dr. Claudia Berthel	Stadt Chemnitz Amt für Jugend und Familie	Bahnhofstr. 53 9106 Chemnitz	03714885131 / 03714885192	claudia.berthel@stadt-chemnitz.de
Vera Bethge	Bezirksamt Neukölln Abt. Jugend / Jugendförderung Jug 1 A 1	Blaschkoallee 32 12359 Berlin	03068093100 / 03068093738	Vera.Bethge@BA-NKN.verwalt-berlin.de

Name	Institution	Adresse	Fon / Fax	e-Mail
Annemarie Bittorf	Stadt Erfurt Jugendamt	Steinplatz 1 99085 Erfurt	03616554706 / 03616554709	jugendamt@erfurt.de
Dr. Jürgen Boeckh	IISS - Institut für Sozialarbeit und Sozialpädagogik	Zeilweg 42 60439 Frankfurt/a. M.	06995789138	juergen.boeckh@iss-ffm.de
Cornelius Boensmann	Stadt Dortmund Jugendamt 51/4	Ostwall 64 44122 Dortmund	02315029860	cboensmann@stadtdo.de
Ulrich Bohner	Congress of Local and Regional Authorities of Europe Chief Executive of the Congress	FRANCE F - 67075 Strasbourg	0033388412248 / 0033388412751	ulrich.bohner@coe.int
Khédidja Bourcart	Adjointe au maire de Paris chargée d l'intégration et des étrangers non communautaires	Hotel de Ville FRANCE F - 75196 Paris	0033142764188 / 0033142764188	khedidja.bourcart@mairie-paris.fr
Jutta Braun				
Katharina Brederlow	Stadt Halle Fachbereich Kinder, Jugend und Familie	Schopenhauerstr. 4 6114 Halle	03452215720	katharina.brederlow@halle.de
Katrin Brinkhoff	ISS - Institut für Sozialarbeit und Sozialpädagogik Projektbüro Berlin	Michaelkirchstr. 17-18 10179 Berlin	03060980621	k.brinkhoff@deutscher-verein.de
Matthias Bruckdorfer	Diakonisches Werk der EKD SoFJA-Projektbüro Projektleiter	Staffenbergstr. 76 70184 Stuttgart	07112159325 / 07112159288	bruckdorfer@diakonie.de
Giorgos Christoulas	Programming & Development Consultant - Municipality of Karditsa	1, Artesianou Str. GREECE GR - Karditsa 43100	00302441079582 / 00302441077105	christoulas@karditsa-city.gr
Hansgeorg Cibis	Stadt Mannheim Fachbereich Wohnen und Stadterneuerung	E2, 15 68159 Mannheim	06212937900 / 06212937800	hansgeorg.cibis@mannheim.de

Name	Institution	Adresse	Fon / Fax	e-Mail
Prof. Dr. Serdar Degirmencioglu	Istanbul Bilgi University Department of Psychology	Inonu Cad. 28, Kustepe TURKEY TR - 34387 Istanbul	00902123116382 / 00902122168477	serdard@bilgi.edu.tr
Hermann Dorenburg	Stadt Offenbach Jugendamt, Amt 51 Amtsleiter	Berliner Str. 100 63065 Offenbach	06980653163 / 06980653187	hermann.dorenburg@offenbach.de
Marie-Luise Dreber	Internationaler Jugendaustausch- und Besucherdienst (IJAB) e. V. Geschäftsführerin	Heussallee 30 53113 Bonn	02289506207 / 02289506199	dreber@ijab.de
Rainer Dworog	Stadt Salzgitter Stadtverwaltung - Dez. IV, Jugendamt Stadtrat für Kultur und Soziales	Joachim-Campe-Str. 6-8 38226 Salzgitter	053418394517 / 053418394904	rainer.dworog@stadt.salzgitter.de
Thomas Ehlert	Stadt Leipzig Jugendamt - Planungskoordination/ Statistik - Sachgebietsleiter	Naumburger Str. 26 4229 Leipzig	03411234319	tehlert@leipzig.de
Simon El-Zainab	Center of Family Service West Aarhus	Gudrunsvej 78 DENMARK DK - 8229 Brabrand	004589405700	gkr@fa.aarhus.dk
Angelika Emrich	Online-Portal Soziales Berlin	Potsdamer Straße 12205 Berlin	03069599454	a.emrich@soziales-berlin.de
Francesca Fabi	Intercultural Education Laboratory and Archive, Education Dept. Municipality of Bologna	Via Ca 'Selvatica 7 ITALY I - 40123 Bologna		bid7274@iperbole.bologna.it
Peter Fialka	Paritätischer Wohlfahrtsverband e. V. Referent für Jugendsozialarbeit Freiwilliges Soziales Jahr	Heinrich-Hoffmann-Str. 3 60528 Frankfurt/a. M.	0696706258 / 0696706288	peter.fialka@paritaet.org
Klára Filipová	Verband Tschechischer Städte und Gemeinden	Pacouska 31 TCHEQUE CZ - 14000 Praha	00420241733589 / 00420241733585	jirova@smocr.cz

Name	Institution	Adresse	Fon / Fax	e-Mail
Dr. Heike Förster	Deutsches Jugendinstitut e. V. Regionale Arbeitsstelle Halle Franckesche Stiftungen	Franckeplatz 1, Haus 12/13 6110 Halle	03456817822 / 03415665447	foerster@dji.de
Dr. Peter Fricke	Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (BMFSFJ) Abt. 5 - Abteilungsleiter	Alexanderplatz 6 10178 Berlin	030206551900 / 030206554190	peter.fricke@bmfsfj.bund.de
Andreas Georgiou	Municipality of Karditsa 1, Artesianou Str.	GR - 43100 Karditsa GREECE	00302441079582 / 00302441077105	christoulas@karditsa-city.gr
Mkhitar Gevorgyan	Ministry of Science and Education 3,rd Governmental Building	ARM - Yerevan ARMENIA	003741526869 / 003741526297	sepuh_2000@yahoo.com
Jeanette Goddar	Tagesspiegel	Prinzessinnenstr. 19-20 10969 Berlin	03061403039 / 03061402980	jago@taz.de
Klaus Gohlke	Stadt Oberhausen Büro des Oberbürgermeisters Bereich Soziale Stadt	Schwartzstr. 72 46045 Oberhausen	02088252349	klaus.gohlke@oberhausen.de
Margo Gorman	Combined European Bureau for Social Development Trummon West	Laghey Co. - Donegal IRELAND IRL - Dublin	00353749723129	margogorman@cicrom.net
Frederick Groeder- Roth	BAG Soziale Stadtentwicklung GWA	Stift Str. 15 30159 Hannover	05117000526	bagsozialestadtentwicklung@t-online.de
Terje Grytten	Council of Children and Youth Oslo Mollergata 3	N - 0179 Oslo NORWAY	004724149830	terje@unginfo.oslo.no
Dr. Siegfried Haller	Stadt Leipzig Jugendamt Amtsleiter	4092 Leipzig	03411234494 / 03411234484	jugendamt@leipzig.de
Dr. Wolfgang Hammer	Behörde für Soziales und Familie Hamburg Amt für Familie, Jugend und Sozialordnung Abteilung Kinder- und Familienhilfe	Hamburger Straße 37 22083 Hamburg	040428632440 / 040428632346	wolfgang.hammer@bsf.hamburg.de

Name	Institution	Adresse	Fon / Fax	e-Mail
John Hanley	Dublin City Council Wood Quay	IRL - Dublin IRELAND	0035312223379	johnpaul.hanley@dublincity.ie
Mary Hanlon	Dublin City Council Wood Quay	IRL - Dublin IRELAND	0035312223327	mary.hanlon@dublincity.ie
Paul Hardiman	Grupo Alba International 81 Avenue des Archiducs	B - 1170 Bruxelles BELGIUM	003226752055 / 003741526297	desarollo@grupoalba.net
Volker Hausdorf	Stadt München Jugendamt, S-II-L/S	Orleansplatz 11 81667 München	08923327607 / 08923327489	volker.hausdorf@muenchen.de
Michèle Hering	Projectleider Regio-RAAK Beleidsadviseur Jeugd & Onderwijs Sector Welzijn en Onderwijs	Staddeel Amsterdam-Noord NETHERLAND NL - Amsterdam	00206349295	m.hering@noord.amsterdam.nl
Hermann Hillmann	Stadt Neu-Ulm Stadtverwaltung	Augsburgerstr. 15 89231 Neu-Ulm	07317050122	egugler@stadt.neu-ulm.de
Martin Hückeler	Stadt Solingen Stadtdienst Jugend Leiter	Grünwalder Str. 29-31 42657 Solingen	02122494350 / 02122494422	m.hueckeler@solingen.de
Hans Iblher	Vicelinschule Schulleiter Quartiersmanagement Vicelinviertel	Vicelinstr. 51 24534 Neumünster	043219422284 / 04321952235	quartiermanagement@awo-neumuenster.de
Cornelia Israel	Bezirksamt Mitte Abt. Jugend und Finanzen	Karl-Marx-Allee 31 10178 Berlin	030200923410	rainer.pede@ba-mitte.verwalt-berlin.de
Manvel Javadyan	Centre of organizing of Youth programmes	Khaniyan 13 ARMENIA ARM - Yerevan	00374526869 / 003741526297	sepuh_2000@yahoo.com
Petra Jung	Bundesministerium für Bildung und Forschung	Hannoversche Str. 28-30 10115 Berlin	01888575349	petra.jung@bmbf.bund.de
Bernd Kammerer	Stadt Nürnberg Jugendamt	Dietzstr. 4 90443 Nürnberg	09112313208	bernd.kammerer@stadt.nuernberg.de

Name	Institution	Adresse	Fon / Fax	e-Mail
Andreas Kapphan	Bundesministerium für Familien, Senioren, Frauen und Jugend (BMFSFJ) Referat AS 2	11018 Berlin	018885551816 / 030206551816	andreas.kapphan@bmfsfj.bund.de
Carola Kirsch	Stadt Wolfsburg Geschäftsbereich Jugend Leiterin	Porschestra. 47 38440 Wolfsburg	05361282879 / 05361281808	Geschäftsbereich.Jugend@stadt.wolfsburg.de
Sabine Klemp	Stadt Dortmund Jugendamt Respekt-Büro	Geschwister-Scholl-Str. 33-37 44135 Dortmund	02315029943	sklemp@stadtdo.de
Hans Klump	Stadt Mannheim Fachbereich Wohnen/ Stadterneuerung	E 2, 15 68159 Mannheim	06212937903	hans.klump@mannheim.de
Christiane Kochner	Deutsches Jugendinstitut e. V. Regionale Arbeitsstelle Halle Franckesche Stiftungen	Franckeplatz 1, Haus 12/13 6100 Halle	03456817815	kochner@dji.de
Jan Köhler	Institut für regionale Innivation und Sozialforschung - IRIS e. V.	Uhlandstr. 39 1069 Dresden	035146768930	koehler@iris-ev.de
Sonja Koller	Stadt München Sozialreferat Jugendsozialarbeit	Orleansplatz 11 81667 München	08923327435	stephanie.kralik@muenchen.de
Claudia Krause	Bezirksamt Neukölln Abt. Jugend / Modellprojekt "Auf- wachsen in der Köllnischen Heide"	Karl-Marx-Str. 83 12040 Berlin	03068083715 / 0306835992	Claudia.Krause@neukoelln-jugend.de
Robert Kredig	Bundesverband Deutscher West-Ost-Gesellschaften - BDWO		02083016629	r.kredig@t-online.de
Gitte Krogh	Center of Family Service West Aarhus	Gudrunsvvej 78 DENMARK DK - 8220 Brabrand	004589405700	gkr@fa.aarhus.dk

Name	Institution	Adresse	Fon / Fax	e-Mail
Maarit Kuikka	Central Union for Child Welfare	Armfeltintie 1 FINLAND FIN - 00150 Helsinki	00358932960204 / 00358932960299	maarit.kuikka@lskl.fi
Peter Kupferschmid	Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (BMFSFJ) Ref. 502 - Referatsleiter	Rochusstr. 8-10 53107 Bonn	030206552883 / 030206554807	Peter.Kupferschmid@bmfsfj.bund.de
Peter Lauritzen	Directorate of Youth and Sport Council of Europe	30, rue Pierre de Coubertin FRANCE F - 67000 Strasbourg	0033388412293 / 0033388412777	peter.lauritzen@coe.int
William Lay	COFACE Rue de Londres 17	B - 1050 Bruessels BELGIUM	003225114179	coface@brutele.be
Martin Lenz	Stadt Karlsruhe Sozial- und Jugendbehörde	Kaiserallee 4 76133 Karlsruhe	07211335028 / 07211335009	martin.lenz@sjb.karlsruhe.de
Lykke Leonardsen	City of Copenhagen Department of Finance International co-ordinator	City Hall 3, room 58 DENMARK DK - 15599 Copenhagen V	004533662289	lyl@okf.kk.dk
Sue Lewis	Deputy Director Sure Start Unit Caxton House 6-12 Tothill Street	U.K. - London SW 1H 9NA UNITED KINGDOM	00442072735725 / 00442072735124	sue.lewis@dfes.gsi.gov.uk
Mats Lindström	Urkraft Box 55	SW - 93121 Skelleftec SWEDEN	0046706258844 / 004691057900	mats-l@urkraft.se
Claus Lippmann	Landeshauptstadt Dresden Geschäftsbereich Soziales - Jugendamt Amtsleiter	PF 120020 1001 Dresden	03514884741 / 03514884603	jugendamt@dresden.de
Amanda Litschkovskij	Jugendmigrationsdienst Reutlingen Bruderhaus Diakonie	Hindenburgstr. 33 72762 Reutlingen	0712129171 / 07121239334	elke.frueh@bruderhausdiakonie.de
Beate Lubitz	Bezirksamt Tempelhof/Schöneberg Jugendamt / JugFöSport V Rathaus Friedenau	Breslauer Platz 10820 Berlin	03075603497 / 03075606105	lubitz@ba-temp.verwalt-berlin.de

Name	Institution	Adresse	Fon / Fax	e-Mail
Dr. Christian Lüders	Deutsches Jugendinstitut e.V. Abteilungsleiter	Nockherstr. 2 81541 München	08962306210 / 08962306162	lueders@dji.de
Pierre Mairesse	European Commission, Head of Unit DG Education and Culture, Directorate D Youth, Civil Society, Communication	Office: VM 2 - 05/52 BELGIEN B-1049 Brüssel	003222962009 / 003222965664	Pierre.Mairesse@cec.eu.int
Eddie Manning	City of Dublin VEC Youthreach CDU, Sundrive Rd - Crumlin, D 12	IRL - Dublin IRELAND	0035314535487	bernie.reilly@cdu-cdvec.de
Ursula Mathieu	Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (BMFSFJ)	Rochusstr. 8-10 53123 Bonn	030206552273 / 030206554807	ursula.mathieu@bmfsfj.bund.de
Steve McAdam	Fluid & London Metropolitan University 148 Curtain Road	U.K. - 2434 London UNITED KINGDOM	00442077290770	steve@f-l-u-i-d.co.uk
Mary McGuane	Dublin City Council 13 St. Agnes Road	IRL - Dublin IRELAND	0035312225520	mary.mcguane@dublincity.de
Christian Meineke	Stadt Marburg Jugendamt / 51.9 FB Familie, Jugend und Soziales	Friedrichstr. 36 35035 Marburg	06421201126 / 06421201595	christian.meineke@marburg-stadt.de
Jonas Mickus	The Association of Local Authorities in Lithuania T. Vrublevskio g.6	LT - 01100 Vilnius LITHUANIA	0037052791353	jonas.mickus@lsa.lt
Paloma Miersch	BBJ e. V. (SERVIS gGmbH) Zentrale Beratungsstelle für Träger der Jugendhilfe	Herzbergstr. 84 10365 Berlin	03055051324 / 03055051313	miersch@bbj.de
Anikó Molitorisz	Mayor's Office Budapest Department of Education	Városház z, 9-11 HUNGARY Hu - 1052 Budapest	003613271000 / 1110 / 003613271835	molitorisza@budapest.hu

Name	Institution	Adresse	Fon / Fax	e-Mail
Antonia Muhler	Ständige Vertretung der Bundesrepublik Deutschland bei der Europäischen Union EU-Vertretung	Rue J. de Lalaing, 19-21 1040 Brüssel	[32] 22381822	antonia.muhler@diplo.de
Vicenta Mur Sanchez	Federation Espanola de Municipios y Provincias Tecla Sala 11	E - 08901 L'Hospitalet de Llobregat SPAIN	0034934029908 / 0034934039913	ds.bsocialfamilia@l-h.es
Andrea Neutsch	Stadt Stralsund Amt für Jugend, Familie und Soziales Abt. Jugendförderung/komm. Sozialdienst	Postfach 2145 18408 Stralsund	03831254455 / 03831254469	aneutsch@stralsund.de
Steffen Nielsen	City of Aarhus, Ungdomscentret,	Soender Allé 33 DENMARK DK - 8000 Aarhus	004589403194	ssn@fa.aarhus.dk
Manfred Niewöhner	Stadt Stuttgart Jugendamt	Wilhelmstr. 3 70182 Stuttgart	07112167084	manfred.niewoehner@stuttgart.de
Prof. Dr. Nazmi Oruc	Greater Eskisehir Municipality	Iki Eylül Cad. TURKEY Eskisehir	00902222311090 / 00902222204235	nazmioruc@yahoo.com
Susanne Overhage	Stadt Köln Jugendamt	Kalker Hauptstraße 247-273 Köln	022122198260	susanne.overhage@stadt-koeln.de
Hans-Werner Pabst	Stadt Magdeburg Jugendamt	Lübecker Str. 32 39124 Magdeburg	03915406091	hans-werner.pabst@jga.magdeburg.de
Rainer Pede	Bezirksamt Berlin-Mitte Jugendamt, Abt. Jugend/Finanzen Jugendförderung	Karl-Marx-Allee 31 19178 Berlin	030200923119 / 030200923113	jugendfoerderungmitte@t-online.de
Günther Poggel	Senat für Bildung, Jugend und Sport	Beuthstr. 6-8 10117 Berlin	03090265565 / 03090265008	guenther.poggel@senbjs.verwalt-berlin.de

Name	Institution	Adresse	Fon / Fax	e-Mail
Niels Sandemann	Center of Family Service West Aarhus	Gudrunsvvej 78 DENMARK DK - 8220 Brabrand	004589405700	gkr@fa.aarhus.dk
Ursula Schenck	Stadt Mannheim Fachbereich für Kinder, Jugend und Familie (FB 51) - Kompetenzagentur	K1, 7-13 68159 Mannheim	06212932163 / 06212932158	ursula.schenck@mannheim.de
Hans-Joachim Schild	European Commission DG Education and Culture EAC D 1. Unite Jeunesse	Rue Belliard 7 - 2/029 BELGIEN B - 1047 Brüssel	003222998397 / 003222994038	Hans-Joachim.Schild@cec.eu.int
Corsula Schlichte	LAG Soziale Brennpunkte Hessen e. V.	Moselstr. 25 60329 Frankfurt/a. M.	0692578280	jbw@lagsbh.de
Rudolf Schmidt	Deutsche Sportjugend (dsj)	Theodor-Heuss-Str. 16 63150 Heusenstamm	061042797	schmidt.rudolf@gmx.de
Nora Schmidt	Deutscher Verein für öffentliche und private Fürsorge	Michaelkirchstr. 17/18 10179 Berlin	03062980218	n.schmidt@deutscher-verein.de
Dr. Lutz Schmidt	Stadt Leipzig Jugendamt	Naumburgerstr. 26 4229 Leipzig	03411234350	lschmidt@leipzig.de
Martina Schmied	Magistrat der Stadt Wien MA 17 Kernbereich Kinder-Jugend-Schule	Auerspergstr. 15 AUSTRIA A - 1080 Wien	00431400081543 / 00431400081540	martina.schmied@m17.magwien.gv.at
Dr. Martina Schmied	Magistrat der Stadt Wien - MA 17 Kernbereich Kinder-Jugend-Schule	Auerspergstr. 15 AUSTRIA A - 1082 Wien	00431400081543 / 0043140009981540	martina.schmied@m17.magwien.gv.at
Roland Schneider	Stadt Krefeld Stadtverwaltung Dez. Soziales, Jugend und Kultur	47792 Krefeld	02151861050	roland.schneider@krefeld.de
Kerstin Schöbe	Stadt Brandenburg	14767 Brandenburg	03381585000	

Name	Institution	Adresse	Fon / Fax	e-Mail
Winfried Schulz	Hansestadt Rostock Jugendamt Abt. Planung/Finanzen	Neuer Markt 3 18055 Rostock	03813812531 / 03813812609	winfried.schulz@rostock.de
Martin Schumacher	Stadt Oldenburg Dez. für Kultur, Schule, Sport und Gesundheit	Peterstr. 3 26121 Oldenburg	04412353679	kulturdez@stadt-oldenburg.de
Barbara Schünke	Stadtteilbüro und Jugendförderung Marzahn-Nord	Märkische Allee 414 12689 Berlin	03093492748	stab1@web.de
Pierre Serne	Directeur du Cabinet de Mme Khédidja Boucart, Adjointe au maire de Paris, char- gée de l'intégration et des étrangers	non communautaires - Hotel de Ville FRANCE F - 75196 Paris RP	033142764188 / 033142764165	pierre.serne@paris.fr
Lasse Siurala	Head of the Helsinki City Youth Department Helsingin Nuorisokeskus	FINLAND FI - PB 5000 Helsinki	003580931089045	lasse.siurala@nk.hel.fi
Vahram Soghomonyan		ARMENIA		aarusik@freenet.am
Gabriele Sparka	Stadt Dortmund Jugendamt Amtsleiterin	Oostwall 64 44122 Dortmund	02315027708 / 02315026514	gabriele.sparka@stadtdo.de
Michael Sprünken	Stadt Bochum Rathaus Stabsstelle Sozialplanung	44777 Bochum	0234910663 / 02349103992	mspruenken@bochum.de
Claudia Stagen	Stadt Wittenberg Stadtverwaltung Bereich Kinder und Jugend	Lutherstr. 56 6886 Wittenberg	03491421472	claudia.stagen@stadtverwaltung.wittenberg.de
Peter Stieglbauer	Stadt Karlsruhe Rathaus West Sozial- und Jugendbereich	76133 Karlsruhe	07211335410 / 07211335009	peter.stieglbauer@sjb.karlsruhe.de

Name	Institution	Adresse	Fon / Fax	e-Mail
Wolf-Christian Strauss	Deutsches Institut für Urbanistik	Straße des 17. Juni 112 10623 Berlin	030390012960 / 03039001100	strauss@difu.de
Christos Tegos	Municipality of Karditsa 1, Artesianou Str.	GR - 43100 Karditsa GREECE	00302441079582 / 00302441077105	christoulas@karditsa-dity.gr
Christian Thomas	Stadt Cottbus Dezernat für Jugend, Kultur und Soziales	Neumarkt 5 3046 Cottbus	03556122401 / 03556122403	bildungsdezernat.stadt@cottbus.de
Riem Tisini	Projekt INAS	Oranienstr. 25 10999 Berlin		riem@tisini.net
Tamara Torosyan	Ministry of Culture and Youth Affairs	ARM - Yerevan ARMENIA	003741526869 / 003741526297	sepuh_2000@yahoo.com
Miriam Traversi	Intercultural Education Laboratory and Archive, Education Dept. Municipality of Bologna	Via Ca' Selvatica 7 ITALY IT - 40123 Bologna	0039051300812 / 0039051397306	Mirian.Traversi@commune.bologna.it
Lusine Tunyan				lusinet@yahoo.com
Renaldas Vaisbrodas	European Youth Forum 120 Rue Joseph II	B - 1000 Bruessels BELGIUM	003222869427	renaldas@lijot.lt
Alexander Vecellio	Stadt Stuttgart Jugendamt Jugendhilfeplanung	Wilhelmstr. 3 70182 Stuttgart	07112167468 / 071121644753	alexander.vecellio@stuttgart.de
Mieke Vergeer	NIZW Jeugd Communities that Care	Postbus 19152 NETHERLAND NL - 3501 DD Utrecht	0081302306492	m.vergeer@nizw.nl
Sotiris Vlahos	Parelion Municipality Corfou Greece	GR - 49100 Kokkini Greece GREECE	00302661095122	parelion@otenet.gr
Heike Völger	Arbeitsgemeinschaft für Jugendhilfe e. V. (AGJ)	Mühlendamm 3 10178 Berlin	03040040213	agj@agj.de
Thomas Vollmer	Bundesarbeitsgemeinschaft Ewangelische Jugendsozialarbeit (BAG EJSA)	Wagenburgstr. 26-28 70184 Stuttgart	7111648927	thomas.vollmer@yes-forum.org

Name	Institution	Adresse	Fon / Fax	e-Mail
Dr. Ralf-René Weingärtner	Directorate of Youth and Sport Council of Europe	30, rue Pierre de Coubertin FRANCE F - 67075 Strasbourg Cedex	0033390214973 / 033388412778	rene.weingaertner@coe.int
Christel Weiter	SOS Kinderdorf Kinder- und Familienzentrum Moabit	Waldstr. 55 10551 Berlin	03039879585 / 03039879586	christel.weiter@sos-kinderdorf.de
Ilona Weiter-Schulz	KTH Bremen	Koblenzer Str. 12 28325 Bremen	04213613236	ilona.weiter-schulz@kth.bremen.de
Elif Yildrim	Council of Children and Youth	Mollergata 3 NORWAY N - 0179 Oslo	004724149832	elif@unginfo.oslo.no
Dr. Elisabeth Ziemer	Bezirksamt Tempelhof-Schöneberg	Berlin		
Heinz Zohren	Stadt Aachen Stadtjugendamt	Adalbertsteinweg 59 52058 Aachen	02414325132	heinz.zohren@mail.aachen.de